

# BULLETIN DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2002-2003

établi par Patrice CABAU & Maurice SCHELLÈS

*Le Bulletin est intégralement mis en ligne sur le site de la Société Archéologique du Midi de la France : [www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/memoires/t\\_63/bul20031.htm](http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/memoires/t_63/bul20031.htm). Il peut également être consulté à partir d'un index des matières.*

## SÉANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2002

Présents : MM. Coppolani, Directeur honoraire, Cazes, Directeur, Latour, Bibliothécaire-Archiviste, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint ; MM. l'abbé Baccrabère, Bordes, Boudartchouk, Gérard, Hermet, le Père Montagnes, membres titulaires ; M<sup>mes</sup> Andrieu, Blanc-Rouquette, Czerniak, MM. Salvan-Guillot, Testard, membres correspondants.

Excusés : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, M<sup>mes</sup> Bayle, Cazes, Napoléone, MM. Garland, Molet, Peyrusse, Pradalier, Tollon.

Invités : M<sup>me</sup> Michèle Latour, M. et M<sup>me</sup> Crevon.

Le Directeur prononce l'ouverture de l'année académique 2002-2003 en demandant à la Compagnie d'excuser l'absence de notre Présidente, empêchée par un voyage d'étude dont les dates ont dû être modifiées au dernier moment. En souhaitant conférer à cette séance de rentrée toute la solennité requise, il fait le vœu que la nouvelle année académique soit riche de nouvelles recherches et de communications. Rappelant que tous les membres ont dû recevoir avant l'été appel à communication, le Directeur demande que soient signalées les éventuelles erreurs ou les modifications souhaitées dans le programme provisoire des séances tout récemment communiqué.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 juin dernier, qui est adopté.

Plusieurs dons viennent enrichir notre bibliothèque, parmi lesquels trois volumes consacrés aux vitraux du Moyen Âge, offerts par Pierre Garrigou Grandchamp et un tiré-à-part de François Bordes : « Pouvoir municipal et gastronomie au XV<sup>e</sup> siècle : les festins des capitouls de Toulouse », dans *Du bien manger et du bien vivre à travers les âges et les terroirs*, Fédération historique du Sud-Ouest, Société historique et archéologique du Périgord, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine [2002], p. 95-116. Le Directeur remercie les donateurs au nom de la Compagnie.

Le Directeur présente la correspondance imprimée, puis il donne la parole à Jean-Luc Boudartchouk pour une information sur le **chantier archéologique des Carmes à Toulouse** et son ouverture au public lors des journées du patrimoine.

Jean-Luc Boudartchouk distribue quelques exemplaires de la plaquette de présentation du site réalisée à cette occasion, puis, après avoir rappelé les difficultés liées à la nécessaire mise en sécurité du chantier, il indique que le succès a été au-delà de l'attente puisque ce sont quelque 1700 visiteurs qui ont été accueillis. Puis notre confrère précise que ce sont les niveaux médiévaux qui sont actuellement en cours de fouille ; ceux de la fin de l'Antiquité seront fouillés dans le courant de l'automne et le chantier s'achèvera en décembre avec l'égout romain que l'on souhaite fouiller « à la main ».

Le Directeur remercie Jean-Luc Boudartchouk et incite les membres de notre Société à visiter le site dont les vestiges seront inévitablement détruits. Il souligne néanmoins les progrès réalisés, se souvenant que lors de la construction du parking des Carmes, seul Maurice Prin avait pu sauver quelques informations et faire quelques croquis, y compris sur des monuments antiques.

Le Directeur informe alors la Compagnie de l'**ouverture au public du chemin de visite du site de la villa de Chiragan à Martres-Tolosane**, dont l'aménagement a pu être réalisé au cours de l'été. En différents points des champs appartenant à notre Société, des poteaux donnent des indications complétées par des fiches. La formule retenue est d'une présentation un peu pauvre pour des raisons économiques, mais on espère qu'elle pourra être améliorée dans les années à venir.

La parole est à Marc Salvan-Guillotin pour la communication du jour : *Les peintures murales de Mont, d'Aranvielle et de Ris (Hautes-Pyrénées)*.

Le Directeur remercie Marc Salvan-Guillotin de cette communication qui complète celle de l'an dernier sur les décors peints de ces petites églises pyrénéennes et il fait appel aux questions.

Virginie Czerniak demande s'il faut conclure à l'existence de plusieurs ateliers ou s'il faut au contraire croire à un seul atelier constitué autour de Melchior Rodiguis. Marc Salvan-Guillotin souligne combien la notion d'atelier peut être dans ce cas difficile à cerner et constate que le maître est pour nous celui qui signe le prix-fait ; l'identité de style peut être constatée mais le maître n'est qu'un nom dont la personnalité nous échappe. Le terme « atelier » peut en effet être mis au pluriel.

Patrice Cabau voudrait savoir si l'original du prix-fait est conservé et s'il a été annulé, et rappelle qu'un acte non annulé peut signifier que le contrat n'a pas été réalisé, ce qui pourrait expliquer les différences avec les décors observés. Marc Salvan-Guillotin dit ne pas avoir pu consulter l'acte, conservé dans les archives de la Société des Études de Comminges, mais qu'il a fait l'objet d'une étude très complète par Henri Gilles. Maurice Scellès fait remarquer que des variations de programme peuvent également avoir été introduites en cours de chantier par le commanditaire et le peintre.

Marc Salvan-Guillotin rappelle que tout le fond de l'abside reste caché par le retable et qu'en outre il manque l'Arbre de Jessé prévu par le contrat. Virginie Czerniak mentionne celui qui se trouve dans le chœur de l'église de Lachapelle-Faucher en Périgord, il est vrai sur la travée droite, Marc Salvan-Guillotin faisant remarquer qu'il s'agit d'une scène que l'on n'attend pas sur le mur du fond du chœur.

Louis Latour voudrait savoir si l'analyse de l'acte permet de dire qui propose le décor, des marguilliers ou du peintre. La relecture du texte confirme que ce n'est pas le cas.

François Bordes ayant demandé si le nom de sainte Catherine était écrit en occitan, Marc Salvan-Guillotin répond par l'affirmative et cite également l'exemple de Bourisp, faisant remarquer que l'on a quelquefois des mélanges étonnants et que la graphie ne permet pas de dater les décors.

Répondant à une question de Maurice Scellès, Marc Salvan-Guillotin précise que l'agrandissement des gravures servant de modèles est obtenu par une mise au carreau, puis il rappelle que le recours à ces modèles exclut évidemment de dater les peintures d'après les costumes des personnages. Maurice Scellès souligne combien les tracés noirs rehaussés de quelques aplats des peintures de Mont évoquent en effet des gravures et il demande si l'on dispose d'un inventaire des gravures éditées à cette époque. Marc Salvan-Guillotin cite l'exemple de l'église de La Nata en Aragon, où c'est une gravure d'une œuvre d'Holbein qui a été utilisée, et François Bordes indique que des corpus n'existent que pour les débuts de la diffusion des planches imprimées, l'inventaire n'étant pas fait pour la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, période qui nous occupe.

Olivier Testard dit avoir observé des traces de peintures extérieures, cachées par un enduit, à Armenteule ou Estarvielle. Marc Salvan-Guillotin le remercie de cette information et assure qu'il se rendra sur place.

Louis Latour signale que les églises des vallées d'Aure et du Louron ayant été victimes de vandales et de voleurs, leur fermeture complète aurait été inévitable si la Commission du tourisme de ces deux vallées pyrénéennes n'avait organisé des horaires de visite et des circuits sur rendez-vous. Il souhaiterait que des mesures semblables soient prises en Haute-Garonne. Nicole Andrieu indique que l'office du tourisme de Bagnères organise des visites. Elle doit cependant constater que, devant la multiplication des vols, les maires de plus en plus soucieux de la conservation du patrimoine sont en effet contraints de fermer les églises de leur commune ; le relais est de plus en plus souvent pris par des associations qui assurent l'ouverture des édifices au moins pendant l'été.

Daniel Cazes fait remarquer que cette situation n'est malheureusement pas propre aux vallées pyrénéennes. À Toulouse, Saint-Nicolas et Saint-Pierre-des-Chartreux sont habituellement fermées, Notre-Dame du Taur aussi parfois ; un édifice comme Saint-Sernin demande un renforcement du gardiennage et des systèmes d'alarme. Des solutions devront être trouvées pour ce patrimoine.

Nicole Andrieu décrit le système adopté à Troyes, ville très riche en églises gothiques, où ont été installées des guérites fermées pour les personnels chargés de renseigner les visiteurs avec des permanences variables selon les édifices.

À l'issue de cette séance consacrée à des peintures murales, le Directeur fait part à la Compagnie du décès de **Pierre Bellin**, survenu à la fin de l'été après une longue maladie. Daniel Cazes évoque le restaurateur qui a développé une activité incroyable avec une extraordinaire passion. On lui doit la restauration des fresques romanes de Saint-Sernin, et c'est à Saint-Sernin qu'il a conduit son dernier grand chantier avec les peintures du XVI<sup>e</sup> siècle du chœur. Sa réputation était telle qu'il était appelé à l'étranger pour donner conseils et avis. On dira sans doute plus tard que Pierre Bellin a été un très grand restaurateur.

## SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2002

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Coppolani, Directeur honoraire, Cazes, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-Archiviste, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint ; M<sup>me</sup> Napoléone, M. Gilles, le Père Montagnes, MM. Peyrusse, Prin, M<sup>g</sup> Rocacher, M. Roquebert, membres titulaires ; M<sup>mes</sup> Bayle, Boussoutrot, Czerniak, Marin, MM. Macé, Manuel, Rebière, Salvan-Guillotin, Testard, membres correspondants.  
Excusés : M<sup>mes</sup> Cazes, Galés, MM. Bordes, Garland, Gérard, Lapart.

La Présidente exprime ses regrets de n'avoir pu participer à la séance de rentrée de notre Société et présente ses excuses au conférencier. Elle ne doute pas que notre Directeur ait su ouvrir avec beaucoup de chaleur cette nouvelle année académique et souhaite à son tour que celle-ci soit pleinement fructueuse.

Le Secrétaire général n'en ayant pas achevé la rédaction, la présentation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre est reportée.

La Présidente rend compte de la correspondance manuscrite. Ce sont en particulier les réponses aux courriers adressés cet été à la Préfète du Lot et au Directeur régional des Affaires culturelles de Midi-Pyrénées à propos du devenir de l'ancien palais de Via à Cahors :

« Toulouse, le 12 août 2002

Madame la Préfète,

Cahors a la chance de posséder un patrimoine architectural du Moyen Âge exceptionnel, parmi lequel figure le palais de Via, palais du début du XIV<sup>e</sup> siècle devenu "château du roi" au XV<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui occupé par la Maison d'arrêt. Le Ministère de la Justice a récemment confirmé son intention d'abandonner le site et la question du devenir de ce monument majeur du département du Lot ne peut plus désormais être éludée.

La Société Archéologique du Midi de la France, dont la vocation est depuis sa création en 1831 la connaissance et la sauvegarde des monuments du Midi, s'en est inquiétée et a adopté dans sa séance du 23 avril dernier la motion dont vous trouverez le texte ci-joint.

La COREPHAE de Midi-Pyrénées a proposé, en 1996, le classement en totalité du site de la maison d'arrêt de Cahors, prenant ainsi en compte les bâtiments de l'ancien palais de Via du début du XIV<sup>e</sup> siècle et le potentiel archéologique de son sous-sol. Or, six ans plus tard, le dossier n'a toujours pas été présenté devant la Commission supérieure des Monuments historiques, faute, sans doute, de l'accord du Ministère de la Justice au classement.

Je ne doute pas que votre intervention soit à même de lever les obstacles qui ont jusqu'ici empêché le classement de l'ensemble du site.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier, et de l'importante contribution qui sera ainsi la vôtre à la sauvegarde du patrimoine médiéval de la capitale du Quercy, je vous prie de recevoir, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente  
Michèle Pradalier-Schlumberger »

« Cahors, le 26 août 2002

Madame la Présidente,

Par correspondance du 12 août 2002, vous avez appelé l'attention de Madame la Préfète sur le devenir des bâtiments occupés actuellement par la Maison d'Arrêt de Cahors et plus particulièrement sur le classement de son site au titre des Monuments Historiques.

Je vous informe que je saisis ce jour Monsieur le Ministre de la Justice et le Directeur Régional des Affaires Culturelles sur ce dossier.

Je ne manquerai pas bien entendu de vous tenir informée de la suite qui sera réservée à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Pour la Préfète absente,  
Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe Trioulaire »

« Toulouse, le 12 août 2002

Monsieur le Directeur,

La COREPHAE de Midi-Pyrénées a proposé, en 1996, le classement en totalité du site de la maison d'arrêt de Cahors, prenant ainsi en compte les bâtiments de l'ancien palais de Via du début du XIV<sup>e</sup> siècle et le potentiel archéologique de son sous-sol. Or, depuis, le dossier n'a toujours pas été présenté devant la Commission supérieure des Monuments historiques, faute, sans doute, de l'accord du Ministère de la Justice au classement. Or, celui-ci a récemment confirmé son intention d'abandonner le site de la maison d'arrêt de Cahors.

L'émotion suscitée par cette annonce a conduit la Société Archéologique du Midi de la France à adopter, au cours de sa séance du 23 avril dernier, la motion dont vous trouverez le texte ci-joint.

L'intérêt de l'édifice, tant pour lui-même que pour le patrimoine de la ville de Cahors, ne peut vous échapper. La question de son devenir ne peut plus être éludée et une partie de la réponse tient à son classement au titre des Monument historiques.

Je vous demande donc, Monsieur le Directeur, de bien vouloir relancer la procédure de classement conformément à l'avis donné par la COREPHAE en 1996.

Vous en remerciant par avance, ainsi que vos services, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

La Présidente  
Michèle Pradalier-Schlumberger »

« Toulouse, le 26 septembre 2002

Madame la Présidente,

Par lettre en date du 12 août, vous me demandez de réactiver la procédure de classement de l'ancien palais Via qui abrite la maison d'arrêt de Cahors.

Pour être présenté en commission supérieure des monuments historiques, le dossier doit – comme vous le savez – comporter un accord au classement du propriétaire de l'édifice.

J'envisage de proposer à nouveau à M. le Préfet de région de saisir le Ministère de la Justice afin d'examiner les voies et les moyens permettant un réexamen de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes très respectueux hommages.

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles  
Richard Lagrange »

La correspondance imprimée comprend l'annonce de la séance publique de l'Académie de Législation, qui aura lieu le 16 octobre prochain, plusieurs invitations à des colloques et le bulletin de souscription à l'ouvrage sur l'Hôtel d'Assézat, de nos confrères Louis Peyrusse et Bruno Tollon, édité par l'Association des Amis de l'Hôtel d'Assézat.

Plusieurs dons viennent enrichir notre bibliothèque :

- Enrique Cerillo Martín de Cáceres, *La basílica de época visigoda de Ibañerando*, Cáceres, 1983, 151 p. (don de Maurice Scellès);

- *Museos arqueológicos para siglo XXI. Museo nacional de Arte Romano, Mérida 18-19 mayo 2001*, 152 p. (don de Daniel Cazes);

- Robert Forichon, *Quelques observations pour une biographie de saint Exupère*, étude inédite, multigraphié, mai 2002, 54 p.;

- *Statues-menhirs : des énigmes de pierre venues du fond des âges*, Rodez, Éditions du Rouergue, 2002, 270 p. (envoi du Musée Fenaille);

Notre Société a par ailleurs reçu les catalogues des deux dernières expositions du Musée des Augustins.

La parole est à Virginie Czerniak pour une communication sur *Les peintures murales de la chapelle de l'ancien logis abbatial de Moissac*, publiée dans ce volume (t. LXIII, 2003) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie Virginie Czerniak pour cette analyse d'un décor que l'on voyait très mal et qui se trouve ainsi réhabilité, et elle la félicite d'avoir considérablement élargi le sujet en nous présentant une construction très séduisante. La comparaison avec les peintures de la salle capitulaire de Sigena est tout à fait convaincante, d'autant plus qu'elle est appuyée par des arguments techniques.

En réponse à Laurent Macé, Virginie Czerniak indique que, d'après Ernest Rupin, c'est un certain Bertrand, sur lequel on n'a malheureusement aucun autre renseignement, qui est abbé de Moissac de 1135 à 1197. Elle ajoute que Richard Cœur-de-Lion aurait résidé à Saint-Nicolas de la Grave, dans le château appartenant à l'abbaye de Moissac, et qu'il est tentant d'y voir la marque de ses bonnes relations avec l'abbé.

Louis Peyrusse se déclare très admiratif devant la démonstration, mais se propose d'être un instant l'avocat du diable. Cette méthode à la Morelli entretient une ambiguïté entre la miniature, le vitrail et la peinture murale pour rejoindre ce qui pourrait bien être une série de hasards historiques : les faits historiques pour aussi existants qu'ils soient ne construisent pas une causalité. Pour la démarche morellienne, on remarquera que les visages de la peinture de Moissac sont très effacés et on peut se demander devant ces formes expressionnistes si des contacts ont pu avoir lieu par le truchement des seuls livres enluminés. En outre, Louis Peyrusse ne croit guère à l'argument des pigments qui voyagent plus facilement que les peintres. Virginie Czerniak reconnaît volontiers la part morellienne que comportent des rapprochements où la subjectivité joue un grand rôle, et elle admet que la prudence doit rester de mise. Les analyses de pigments sont d'ailleurs encore trop peu nombreuses.





CORNEBARRIEU. Cloche de 1558. Vase supérieur, côté est: croix grecque, rosaces, onciales et Christ de la messe de saint Grégoire. Cliché Alain Toppan.



CORNEBARRIEU. Cloche de 1558. Médaillon de saint Jacques le Majeur ou saint Roch de Montpellier, au nord-est. Cliché Alain Toppan.



CORNEBARRIEU. Cloche de 1558. Côté ouest, médaillon de sainte Barbe. Cliché Alain Toppan.

Une partie du décor est liée aux onciales. Une croix grecque, aux extrémités fleuronnées et sur fond orné, indique le premier mot de la dédicace. Une rosace, avec fleur, feuilles et boutons sur fond nu, sépare la plupart des mots et termine la dédicace. Les lettres, placées sur un fond de végétaux aux lignes épurées (graminées, lys, trèfles...), sont ornées d'un chevron ou d'une résille et leur contour est souligné par un filet de perles. Ces formes et ces ornements, qui évoquent les lettres enluminées, sont présents sur les cloches dès le milieu du xv<sup>e</sup> siècle.

Deux croix axiales aux extrémités biseautées ont pour socle un degré de quatre marches à l'est et de cinq marches à l'ouest. Croix et socles sont ornés d'un même motif de rinceaux.

Une autre partie du décor est formée de cinq figures susceptibles de protéger les paroissiens de divers fléaux (feu, maladie, guerre). Celle de sainte Barbe apparaît dans un médaillon oblong bordé d'un tore de feuillage; le Christ, saint Michel et la Vierge sont sous un dais Renaissance.

*Sainte Barbe*, à l'ouest (H. 5 cm; l. 4,4 cm)

La sainte, vêtue d'une robe aux lignes souples accusant ses formes rebondies, tient la palme de martyr dans la main droite et un livre dans la main gauche; une tour s'élève sur sa gauche. Réputée pour protéger de la foudre, sainte Barbe était fréquemment représentée sur les cloches, notamment dans le sud de la France.

*Christ de la messe de saint Grégoire*, à l'est (H. 6,8 cm; l. 5 cm)

Le Christ, efflanqué, à mi-corps au-dessus du tombeau, les mains croisées sur le ventre, est entouré des instruments de la Passion (à gauche de la Croix: un marteau, une lanterne, un dé, la lance, les verges; à droite: les tenailles, le coq, un dé, la lance porte-éponge; en partie haute: les trois clous, la couronne d'épines). Cette iconographie, diffusée en France à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, est devenue traditionnelle au xv<sup>e</sup> siècle (5).

*Saint Roch de Montpellier ou saint Jacques le Majeur*, au nord-est (H. 5,8 cm; l. 4,1 cm)

Le saint est représenté en buste, coiffé du chapeau de pèlerin, avec un nimbe perlé surmonté d'une couronne fleurdelysée, une coquille Saint-Jacques en partie inférieure et deux bourdons en sautoir. Dans diverses églises du Languedoc et du Quercy, le jour de la Saint-Roch, les prêtres bénissaient les animaux et les troupeaux, parfois depuis le clocher, ce qui leur permettait d'atteindre la campagne environnante. Cette tradition régionale et l'existence d'un quartier Saint-Roch dans Cornebarrieu nous permettent de supposer que la figure représente saint Roch plutôt que saint Jacques le Majeur.

*Saint Michel terrassant le dragon*, au nord-ouest (H. 6,8 cm ; l. 4,8 cm)

L'archange, en pied, vêtu d'une armure, tient un bouclier orné d'une croix et placé au-dessus de la balance servant à la pesée des âmes. De la main droite il tient une lance enfoncée dans la gueule ouverte du dragon cloué au sol. C'est le gardien de la porte des sanctuaires. Au Moyen Âge, on lui consacrait souvent les églises situées sur des sommets (le Mont-Saint-Michel, l'Aiguilhe du Puy). Par ailleurs, une statue de l'archange couronnait fréquemment les flèches des clochers.

*Vierge à l'Enfant*, au sud (H. 6,7 cm ; l. 4,7 cm)

Sur un fond de végétaux similaire à celui des onciales, la Vierge est vêtue d'une robe au plissé régulier qui lui couvre les pieds. Au niveau des cuisses, le manteau forme un drapé au plissé semi-circulaire. Sur le côté gauche de la Vierge, l'Enfant Jésus debout lève la main gauche surmontée d'un globe ou d'une pomme.

La marque du fondeur (I \* V  $\frac{\%}{\%}$ ) n'a pas permis d'identifier ce dernier. Les deux lettres (I ou J, V ou U – ou B ou P en occitan –), suivies d'une cloche, sont séparées par deux étoiles superposées à cinq branches. Une marque similaire, sans les étoiles, apparaît sur une cloche bordelaise de 1541 (6). La variante entre les deux marques pourrait provenir du fait qu'un fils de I. V. aurait pris sa succession et aurait modifié la marque, comme le font les orfèvres.

La comparaison entre ces deux cloches permet de penser que ce sont les mêmes matrices qui ont servi aux inscriptions et à une partie du décor: ainsi le médaillon avec sainte Barbe, les onciales et la rosace séparant les mots sont identiques (7). Par ailleurs, les anses portent un décor qui paraît être le même, sans les filets. La finesse et la qualité du décor de la cloche de Cornebarrieu indiquent que le fondeur intervenu en 1558 maîtrisait mieux la technique que celui qui a travaillé en 1541 (8).



CORNEBARRIEU. Cloche de 1558. Marque du fondeur. *Cliché Alain Toppan.*

### La cloche de 1617

Placée tout en haut du clocher, elle sonne les heures et les demi-heures par le biais d'un marteau de tintement extérieur électrique dont la frappe fait vibrer la maçonnerie de briques. L'encadrement de la baie où elle est suspendue a lui aussi été entaillé dans sa partie inférieure; cependant, contrairement à la baie à laquelle est accrochée la cloche de 1558, il n'a pas été placé de beffroi. Pourvue de six anses en couronne, la cloche est accrochée à un joug en bois par l'intermédiaire de ferrures plates clouées (9). Elle a une hauteur à l'axe de 84 cm et un diamètre extérieur de 80 cm; son poids est estimé entre 250 et 350 kg.

Au niveau du vase supérieur, des filets délimitent deux zones. Celle du haut porte la dédicace et la date, celle du bas la marque du fondeur.

La dédicace est constituée de lettres sur dossiers individuels (H. 3,6 cm); les deux premières lettres (IH) forment un seul dossier posé à l'envers (HI). L'écriture est en capitales romaines.

Inscription relevée :

IHS MARIA LA COMMVNOMA FEFERO LAN I6X7

Inscription restituée :

IHS[ESV]S MARIA LA COMMVNO M[']JA FE FERRO L[']JAN 1617

Outre les anses simples ornées d'une tête humaine (10), le seul décor de la cloche est une croix sans socle formée de deux dossiers, un T surmonté d'un I; le dossier inférieur empiète sur un filet: la croix, décalée vers la droite, aurait dû être dans l'axe du H de IHS.

La marque du fondeur a pu être restituée grâce à un bail passé entre les consuls et un maître fondeur de Toulouse; un second bail a été passé entre les consuls et un maître fustier de Lévigac, Hugues Christian, pour la descente d'une cloche et la pose de la nouvelle (11).

Marque relevée :

M I LA T M F

Marque restituée :

M[AITRE] J[AQVES] LA T[RILLE] M[E] F[ECIT] (ou M[']A] F[AITE])

Cette cloche, actuellement sans battant, montre une usure très large au niveau de la pince: au lieu d'avoir deux points d'impact est-ouest, elle porte des traces d'usure sud-est nord-ouest (le battant n'avait pas une frappe équilibrée,

le baudrier étant probablement gêné par une bélière trop étroite). Par ailleurs, cette cloche présente de nombreux défauts de fonte (12).

De nombreuses cloches ont disparu au cours de la Révolution ; certaines ont été déplacées. En ce qui concerne les deux cloches objets de cette note, et pour lesquelles nous possédons la date de fonte (13), nous avons la certitude qu'elles étaient destinées à Cornebarrieu comme l'indique l'inscription sur la cloche de 1558 et comme le prouve le bail de celle de 1617. Les documents exploités ne permettent pas de savoir à quelle église du village elles étaient destinées ; cependant, leurs dimensions nous laissent penser qu'elles ont été fondues pour l'église paroissiale, en l'occurrence l'église primitive.

Françoise ZANNESE »

1. A.D. Haute-Garonne : Fonds de l'ordre de Malte (visites et procès-verbaux d'améliorissements) ; A.M. Cornebarrieu : Registres BMS.

2. Jean COPPOLANI, « Les Clochers-Murs du pays Toulousain... », dans *B.S.A.M.F.*, t. XLVI, 1985-1986, p. 49-73.

3. Toutes deux ont été classées parmi les Monuments Historiques par arrêté du 9 mai 2001. Merci à Alain Toppan qui nous a signalé ces cloches, nous a donné accès à sa documentation et nous a permis, grâce à sa collaboration, d'effectuer les relevés. Merci également à Jean-Bernard Faivre pour ses observations campanaires.

4. Cette cloche ne sonne plus : une importante fêlure partant de la première ligne traverse tout le décor situé à l'est, notamment le Christ et une croix axiale.

5. Jean NOUGARET, « Iconographie campanaire médiévale dans l'actuel diocèse de Montpellier », dans *Mémoires de la Soc. archéol. de Montpellier (Hommages à Robert Saint-Jean)*, t. XXI, 1993, p. 222-228 : ill. ; Jean NOUGARET, « L'iconographie campanaire du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Chants des cloches, voix de la terre...*, Montpellier : les Presses du Languedoc, 2000, p. 59-64 : ill.

6. Jean-Bernard FAIVRE, Régis SINGER, « Église Saint-Michel de Bordeaux : deux cloches anciennes retrouvées », dans *Revue archéologique de Bordeaux*, t. LXXXIX, 1998, p. 190.

7. Le dessin de certaines lettres et d'une partie du décor de cette cloche figure dans l'ouvrage de Jean-Pierre Rama (*Cloches de France et d'ailleurs*. Paris : éd. Pierre Zech/Le Temps Apprivoisé, 1993, p. 194-195). Cependant, il y a eu une erreur dans le relevé : le végétal situé entre les deux premiers jambages du M représenté est mal orienté comme le prouve une photographie de cette même lettre.

8. En raison de l'analogie et de la précision du décor, il paraît improbable que les matrices aient pu être refaites à l'identique.

9. Joug et ferrures ont été classés en même temps que la cloche. Cependant, au cours de l'été 2002, les ferrures plates clouées ont été remplacées par des ferrures rondes boulonnées, sans consultation du service des M. H.

10. L'accès à cette cloche étant périlleux, seule a été observée l'anse simple située à l'est ; l'anse simple ouest porte certainement le même décor.

11. A.D. Haute-Garonne : 3E 8304, notaire Taverne. *Bail à fere la cloche* (entre les consuls de Cornebarrieu et le maître fondeur), 26 mai 1617, f<sup>o</sup> 59-60 r<sup>o</sup>, suivi d'un contrat entre les consuls de Cornebarrieu et le maître charpentier, 26 mai 1617, f<sup>o</sup> 60 v<sup>o</sup>-61 r<sup>o</sup>.

12. Plusieurs explications sont possibles : les conditions atmosphériques au moment de la fonte, la qualité et la proportion des matériaux, la maîtrise de son art par le fondeur. Il est probable que pendant les Guerres de Religion il n'y ait eu que peu de fonte de cloches, et qu'ainsi une génération ait perdu le savoir-faire, et peut-être aussi le matériel. Il a fallu renouveler les matrices ; les lettres utilisées pour les cloches du XVII<sup>e</sup> sont en règle générale des capitales romaines (introduites dans les textes dès le XVI<sup>e</sup> siècle) alors que les onciales sont utilisées pour de nombreuses cloches du XVI<sup>e</sup> siècle.

13. La lecture de la date « 16X7 » qui associe un chiffre romain et des chiffres arabes a été clarifiée par la découverte des baux (le chiffre X pouvait être pris pour un 8).

La Présidente note l'iconographie très riche de l'une des deux cloches et elle fait observer qu'en effet le médaillon de la Vierge, par exemple, n'est plus médiéval, même s'il se rattache encore à des modèles de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Le Secrétaire général annonce que le prochain volume des *Mémoires* est en bonne voie et qu'une parution avant la fin de l'année est envisageable.

Louis Latour rappelle les horaires d'ouverture de la bibliothèque. Il indique par ailleurs qu'un bénévole lui a proposé son aide : M. Georges Cugulière dépouille ainsi des dossiers qui étaient jusqu'à présent inaccessibles faute d'en connaître le contenu.

## SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2002

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Scellès, Secrétaire général, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cabau, Secrétaire-adjoint, Latour, Bibliothécaire-Archiviste ; M<sup>me</sup> Pousthomis-Dalle, MM. l'abbé Baccrabère, Gérard, Gilles, Ginesty, Hermet, Prin, M<sup>sr</sup> Rocacher, membres titulaires ; M<sup>me</sup> Fronton-Wessel, MM. Garland, Testard, membres correspondants. Excusés : M<sup>mes</sup> Czerniak, Galés, Napoléone, MM. Boudartchouk, Peyrusse.

La Présidente ouvre la séance à 17 heures. La parole est au Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre, adopté après ajout d'une précision demandée par Louis Latour, puis du compte rendu de la séance du 15 octobre, entériné sans modification.



Michèle Pradalier-Schlumberger présente la correspondance « manuscrite », qui comprend l'annonce de divers colloques, notamment :

- 128<sup>e</sup> congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, organisé par le C.T.H.S., à tenir du 14 au 21 avril 2003 à Bastia et consacré aux « Relations, échanges et coopération en Méditerranée » ;

- congrès annuel organisé par la Fédération historique du Sud-Ouest, la Fédération historique de Midi-Pyrénées et l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, à tenir les 23-24 mai 2003 à Agen et Moissac sur le thème : « Les pays de la moyenne Garonne » ;

La Présidente fait ensuite circuler plusieurs ouvrages qui viennent enrichir notre Bibliothèque :

- *Vasconia, Revue du Patrimoine de Gascogne*, n° 3, Conservatoire du Patrimoine de Gascogne, septembre 2002, 60 p., reçue au titre des échanges ;

- *Toulouse au XIX<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque tenu le 18 mai 2001 à l'Hôtel d'Assézat, Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, Toulouse, 2002, 80 p., reçus au titre des échanges ;

- *Mère Anna Maria Antigo et les Clarisses de Perpignan du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours – Mare Anna Maria Antigo i les Clarisses de Perpinyà des del segle XVII fins ara*, Journal de l'exposition présentée du 25 mai au 3 novembre 2002, 56 p., don de Sandrine Conan et Laurent Hernandez ;

- Gisela Ripoll, *La necrópolis visigoda de El Carpio de Tajo (Toledo)*, Madrid, Ministerio de Cultura, Dirección General de Bellas Artes y Archivos, Subdirección General de Arqueología y Etnología, 1985, 254 p. (*Excavaciones arqueológicas en España*), don de Maurice Scellès ;

- Tolosa. *Nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*, ouvrage collectif sous la direction de Jean-Marie Pailler, collection de l'École française de Rome, fascicule 281, Rome et Toulouse, 2002, 601 p., 2 pl. hors-texte, don de M<sup>me</sup> Nicole Lombraill-Akermann.

Après avoir remercié les donateurs, M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger donne lecture du rapport qu'elle a rédigé sur la candidature de M<sup>me</sup> Adeline Béa au titre de membre correspondant de notre Société. Il est procédé au vote ; M<sup>me</sup> Béa est élue membre correspondant.

La Présidente lit ensuite à la Compagnie la lettre que M. le député-maire de Cahors a adressée en réponse à notre courrier concernant le devenir du palais de Via :

« Cahors, le 28 octobre 2002

Madame la Présidente,

J'ai été très sensible à l'intérêt manifesté par la Société Archéologique du Midi de la France qui, en votant cette motion, a confirmé l'intérêt majeur de ce monument dans la ville mais également dans l'histoire de l'architecture médiévale.

Je tiens à réaffirmer ici notre volonté de tout mettre en œuvre afin de préserver ce monument et le rendre accessible au plus grand nombre.

Ainsi, dans le cadre de la réflexion menée par la Ville sur le projet de création d'un pôle patrimonial, dont un des volets concerne l'obtention du label Villes et Pays d'art et d'histoire, le palais de Via apparaît comme le lieu idéal pour accueillir l'ensemble des activités liées à ce projet.

La Ville de Cahors s'associe donc à votre requête quant à la reprise de l'instruction du dossier de classement, au titre des Monuments Historiques, de la totalité de l'édifice. Je peux vous affirmer que le devenir du palais de Via fera partie des dossiers que je présenterai à Monsieur Aillagon, Ministre de la Culture, lors de notre prochaine entrevue.

En vous remerciant de l'attention que vous portez au devenir de cet édifice et en vous réaffirmant l'importance de ce monument pour la Ville de Cahors, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Député-Maire  
D<sup>r</sup> Michel Roumégou »

La Société Archéologique ne peut que se féliciter de la volonté affichée de la Ville de Cahors d'assurer la conservation et la mise en valeur du palais de Via et d'en faire un lieu ouvert au public.

La parole est à l'abbé Bacrabère pour la communication du jour, consacrée à des *Vestiges de verriers dans la Montagne Noire aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles* :

« Deux sites ont pu être repérés lors des mises à sec de la retenue d'eau en 1973 et 1975 : le bassin de Saint-Ferréol au sud de la ville de Revel et le barrage de La Garbelle à l'est et près du bourg des Cammazes ; ces deux réservoirs ont livré des débris de récipients de verriers.

Le bassin de Saint-Ferréol, dont l'existence remonte à la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, a livré des débris de

gobelets, des pieds de verre de forme biconique, à tige, et des restes de bouteilles et de flacons. Sur le site de La Garbelle, de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ont été recueillis quelques éléments de gobelets, de perles et des débris de céramique (pot, pichet, dourne, marmite, jarre et plat), ainsi que des restes de creusets avec des lèvres et des fonds. Si l'ensemble des trouvailles demeure relativement modeste, il n'en est pas moins intéressant de connaître quelques restes de productions de ces deux ateliers de verriers établis aux abords de la Montagne Noire, qui semblent appartenir aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. »

La Présidente remercie notre confrère, exprimant une nouvelle fois le plaisir que l'on a de manipuler les objets qu'il présente pendant ses exposés. Elle lui demande comment il lui a été possible de dater ces petits fragments de verre : serait-ce grâce à des éléments de céramique trouvés sur les deux sites de Saint-Ferréol (Haute-Garonne) et des Cammazes (Tarn) ? L'abbé Baccrabère dit s'être surtout fondé sur des comparaisons avec les pièces représentées dans des ouvrages spécialisés ayant trait à la verrerie.

Répondant à Louis Latour, qui évoquait les études sur les verriers, Georges Baccrabère déclare que l'on sait très peu de choses à leur sujet. M. Latour précise qu'il pensait par exemple aux travaux publiés sur les verriers ariégeois du XVII<sup>e</sup> siècle. L'abbé Baccrabère assure qu'il n'existe rien concernant la région de Saint-Ferréol et des Cammazes pour les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ; on connaît cependant une famille Robert, installée dès le XV<sup>e</sup> siècle à proximité de la Montagne Noire, vers Saint-Ferréol, qui a été active « pendant pas mal de temps ».

M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger demande si, d'après l'échantillon recueilli sur les deux sites, on peut faire l'hypothèse d'un abandon au XVII<sup>e</sup> siècle. L'abbé Baccrabère croit que celui-ci a dû se produire au moment des Guerres de Religion. Insistant sur les conditions très difficiles de ses explorations (pente très forte et 0,50 m de vase au lac des Cammazes !), il reconnaît que ses observations sont restées très superficielles et qu'il n'a pas d'indice certain pour confirmer ce sentiment. Maurice Scellès s'étant enquis de la date de la mise en eau des deux bassins, Georges Baccrabère indique qu'il s'agit de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle pour celui de Saint-Ferréol et des environs de 1955 pour celui des Cammazes.

Daniel Cazes s'interroge sur la diffusion des produits de ces ateliers de la Montagne Noire : locale ou plus large ? L'abbé Baccrabère dit qu'il est très difficile de répondre, étant donné l'extrême fragmentation de la verrerie. Louis Latour fait observer que l'on retrouve de manière typique pour les productions du XVII<sup>e</sup> siècle des « olives » de soudure entre le pied et le calice, qui ont bien mieux résisté que les parois, beaucoup plus minces et fragiles. M. Latour indique ensuite que des éléments de comparaison peuvent se voir dans le petit musée aménagé au Mas-d'Azil (Ariège).

Nelly Pousthomis-Dalle signale qu'il existe aux Archives communales de Revel un document portant mention d'une activité de verrerie vers Les Cammazes au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, mais elle doute qu'il s'agisse dans ce cas d'un véritable atelier de verrier. Comme elle l'a constaté lors des fouilles du *castrum* de Durfort (Tarn), la présence de creusets peut ne correspondre qu'à une production verrière marginale, occasionnelle.

Maurice Scellès lui ayant demandé s'il avait pris des photographies des sites au moment de ses explorations, en 1973 et 1975, l'abbé Baccrabère répond par la négative : « Non, c'est le tort que j'ai eu ! ». Nonobstant, Louis Latour souligne l'intérêt du repérage : « Pour un passage, on ne pouvait pas faire mieux que ce que vous avez fait ! »

Au titre des questions diverses, Daniel Cazes signale l'ouverture de deux chantiers de fouilles particulièrement importants pour la connaissance de Toulouse antique et médiévale, l'un devant le Monument aux morts, en avant de l'emplacement de l'ancienne Porte Saint-Étienne, l'autre sur le site de la caserne de gendarmerie, sur l'emplacement de l'ancienne Porte Narbonnaise. Le Directeur propose de demander à notre confrère Jean Catalo, qui dirige ce dernier chantier, d'en organiser une visite pour notre Compagnie.

## SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Coppolani, Directeur honoraire, Latour, Bibliothécaire-Archiviste, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint, MM. l'abbé Baccrabère, Bordes, Gérard, Gilles, Hermet, le Père Montagnes, Nayrolles, Peyrusse, Pradalier, Prin, M<sup>fr</sup> Rocacher, membres titulaires, M<sup>mes</sup> Andrieu, Béa, Félix-Kerbrat, Pujalte, MM. Ginesty, Manuel, membres correspondants.

Excusés : M. Cazes, Directeur, M<sup>mes</sup> Cazes, Galés, Napoléone, MM. Gérard, Molet, Tollon.

La parole est au Secrétaire-adjoint pour la lecture du procès-verbal de la séance du 5 novembre, qui est adopté.

La Présidente souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> Adeline Béa, qui prend séance ce soir, puis elle remet à la Société le coffret des deux volumes consacrés à la Maison des chevaliers de Pont-Saint-Esprit offert par M. Alain Girard : *La maison des Chevaliers de Pont-Saint-Esprit*, t. 1, Alain Girard, *La demeure des Piolenc*, 230 p., t. 2, Christian de Mérindol, *Les décors peints. Corpus des décors monumentaux peints et armoriés du Moyen Âge en France*, 475 p., Conseil général du Gard, Pont-Saint-Esprit, Musée d'Art sacré du Gard, 2000-2001.

Louis Peyrusse fait circuler les nouveaux bulletins de souscription pour le livre sur l'Hôtel d'Assézat, en précisant que le délai de souscription est prolongé jusqu'au 10 décembre. L'ouvrage est à la reliure, mais Louis Peyrusse en présente les bonnes pages et dit la véritable satisfaction que l'on éprouve devant cette somme scientifique devenue un beau livre grâce à l'Association

des Amis de l'Hôtel d'Assézat. L'édition est sans but lucratif puisque l'ouvrage est vendu à prix coûtant et il est important que chacun d'entre nous en fasse la promotion. François Bordes demande que des bulletins soient distribués dans les différentes institutions culturelles de la ville.

La Compagnie entend le rapport d'Henri Pradalier sur la candidature au titre de membre correspondant de M. Raymond Laurière. Il est procédé au vote: M. Raymond Laurière est élu membre correspondant.

La parole est alors à Louis Latour, qui nous fait part des *Dernières recherches sur le facteur d'orgues Guillaume Monturus* :

« La carrière de Guillaume Monturus, originaire de Sarlat, n'est guère connue que depuis une trentaine d'années, grâce à l'étude d'Alex Bèges consacrée au « Grand orgue de Saint-Nazaire de Béziers » parue dans *Recherche XII sur la musique française classique* (Picard, 1972).

Les travaux de Louis Latour sur l'orgue d'Auvergne (1986), de Jean-Claude Richard et Roland Galtier sur « Les orgues de l'abbaye bénédictine de Villemagne L'Argentière » (dans *Bulletin de la Société archéologique et historique des Hauts Cantons de l'Hérault*, n° 14, 1991) ont permis de mieux connaître l'homme, ses qualités et ses défauts, et ont révélé l'importance de l'œuvre accomplie par Guillaume Monturus dans tout le Midi, en particulier à Marseille, Montpellier, Béziers, Lombez...

En 1999, la découverte par Bernard Podevin (« De Sarlat à l'Espagne..., d'apprenti à maître facteur d'orgues, l'itinéraire de Guillaume Monturus », dans *Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir*, n° 80, 2000) du contrat d'apprentissage de Monturus dans l'atelier des Lépine (1752) où le jeune Guillaume, âgé de 15 ans, travailla à côté de Jean-François Lépine, de cinq ans à peine son aîné, permet de mieux comprendre la rivalité qui les opposa plus tard à Montpellier et à Béziers.

Les derniers travaux, encore inédits, de Françoise Clastrier sur les orgues de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz ont révélé une partie peu connue de la vie de Guillaume Monturus : sa carrière espagnole. C'est en Espagne, en effet, à partir de 1792, que *Guillermo* Monturus, puis son fils *Juan*, accomplirent une œuvre considérable que des recherches récentes éclairent peu à peu. »

Louis Latour termine sa communication en indiquant que l'enquête a connu un nouvel épisode avec un courrier électronique qui lui a été adressé tout récemment par un descendant barcelonais du facteur d'orgues. La Présidente remercie Louis Latour de nous avoir présenté cet état d'une recherche dont l'histoire ne manque certes pas de rebondissements et lui demande si la descendance espagnole de Guillaume Monturus a des renseignements qui confirmeraient l'installation de la famille à Sarlat au XVIII<sup>e</sup> siècle. Louis Latour cite l'acte de baptême (1737) et le contrat d'apprentissage de Guillaume Monturus, mais aucune autre pièce ne confirme l'ancienneté de l'installation de la famille à Sarlat.

Henri Pradalier ayant demandé si l'établissement des Monturus en Espagne n'avait pas été une conséquence de la Révolution, Louis Latour dit espérer le savoir grâce aux descendants espagnols ; il rappelle qu'en tout cas le prêtre d'Auvergne avec lequel Monturus était en relation était farouchement royaliste et qu'il a fini par choisir l'exil.

Nicole Andrieu présente à la Société quelques **objets classés au titre des Monuments historiques en 2002 à Saint-Sulpice-sur-Lèze** :

« Sept objets conservés dans l'église de Saint-Sulpice-sur-Lèze ont été classés Monuments historiques en 2002, après l'inscription de sept autres à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en l'an 2000. La protection de quatorze pièces de mobilier ou objets de cette église répondait à la demande du maire et du conservateur régional des Monuments historiques, alors que l'architecte en chef travaillait à une étude préalable à sa restauration générale.

La chaire à prêcher est complète et toujours en place. Elle est sobre dans sa structure comme dans son ornementation, mais elle est mise en valeur par le décor de moulures dorées et les panneaux de marbre feint qui recouvrent la cuve, par des volutes et des feuilles d'acanthé déployées qui l'encadrent. Le dossier, en marbre feint, est encadré d'une tête d'ange se prolongeant en une chute végétale. L'abat-voix avec rayons dorés et colombe, est complet dans sa partie supérieure.

L'appui de communion est, lui aussi, toujours en place. Il est composé de plusieurs éléments : les deux battants de la porte centrale sont ornés d'un médaillon de tôle dorée figurant l'évêque Sulpice et saint Jean-Baptiste, avec son agneau. Les parties latérales sont ornées de rinceaux et de volutes, avec des médaillons ajourés en forme de cœur, entourés de feuilles et de fleurs. En 1798, l'ordonnance du commandeur de Malte (1) évoque la "balustre" de communion qui vient d'être réparée.

La chapelle Saint-Joseph conserve une très belle grille de style "rocaille". Dans un ensemble de volutes, rinceaux et motifs géométriques, se détachent les deux pots-à-feu placés sur les portes d'entrée.

À l'entrée de l'église, et dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, quatre statues de terre cuite retiennent l'attention. Leur état de conservation est déplorable : saint Luc et saint Marc n'ont plus de tête ; les bras sont amputés comme ceux de saint Jean. Seule la statue de saint Matthieu est complète.

Comme toutes les statues de terre cuite de grande dimension, qui étaient débitées pour sécher et cuire, ces quatre statues sont composées de trois parties superposées.

Les quatre évangélistes portent un vêtement ample, largement décolleté et plissé, serré à la taille par une ceinture ou un drapé. Saint Matthieu porte une barbe fournie. Il tient une plume dans la main droite et un livre dans la main gauche, que soutient aussi l'ange, figuré comme un enfant à la chevelure ondulée, vêtu d'une tunique courte. Saint Jean montre un visage jeune, encadré d'une chevelure longue et bouclée. Son vêtement est complété par un drapé qui recouvre l'épaule gauche et sert de ceinture. De la main gauche, il tient un livre ouvert; à ses pieds, l'aigle traditionnel. Saint Marc, dont la tête repose à terre, porte lui aussi un drapé sur l'épaule et un livre dans la main gauche. À ses pieds, un grand lion, à la crinière abondante, lève une patte et tourne sa tête vers Marc. La statue de saint Luc est la plus mutilée, mais son attribut est figuré ici comme un puissant taureau ailé.



SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE. Statue en terre cuite : saint Matthieu.



SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE. Statue en terre cuite : saint Jean.

Ces statues n'apparaissent mentionnées dans aucune visite pastorale ou prieurale. Le nom des chapelles secondaires et les cultes qui y étaient honorés ne permettent pas plus de justifier leur présence dans l'église.

En 1904-1906, l'abbé Lestrade a publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* (2) le bail à besogne conclu en 1766 entre le sculpteur François Lucas et le curé de Lézat pour faire en terre cuite "quatre statues représentant les quatre évangélistes avec leurs attributs, de la hauteur de cinq pieds deux pouces" pour 300 livres. L'abbé Lestrade ajoute qu'on lui a assuré que ces statues sont (en 1904) reléguées dans une pièce accessoire du presbytère de Lézat.

Paul Mesplé (3) et Jean-Pierre Suzzoni (4) ont émis l'hypothèse que les quatre statues conservées dans l'église de Saint-Sulpice et les quatre statues commandées en 1766 à François Lucas sont les mêmes, les dimensions correspondant à 1 ou 2 centimètres près. Jean-Pierre Suzzoni reconnaît qu'on ne "retrouve pas de manière évidente dans ces statues le style de François Lucas", contredit par Brigitte Bonnin-Flint qui, dans sa thèse (5), constate des parentés entre ces statues et d'autres œuvres de François Lucas : même traitement des drapés, des chevelures et des barbes, même goût pour les lions majestueux et les enfants. Elle qualifie ces quatre statues de "puissantes, sobres et en même temps équilibrées; elles témoignent de la maîtrise de François Lucas".

Nicole ANDRIEU »

1. A.D. Haute-Garonne : H Malte, reg. 597.
2. Abbé Jean LESTRADE, « Bail à besogne conclu en 1766... », dans *B.S.A.M.F.*, n° 32-36, 1904-1906.
3. Paul MESPLÉ, « À travers l'art toulousain, hommes et œuvres », Toulouse, éditions du Musée des Augustins, 1942, p. 39-42.
4. Jean-Pierre SUZZONI, « Les statues des évangélistes de Saint-Sulpice-sur-Lèze sont-elles de Lucas ? », dans *L'Auta*, n° 508, 1985.
5. Brigitte BONNIN-FLINT, *Une dynastie d'artistes toulousains : les Lucas*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Toulouse-Le Mirail, 1999.

La Présidente remercie Nicole Andrieu et lui demande si l'analyse stylistique a confirmé l'attribution des évangélistes à François Lucas. Nicole Andrieu répond que Brigitte Bonin le pensait mais qu'aucune source ne le confirme ; les statues sont en mauvais état et un épais badigeon les recouvre. Jean Nayrolles fait remarquer qu'il est tout à fait probable que cet enduit soit du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Après avoir rappelé qu'il a eu l'occasion d'étudier la table de communion en fer forgé de la chapelle Saint-Joseph, attribuable à Bernard Ortet, Louis Latour demande où en est la restauration qui avait été souhaitée par la municipalité. Nicole Andrieu confirme que cette restauration avait été envisagée mais avoue ne pas savoir où cela en est.

Louis Peyrusse remarque que les représentations de la Vierge du Pilar sont rares de ce côté-ci des Pyrénées alors qu'elles sont si fréquentes en Espagne et demande si l'on a des informations sur le tableau de l'église de Saint-Sulpice-sur-Lèze. Nicole Andrieu rappelle que les tableaux ne sont pas mentionnés, le plus souvent, par les inventaires révolutionnaires. Maurice Scellès signale un tableau représentant la Vierge du Pilar dans l'église Saint-Barthélemy à Cahors. Jean Nayrolles se demandant si les deux tableaux ne formaient pas un pendant, Nicole Andrieu confirme que c'était en effet le cas mais elle précise que l'une des toiles a été modifiée pour s'adapter à son nouveau cadre.

Au titre des questions diverses, Patrice Cabau commente pour la Compagnie **une inscription médiévale** conservée par notre Société et exposée dans la salle des séances :

**« Inscription commémorant l'établissement d'une fontaine à Ramonville en 1270 »**

Parmi les monuments lapidaires exposés depuis 1996 dans la salle des séances de notre Compagnie se voit une inscription médiévale (1) répertoriée sous le n° 56 (2) et entrée dans nos collections en 1909 : « M. Rodière, maire de Ramonville-Saint-Agne, et M. l'abbé Martin, curé de l'agreste paroisse, offrent au Musée de la Société [...] une inscription de l'année 1270 trouvée récemment dans le jardin du presbytère » (3).

Le support est une plaque (0,37 m x 0,30 m x 0,10 m env.) de marbre pyrénéen de couleur grise, du type dit de Saint-Béat, qui semble avoir été taillée dans une paroi de cuve de sarcophage de l'Antiquité finissante. La surface inscrite paraît légèrement usée ; des restes de mortier adhèrent sur les faces antérieure et postérieure ainsi que sur les chants.

L'inscription, rédigée en latin, occupe la presque totalité du champ. Le texte est tracé sur dix lignes, dont les deux premières sont encadrées et interrompues par trois petits écus armoriés gravés au trait : les écussons latéraux portent un château à trois tours, celui du milieu une croix de Toulouse.

Il n'y a pas trace de réglure préalable à la gravure, et le lapicide n'a pas bien évalué la longueur du texte à insérer dans le champ : les trois dernières lignes se resserrent par manque de place, les éléments des mots ultimes occupant sur le bord inférieur du support les zones les moins abîmées.

Les caractères paléographiques sont ceux que présentent en général les inscriptions gravées à Toulouse et dans la région toulousaine entre la fin du onzième siècle et celle du quatorzième (4). L'écriture est dans l'ensemble relativement soignée et régulière, avec des lettres d'assez petit module (variant de 2 à 1,5 cm env.), plutôt espacées. Les onciales paraissent relativement nombreuses (*e, h, m, n, t, u*). Les signes suscrits correspondent aux abréviations usuelles (<sup>o</sup> = *o*, <sup>u</sup> = *us*, pontets = *m. / n / ...*). Les unités lexicales ou numérales se trouvent séparées par trois points superposés (exceptionnellement deux à la ligne 2, en raison de la proximité de l'écusson médian), parfois répétés : ils marquent alors la fin d'une ligne et le début de la suivante (lignes 5/6, 6/7, 7/8).

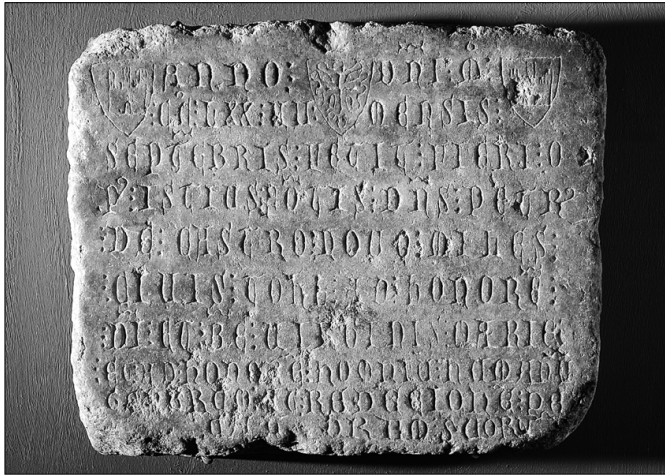
Quelques particularités linguistiques sont à relever : omission de *die* après le quantième du jour du mois (ligne 2), celui-ci étant indiqué au génitif (*mensis septembris*, l. 2-3), ce qui exclut de lire "1277" pour le millésime ; interversion de lettres dans *Tohlose* (l. 6) ; graphie méridionale *honnium*, pour *omnium* (ligne 8) ; expression grammaticalement fautive *honnium humanum generum* (l. 8-9), au lieu de *omnis humani generis* (5).

La teneur de cette inscription apparaît comme tout à fait exceptionnelle :

« L'an du Seigneur 1270, le 7 du mois de septembre, fit faire l'ouvrage de cette fontaine le seigneur Pierre de Castelnau, chevalier, citoyen de Toulouse, en l'honneur de Dieu et de la bienheureuse Vierge Marie et en l'honneur de tout le genre humain et aussi pour la rédemption de ses péchés. »

On observera que sont ici reprises à propos de la création d'une fontaine publique les formules de dédicace et de demande d'indulgence caractéristiques des fondations pieuses (6). Les rédacteurs du *Corpus des inscriptions de la France médiévale* notaient en 1982 : « L'état actuel des relevés d'épigraphie médiévale ne permet pas de citer de textes comparables » (7).

Cette inscription remarquable fut faite à l'instigation d'un homme considérable, qui fut à Toulouse « l'un des



[ÉCUS-] ANNO : [ÉCUS-] D(OMI)NI: M<sup>o</sup>: [ÉCUS-]  
 [SON] : CC<sup>o</sup>: LXX: VII. [SON] M E N S I S: [SON]  
 S E P T E (M) B R I S: F E C I T: F I E R I: O  
 P (V S): I S T I V S: F O (N) T I S: D (O M) N (V S): P E T R (V S)  
 : D E: C A S T R O: N O V O: M I L E S:  
 : C I V I S: T O H L [O S E]: A D: H O N O R E (M):  
 : D (E) I: E T: B (E A T) E: V I R G I N I S: M A R I E:  
 : E T: A D: H O N O R E (M): H O M N I V (M): H V M A N V (M)  
 G E N E R V M: A T: R E D E (M P) C I O N E (M): P E  
 C A T O R V M: S V O R V (M)

INSCRIPTION LAPIDAIRE. Collection de la S.A.M.F. Cliché A.M. Toulouse.

La famille de Castelnaud portait des armoiries “d’azur au château d’or à trois tours, donjonné” (20), qui se retrouvent, également accompagnées d’écussons arborant la croix des comtes de Toulouse, sur l’épithaphe d’Alamande de Castelnaud, veuve du viguier comtal de Toulouse Guillaume de Castelnaud († v. 1190) et tante de Pierre de Castelnaud, décédée le 27 décembre 1223 (21).

Reste à savoir où se trouvait la fontaine pour laquelle Pierre de Castelnaud fit graver l’inscription qui nous occupe, autrement dit si ce monument, qui pourrait fort bien avoir été transporté d’ailleurs, provient originellement de Ramonville-Saint-Agne (cant. Toulouse-Sud, arr. Toulouse, Haute-Garonne). Jules de Lahondès signalait en 1909 qu’“une source jaillit sur la pente du coteau, entre les maisons alignées sur la route et l’église qui se dresse sur un petit plateau qu’encadrent les ombrages” et il se demandait: “Est-ce auprès d’elle que Pierre de Castelnaud avait érigé une fontaine ou sur une dérivation amenée dans le jardin du presbytère ? (22).

L’inscription qualifie le fondateur de “citoyen de Toulouse”. Cette précision eût été inutile si le chevalier avait agi dans la ville où il habitait notoirement (23). Toujours mentionné comme le premier des consuls de la Cité, Pierre de Castelnaud représentait vraisemblablement le quartier de la Daurade (24), où il devait donc demeurer. Hors la ville, il possédait des biens à Castelnaud-d’Estrétefonds, à Verfeil ainsi qu’à *Flamolriu*, sur la rive droite de la Garonne, au sud de Toulouse (25). Sa famille avait aussi des possessions près de Pech-David, à Vieille-Toulouse, Pechbusque, Auzeville et Ramonville (26); au quatorzième siècle, des Castelnaud étaient seigneurs de Pouvourville (27).

On en conclura que c’est à Ramonville que Pierre de Castelnaud dut faire aménager en 1270 une fontaine publique et que l’inscription commémorant cette largesse, sans doute légèrement déplacée par la suite, fut découverte en 1909 non loin du lieu auquel elle avait été destinée à l’origine.

personnages consulaires le[s] plus importants de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle” (8).

Pierre de Castelnaud appartenait à la lignée toulousaine issue de Pierre Guillaume Peltort (...1163-1170...), fils de Bernard Raymond (...1116-1162...), l’un des trois frères qui assuraient au début du douzième siècle la garde et la défense de l’hôpital Saint-Rémy et de son église (9). Après 1163, les descendants de Pierre Guillaume Peltort prirent le nom du *castrum novum* d’Estrétefonds (cant. Fronton, arr. Toulouse, Haute-Garonne), tel son fils le chevalier Aymeric (...1171-1230...), dit l’Aîné ou le Prudhomme (10), à qui le comte de Toulouse Raymond VI concéda le castelnaud en 1213.

Fils probablement cadet d’Aymeric de Castelnaud (11) et de son épouse Constance, Pierre de Castelnaud paraît pour la première fois en 1222, comme témoin d’un acte des consuls de Toulouse (12). Entre 1255 et 1270, chevalier, conseiller des consuls (13), qui le qualifiaient d’“homme noble et sage” (14), il fut à plusieurs reprises envoyé en ambassade auprès du comte Alphonse de Poitiers (15). Témoin de divers actes émanés des consuls ou les intéressant (16), il fut le troisième des soixante-deux notables toulousains appelés à attester, le 5 février 1286, la véracité de la version écrite des coutumes de la ville, promulguée le lendemain par les représentants du roi de France Philippe IV (17). Pierre fut lui-même consul en 1258-1259, 1273 (?), 1275 et 1288-1289 (18). Il dut mourir dans le courant de la décennie 1290, à un âge fort avancé (19).

Patrice CABAU »

1. Sur cette inscription : LAHONDÈS 1909, p. 534-536 (photo en noir et blanc) ; *C.I.F.M.* 1982 (8), *Haute-Garonne*, n° 8 bis, p. 43-44 ; BORDÈS 2003, n° 4, p. 23 (photo en couleurs).
2. Ce numéro, qui correspond à un inventaire ancien non retrouvé, figure sur une étiquette de papier ronde collée.
3. LAHONDÈS 1909, p. 534.
4. Par l'absence de lignage et l'espacement des lettres, cette inscription peut être rapprochée en particulier de l'épithaphe de Bernard de Suc, prêtre, chanoine et ouvrier de Saint-Sernin, décédé le 7 novembre 1261. Toulouse, musée des Augustins, galerie d'épigraphie médiévale, n° 40 (inventaire : Ra 524) = *C.I.F.M.* 1982 (7), n° 86, p. 127-128, et fig. 91, pl. XLVI.
5. La formule *genus humanum* a été utilisée notamment par Cicéron (*Laelius, de amicitia*, 20) et Tacite (*De vita Julii Agricolae*, 2), ainsi que par saint Léon I<sup>er</sup> le Grand, pape de 440 à 461 (*Liber sacramentorum Romanae Ecclesiae*, P.C.C.S.L., LV, 1846, c. 146...).
6. Pour le formulaire usité dans les fondations pieuses, voir par exemple *C.I.F.M.* 1982 (7), n° 12 (autel), 64, 65, 80 (anniversaires), 100 (tombeau), 99, 110, 111 (chapelle).
7. *C.I.F.M.* 1982 (8), p. 44.
8. GILLES 1969, p. 167, n. 2.
9. Pour le début de l'histoire de cette famille, aux douzième et treizième siècles, voir MUNDY 1985, p. 178-190.
10. Cet Aymeric de Castelnau était qualifié de *major* ou de *probus homo* pour le distinguer de son neveu homonyme, dit *juvenis* ou *minor*, et surnommé *Copha*.
11. Toulouse, A.D. 31, H LESPINASSE, 24 [février 1258] ; H MALTE, 184, 120 [juin 1258] ; MUNDY 1985, p. 186-187, n. 29.
12. Toulouse, A.M., AA 1, n° 75 [6 mars 1222] ; MUNDY 1985, p. 186, n. 28. On ne connaît pas d'autre mention de ce Pierre avant 1255 (Paris, B.N.F., Doat, LXXIII, f. 394r° et 397r° [avril et mai 1255] ; MUNDY 1985, p. 185, n. 24 ; p. 187, n. 29). Il nous semble que le Pierre de Castelnau (...1190-1243...) qui fut consul de Toulouse en 1217-1218 était fils de Guillaume de Castelnau et frère d'Aymeric le Jeune, plutôt que fils d'Aymeric l'Aîné (cf. MUNDY 1985, p. 179 ; p. 186, n. 28). Un autre Pierre de Castelnau était en 1211-1213 maître du Temple en Toulousain (DU BOURG 1882, p. 24 ; MUNDY 1985, p. 180, n. 4).
13. Paris, B.N.F., ms. lat. 10918, f. 34r° [vers 1265] = *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879, n° 515, c. 1552-1560 ; MUNDY 1985, p. 187, n. 29 - Cf. MUNDY 1997, p. 98.
14. Paris, A.N.F., J 308, 76 [24 mai 1266] = *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879, n° 516, c. 1560-1561.
15. Paris, A.N.F., J 896 [juin/décembre 1255] = *H.G.L.*<sup>3</sup> 1885, *Notes*, p. 167-168 ; GILLES 1969, p. 167, n. 2. || Paris, A.N.F., J 308, 76 [24 mai 1266] = *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879, n° 516, c. 1560-1561 ; GILLES 1969, p. 167, n. 2 ; MUNDY 1985, p. 186, n. 28. || Toulouse, A.M., II 61 [14 avril 1270] ; GILLES 1969, p. 167, n. 2 ; MUNDY 1985, p. 187, n. 30.
16. Toulouse, A.M., BB 204, f. 4 [6 août 1267] ; AA 3, n° 128 [19 juin 1270] ; AA 34, n° 12 [17 février 1279]. Toulouse, A.D. 31, G 347, f. 42v° [15 octobre 1280] ; GILLES 1969, p. 167, n. 2.
17. Paris, B.N.F., ms. lat. 9187 = GILLES 1969, p. 72.
18. MUNDY 1985, p. 186 [1257-1259] ; MUNDY 1997, p. 411 [janvier 1258, mars 1259]. || LAFAILLE 1687, *Annales*, p. 3 [«1272» = 1275], 4 [1273] ; GILLES 1969, p. 167, n. 2 [1272-1273] ; Cf. MUNDY 1997, p. 414 et 415. || Paris, B.N.F., ms. lat. 9187 = GILLES 1969, p. 82 ; p. 167, n. 2 [1274-1275] ; MUNDY 1985, p. 187 [1275-1276] ; MUNDY 1997, p. 98, n. 47 [1275] ; p. 415 [janvier-octobre 1275]. || LAFAILLE 1687, *Annales*, p. 17 [1288] ; GILLES 1969, p. 167, n. 2 [1288-1289].
19. C'est sans doute le même personnage qui paraît en 1286 et 1292 dans des actes relatifs à la famille de Saint-Vast (Toulouse, A.D. 31, H Malte, Toulouse, 133 [juillet ou septembre 1286] ; GILLES 1969, p. 168, n. ; cf. p. 80, n. 6. || Montauban, A.D. 82, A 297, f. 883 r° [décembre 1292] ; MUNDY 1985, p. 187, n. 30). Peut-être était-il encore en vie en 1297 (Toulouse, A.D. 31, H Malte, Toulouse, 133 [9 novembre 1297] ; GILLES 1969, p. 167, n. 2). Deux autres Pierre de Castelnau paraissent au début du quatorzième siècle : l'un, dont le fils était également prénommé Pierre (Toulouse, A.M., II 7 [8 juin 1309]), fut en 1308-1309 consul du Bourg pour le quartier de Pouzonville (LAFAILLE 1687, *Annales*, p. 39) ; l'autre, damoiseau, fut en 1320-1321 consul de la Cité pour le quartier de la Dalbade (LAFAILLE 1687, *Annales*, p. 54) ; l'un des deux fut envoyé par les consuls auprès du roi en 1316 (Toulouse, A.M., II 61 [13 février 1316])...
20. Les émaux sont indiqués d'après les armoiries de Pierre de Castelnau, capitoul pour le quartier de Saint-Sernin en 1370-1371 et 1393-1394, d'Étienne de Castelnau, capitoul pour le même quartier en 1372-1373, et de Jean de Castelnau, capitoul pour le quartier de Saint-Julien en 1373-1374, peintes sur les miniatures du premier livre des *Annales capitulaires* : « écartelé, au 1 et 4, d'azur au château d'or à trois tours, donjonné ; au 2 et 3, de gueules à 2 fasces d'or. » (Toulouse, A.M., BB 273, chroniques 74 [1370-1371] et 93 [1393-1394] ; ROSCHACH 1887, p. 423-424 ; ROSCHACH 1904, p. 685, fig. 571 ; CAU 1990, p. 70, 72. || New-York, Pierpont Morgan Library, chroniques 75 [1372-1373] et 76 [1373-1374] ; BORDÈS 2001, p. 121, 122). Une composition différente, « écartelé avec au un et au quatre trois fa[s]ces, aux deux et aux trois un château à trois tours crénelées », figure sur la dalle tombale d'Arnaude de Castelnau, clarisse du couvent de Sainte-Claire du Salin, décédée le 5 août 1364 6 (Toulouse, musée archéologique de l'Institut catholique = BACCABÈRE 1974, n° 223, p. 65 ; GILLES 1969, p. 80, n. 3).
21. AN(N)O: D(OMI)NI: M°: CC°: XX<sup>[1]</sup>: III<sup>[1]</sup>: VI°: K(A)L(ENDAS): IANV(ARI): OBIT: D(OMI)NA: ALAMANDA: DE C(ASTRO): NOVO: VXOR: (CON)DAM: W(ILLELM)I: DE: C(ASTRO): NOVO: MILIT(I)S: CANONICA: ECC(LES)I/E-/ SAN(C)TI: STEPHANI: CVI(VS): A(N)I(M)A: RE(Q)VIJESCAT IN: PACE: AMEN: Toulouse, musée des Augustins, galerie d'épigraphie médiévale, n° 10 (inventaire : Ra 431) = *C.I.F.M.* 1982 (7), n° 66, p. 108-109, et fig. 71, pl. XXXV.
22. LAHONDÈS 1909, p. 535. Une voie toute proche de l'église de Ramonville-Saint-Agne porte le nom de « rue des Sources »
23. Gausbert Donadieu, qui fonda une chapelle à Cahors en 1259, est semblablement qualifié de « citoyen de Montpellier » : ISTA(M): CAPELLA(M): FEC(IT) EDIFICARI: DO(MINVS):/ GAVSB(ER)T(VS): DONADIEV TIVIS < CIVIS >: MO(N)TISPE/SSVL(ANI): AD HONORE(M): D(E)I: ET B(EAT)I: MICHAEL(IS): AR(C)H(A)N(G)ELI: P(RO) REDE(M)PT(I)O(N)E: A(N)I(M)E: F(RA)T(R)IS: SVI: D(I)C(T)I-/ GERALDI: DONADIEV: Q(V)I: IAC(ET): I(N) CIMIT(ER)IO: IS(T)O: (E)T SVE: A(N)NO: D(I)C(T)I-< D(OMI)NI >: M°: CC°: LIX°: LE(C)TOR: DIC: P(ATE)R(N)OSTE)R: P(RO): A(N)I(M)AB(VS): EOR(VM) Cahors, collègue Gambetta : inscription sur marbre encadrée dans le mur ouest de la chapelle, au-dessus de la porte d'entrée, et provenant de l'ancien couvent des Cordeliers (ce monument nous a été signalé par notre consœur Dominique Watin-Grandchamp, que nous avons plaisir à remercier).
24. C'était l'ordre en vigueur en 1295 (LAFAILLE 1687, *Annales*, p. 20), et déjà observé précédemment à en juger d'après les listes consulaires antérieures.

25. Toulouse, A.D. 31, H Malte, 184, 120 [juin 1258]; 1 E 493 [avril 1265]; H Malte, 4, 197 et 198 [juillet et octobre 1260]; MUNDY 1985, p. 186-187, n. 29.

26. MUNDY 1985, p. 182; cf. carte, p. 181.

27. Jean de Castelnaud est mentionné comme seigneur de Pouvoirville en 1367, et Aymeric de Castelnaud vers 1380 (renseignements dus à l'obligeance de notre confrère Henri Ginesty, d'après les travaux de M. Navelle).

### Bibliographie

BACCABÈRE (abbé Georges), « Le rempart antique de l'Institut catholique de Toulouse », *Institut catholique de Toulouse - Chronique*, 1974, n° 4, supplément au *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Imprimerie du Centre, Toulouse, 1974.

BORDES (François), « Sur un feuillet "américain" des Annales de Toulouse (1371-1372 et 1372-1373) », dans *M.S.A.M.F.*, LXI, 2001, p. 119-126 (voir les planches en couleurs au début du volume).

BORDES (François), « Pierre de fondation d'une fontaine par Pierre de Castelnaud, 1270 », dans *Fontaines toulousaines*, catalogue d'exposition (19 septembre, 27 décembre 2003), Archives municipales de Toulouse, Toulouse, 2003, n° 4, p. 23.

CAU (Christian), *Les Capitouls de Toulouse - L'intégrale des portraits des Annales de la Ville, 1352-1778*, Privat, Toulouse, 1990.

DU BOURG (M. Antoine), *Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse [...]*, Louis Sistac et Joseph Boubée, Toulouse, 1882 (et 1883). Pontifical Institute of Mediaeval Studies, Toronto, 1985.

MUNDY (John Hine), *Society and Government at Toulouse in the Age of the Cathars, Studies and texts*, 129, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, Toronto, 1997.

P.C.C.S.L. = *Patrologiae cursus completus - Series Latina*, Jean-Paul Migne, Paris, LV, 1846.

ROSCHACH (Ernest), « Les douze livres de l'histoire de Toulouse, Chroniques municipales manuscrites du treizième au dix-huitième siècle (1295-1787) - Étude critique », dans *Association française pour l'avancement des sciences - Seizième session à Toulouse en 1887, Toulouse [...]*, Édouard Privat, Toulouse, 1887, p. 129-469.

ROSCHACH (Ernest), *Histoire graphique de l'ancienne Province de Languedoc*, Édouard Privat, Toulouse, 1904 (et 1905).

La Présidente remercie Patrice Cabau pour cette lecture érudite qui nous révèle une inscription médiévale tout à fait exceptionnelle. Maurice Scellès se déclare tout particulièrement intéressé par cette commémoration de la création d'une fontaine qui permet de verser une pièce en effet exceptionnelle au dossier de l'eau dans la ville du Moyen Âge, question fréquemment évoquée avec Anne-Laure Napoléone.

Louis Peyrusse pense qu'il est peu probable que l'inscription concerne Ramonville, et qu'il est en revanche très plausible, car il s'agit d'une pierre aisément transportable, qu'elle provienne en fait de Toulouse. Patrice Cabau en convient volontiers.

François Bordes signale que les archives municipales travaillent actuellement sur ce thème de l'eau dans la ville. La situation au Moyen Âge se laisse difficilement saisir et la relecture de cette inscription arrive à point nommé. Nous n'avons aucune trace d'équipements urbains entre l'Antiquité et le XVI<sup>e</sup> siècle où la fontaine de la prévôté est déplacée et devient le griffoul de la place Saint-Étienne. Patrice Cabau pense que l'inscription a pu s'appliquer à un simple aménagement d'une résurgence située au pied des coteaux de Ramonville, comme de nombreuses autres fontaines semblables, celle du Griffoulet sur la butte du Calvinet, à Toulouse, par exemple.

Le Secrétaire général fait le point sur l'édition du prochain volume des *Mémoires*. Après avoir exposé les difficultés rencontrées cette année, il insiste pour que les membres respectent en particulier le nombre de pages déterminé après l'arbitrage du Bureau. Le nombre d'articles proposés pour la publication ne cesse d'augmenter, et l'on ne peut que s'en féliciter, mais il n'est pas possible d'accroître sans cesse le nombre de pages et le coût : il a fallu, cette année, renoncer aux quatre pages couleur hors texte et reporter un article sur le volume de l'année prochaine. Le Secrétaire rappelle la procédure à suivre pour publier dans les *Mémoires* : les membres intéressés doivent adresser une fiche de proposition à la Présidente avant le 31 décembre en donnant une estimation précise du nombre de pages, comprenant le texte et l'illustration ; la composition du volume est arrêtée au printemps par le Bureau qui fait alors savoir aux auteurs si leur article est retenu ou non pour publication et quel nombre de pages leur est dévolu. Le Bureau a par ailleurs décidé qu'un membre qui ne serait pas à jour de sa cotisation se verrait refuser la publication : nos *Mémoires* sont ceux des membres de la Société.

La Présidente rappelle que la prochaine séance se tiendra au Musée Saint-Raymond.

### SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2002

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Latour, Bibliothécaire-Archiviste, Scellès, Secrétaire général, M<sup>me</sup> Napoléone MM. Peyrusse, Tollon, membres titulaires, M<sup>mes</sup> Béa, Félix-Kerbrat, Ugaglia, Watin-Grandchamp, MM. Ginesty, Macé, Manuel, Salvan-Guillot, Vézian, membres correspondants.

Excusés : M. Cabau, Secrétaire-adjoint, M<sup>mes</sup> Labrousse, Merlet-Bagnéris.

Invitées : M<sup>mes</sup> Belin, Latour, Lavergne, M<sup>lle</sup> Rieg.

La séance se tient au Musée Saint-Raymond, musée des Antiques de Toulouse, où Daniel Cazes, conservateur en chef, accueille la Compagnie. L'exposition *Le temps des Gaulois en Provence* qui nous sera présentée par Lydia Mouysset, responsable de son installation au Musée Saint-Raymond, a été organisée sous la direction de Jean Chausserie-Laprée, archéologue municipal



de la ville de Martigues. Elle traite d'une période assez mal connue mais sur laquelle des acquis extraordinaires ont été obtenus par les archéologues provençaux au cours de ces dernières années. Après un vif succès à Martigues, où elle accompagnait un colloque, l'exposition a voyagé à Bibracte puis Nice, s'adaptant à chaque fois au lieu. À Toulouse, l'exposition est presque complète à l'exception de quelques pièces dont le prêt a été refusé par les musées de la Ville de Marseille. Ces manques ont heureusement été compensés par le prêt magnifique, de la part du Musée Calvet d'Avignon, de la très fameuse « Tarasque » de Noves, dont Évelyne Ugaglia nous entretiendra.

La parole est alors à M<sup>me</sup> Lydia Mouysset, qui entraîne la Compagnie à travers les différentes sections de l'exposition en commentant pour chacune les pièces ou les sites les plus significatifs.

De nombreuses questions et discussions émaillent la visite qui s'achève avec la « Tarasque ». Évelyne Ugaglia analyse l'œuvre en exposant les dernières conclusions des spécialistes qui considèrent qu'il s'agit bien d'une œuvre celte et non d'une sculpture du Moyen Âge comme cela avait été parfois proposé.

La Présidente remercie Lydia Mouysset et Évelyne Ugaglia de nous avoir offert d'aussi idéales conditions pour voir et comprendre cette exposition passionnante.

## SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2002

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Coppolani, Directeur honoraire, Cabau, Secrétaire-adjoint, Latour, Bibliothécaire-Archiviste ; M<sup>me</sup> Napoléone, MM. l'abbé Baccrabère, Bordes, Hermet, Peyrusse, Roquebert, membres titulaires ; M<sup>mes</sup> Andrieu, Bayle, Conan, Fournié, M. Manuel, membres correspondants.

Excusés : MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, Garland, Pradalier, M<sup>sr</sup> Rocacher.

Invités : M. Bayle.

La Présidente ouvre la séance à 17 heures et commence par remercier André Hermet de la note de lecture élogieuse qu'il a rédigée pour *L'Auta* (4<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 37, novembre 2002, p. 285 et suivantes) au sujet du dernier volume de nos *Mémoires* (t. LXI, 2001).

La parole est au Secrétaire-adjoint pour la lecture des procès-verbaux des séances des 19 novembre et 3 décembre, rédigés par Maurice Scellès, qui sont adoptés moyennant quelques menus amendements.

Michèle Pradalier-Schlumberger présente deux volumes offerts pour notre bibliothèque par leurs responsables d'édition respectifs :

- Myriam Daydé, Jérôme Lourenço, Arc 31, *Le canton de Lanta*, collection *Églises et Chapelles de la Haute-Garonne* publiée sous la direction de Jean Rocacher, Éditions Empreinte, Portet-sur-Garonne, 2002, 386 p. ;

- *L'Hôtel d'Assézat*, monographie publiée sous la direction de Louis Peyrusse et Bruno Tollon, Association des Amis de l'hôtel d'Assézat, Toulouse, 2002, 239 p.

Après avoir adressé aux donateurs ses plus vifs remerciements, la Présidente donne la parole à Dominique Watin-Grandchamp pour la lecture de son rapport sur la candidature de M. Patrick Gironnet, Architecte des Bâtiments de France, Chef du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn, au titre de membre correspondant de notre Société. Il est procédé au vote ; M. Gironnet est élu membre correspondant de notre Société.

La parole est ensuite à Jeanne Bayle pour la principale communication du jour, intitulée *Les livres liturgiques de Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix de 1497 à 1537*, publiée dans ce volume (t. LXIII, 2003) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie Jeanne Bayle pour une communication qui est une remise en perspective de l'enluminure des derniers manuscrits liturgiques, à la charnière du Moyen Âge et de la Renaissance, et qui aborde nettement la question complexe des attributions. Jeanne Bayle déclare qu'il faut bien « oser ». Michèle Pradalier-Schlumberger ayant relevé le caractère encore très gothique de la décoration du pontifical de Melbourne, M<sup>me</sup> Bayle abonde en ce sens et va jusqu'à qualifier de « banal » le décor de ce manuscrit jusqu'ici peu connu. Louis Peyrusse, s'intéressant aux fragments épars de miniatures extraits des antiphonaires, se demande s'il n'y en avait pas dans les collections constituées à Toulouse au XIX<sup>e</sup> siècle, telle celle de Chambert (devenue collection Olivier à Montauban) ou celle de Soulages, qui furent pour la plupart dispersées avant la Grande Guerre, mais dont les catalogues des expositions toulousaines de 1858, 1865 et 1892 permettent de se faire une idée. Pour M. Peyrusse, il y a sans doute une enquête à mener pour tenter de reconstituer le « puzzle des localisations momentanées » des fragments en question. Par ailleurs, pour ce qui concerne les hypothèses d'attribution, il lui apparaît nécessaire de ne pas limiter le jeu des influences à la dimension étroitement locale des relations entre Mirepoix et Toulouse : l'entourage de Philippe de Lévis était d'envergure internationale ; aussi convient-il d'« ouvrir largement le spectre des possibles ». Répondant sur le premier point, Jeanne Bayle souligne la difficulté qu'il y a à suivre la trace des fragments de miniatures, par exemple celle de cette initiale « S » signalée à Narbonne, mais jamais retrouvée. Sur le second point, Dominique Watin-Grandchamp relève à propos des grandes initiales des antiphonaires – celles qui comportent de véritables tableaux – la maîtrise d'un peintre qui avait totalement intégré le processus de déstructuration/restructuration à l'italienne. Jeanne Bayle précise alors que le frère de l'évêque de Mirepoix était très lié à l'Italie. Louis Peyrusse conclut cet échange de vues en déclarant que les influences artistiques paraissent circuler plus vite par la diffusion de livres que par la propagation de la connaissance directe de l'architecture, de la sculpture ou de la peinture

monumentales. Daniel Cazes intervient à propos de Servais Cornouaille, connu notamment pour avoir fait une « figure » des vestiges de l'arc de triomphe romain conservés dans le Château-Narbonnais (gravure publiée en 1556 par Antoine Noguier dans son *Histoire tolosaine*, p. 26). Il demande à M<sup>me</sup> Bayle si elle a découvert sur ce peintre des indices biographiques, mais celle-ci répond n'avoir rien trouvé de plus que ce que Robert Mesuret a écrit sur le sujet. Dominique Watin-Grandchamp signale que notre confrère Pascal Julien a « croisé » Servais Cornouaille dans ses recherches. Patrice Cabau interroge Jeanne Bayle sur le point de savoir si le surnom de Jean Rancy, dit « Feuillette », peut avoir un rapport avec le fait que celui-ci peignait des feuillets de manuscrits. M<sup>me</sup> Bayle dit l'ignorer.

La parole est ensuite à Sandrine Conan pour une communication consacrée aux vestiges d'une maison médiévale à Bayonne :

**« Vestiges d'une maison médiévale dans la Ville haute de Bayonne : la maison noble d'Arreibeire »**

Les travaux de réhabilitation engagés à l'hôtel de Hauranne (1) par la municipalité de Bayonne ont permis de mettre au jour des vestiges médiévaux (2). Il s'agit de deux murs perpendiculaires qui appartenaient à un édifice situé contre l'enceinte antique de la Ville haute, avec une façade donnant sur la rue des Poissonniers. Ces vestiges ferment aujourd'hui la partie nord-est de l'hôtel de Hauranne et une petite cour mitoyenne au nord (3). Ils appartenaient à la maison des seigneurs d'Arreibeire, édifice qui semble apparaître dans la littérature dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle avec l'étude du chanoine Veillet (4). Plus tard, Édouard Ducéré y fera toujours mention dans les différents écrits (5) qu'il consacre à Bayonne.

*La construction médiévale : matériaux et mise en œuvre*

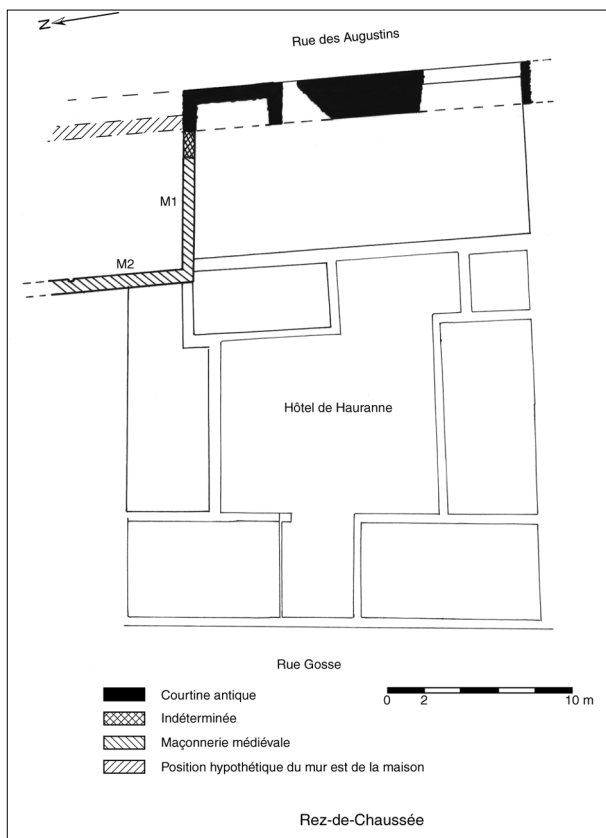
Parfaitement distincte du reste des élévations, la construction médiévale est presque exclusivement réalisée en pierre de taille de grès dit "de Mousserolles". Ce matériau, de couleur jaune, tendre et poreux, avec parfois des amas de minuscules coquillages fossiles, provient de carrières situées à Mousserolles, à proximité de Bayonne.

Châinés en besace, ces deux murs sont conservés sur près de 7 m de long et de 11 à 12,50 m de haut. Ils sont construits en moyen et grand appareils de pierres de taille dont la longueur peut atteindre 0,55 à 0,60 m avec des hauteurs d'assises qui oscillent entre 0,25 et 0,40 m. Les joints irréguliers sont pleins d'un mortier blanc à base de chaux et de sable de rivière à granulats épais, et les plus gras comportent de nombreuses cales tels que débris de grès ou plus rarement de terre cuite.

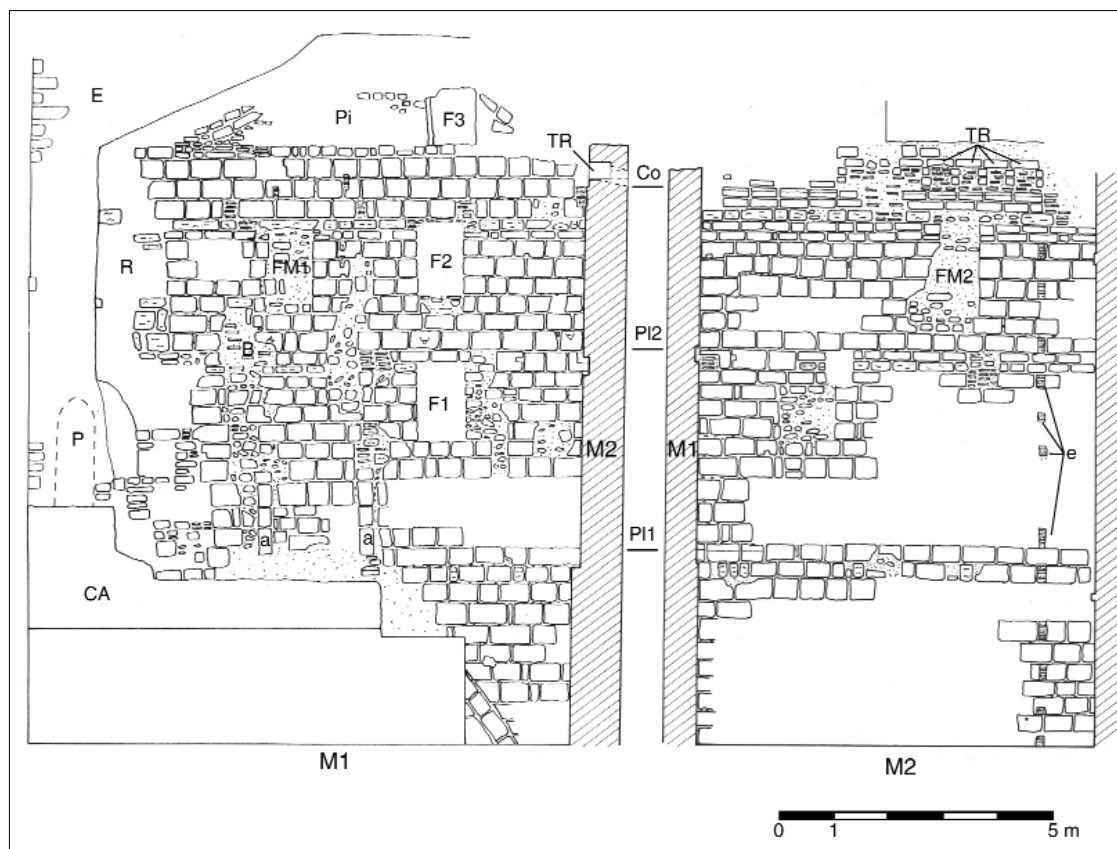
L'appareil réglé est double comme on peut le noter sur les tableaux des percements modernes réalisés dans l'épaisseur du mur sud. Les faces des pierres sont dressées à l'aide d'un marteau bretté qui laisse des traces obliques pourvues de stries tandis que les queues sont simplement équarries. Cette mise en œuvre ne se rencontre peut-être pas sur l'ensemble des élévations puisque si le mur (M1) possède une épaisseur constante de 0,60 m (6), le mur gouttereau (M2), passe de 0,90 m au niveau inférieur à 0,75 m. Une marque de tâcheron (lettre A incisée et indifféremment disposée à l'envers) a été observée sur seulement trois pierres situées sur la même assise (mur M1) (7).

Les anomalies dans la construction sont rares : seul, un décrochement d'assises, qui est visible à proximité de l'angle intérieur ouest des deux murs. L'utilisation de bouchons (8) est particulièrement fréquente en partie inférieure du mur (M1).

Toute la partie supérieure du mur gouttereau est montée à l'aide d'éléments fabriqués en série. Ces pierres de taille (0,18 ou de 0,20 m de hauteur et de 0,46 à 0,50 m de long) sont utilisées pour la corniche, servant d'appui à la charpente, et pour les exutoires, destinés à l'évacuation de l'eau pluviale. La mise en œuvre de ces éléments est singulière puisque les joints montants des assises superposées sont alignés. Cette caractéristique se rencontre également mais de façon moindre sur le reste des parements.



BAYONNE, plan de situation des vestiges.



BAYONNE. Parement intérieur des murs M1 et M2.

a : piédroits d'une cheminée (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.), e : encoches pour cloison ou escalier, FM : fenêtres médiévales, F : fenêtres modernes,

R : reconstruction après la destruction du mur est de la maison médiévale, CA : courtine antique, TR : exutoires, Pi : pignon, E : construction moderne, P1 : planchers, Co : corniche.

Bien que majoritaire, le grès n'est cependant pas exclusif. Un calcaire dit "de Bidache", calcaire dur, de couleur gris clair avec des veines de rognons de silex est en effet utilisé ponctuellement. Les moellons aux faces éclatées ne se rencontrent que sur le parement intérieur des élévations. Disposés sur une seule assise, ils marquent chaque niveau de plancher et se situent au niveau de l'assise du couvrement de l'embrasure, également en calcaire, des fenêtres médiévales (FM1 et FM2). La présence de ces moellons n'est pas due à un remaniement de la maçonnerie mais répond plus probablement à une nécessité technique en raison de la qualité du matériau.

#### *Un édifice à trois niveaux*

De cet édifice, dont il ne subsiste plus aujourd'hui que ces deux murs, on ne connaît pas la position du mur oriental par rapport à l'enceinte antique. Tout comme l'enceinte, il a été entièrement détruit, probablement au XVIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle si l'on tient compte des aménagements intérieurs de l'hôtel de Hauranne mitoyen.

Plusieurs indices laissent supposer que ce mur n'était pas bâti au nu du parement extérieur de l'enceinte antique mais plus certainement en retrait. Au niveau inférieur du mur M1, les assises de grès s'appuient contre une maçonnerie de moellons de calcaire, disposés en assises régulières; celle-ci est bâtie contre l'enceinte antique (CA). Ce vestige maçonné paraît bien antérieur au mur sud (M1) médiéval et ce sur toute la hauteur du premier niveau. Le reste de l'élévation comporte ensuite un chaînage construit en pierres de taille de grès posées parfois sur le bout (remplois). Cette observation indique que l'extrémité du mur M1 a été refaite après la destruction du mur gouttereau oriental de la maison médiévale. L'élévation ainsi chaînée a ensuite servi d'appui à la construction du mur moderne de l'hôtel de Hauranne (E).



BAYONNE. Trous maçonnés pour l'évacuation de l'eau pluviale au faite du mur M2.

La position du mur gouttereau en retrait de l'enceinte antique explique la présence d'une porte, en brique et partiellement conservée (P). Son arc brisé et une partie du piédroit gauche sont visibles sur le parement extérieur du mur (visible à l'intérieur de l'hôtel de Hauranne). Le seuil de cette baie se situe au niveau du chemin de ronde de l'enceinte antique qui ne correspond pas au niveau d'occupation intérieur de l'édifice médiéval. Cette porte devait permettre, à l'instar d'autres ouvrages conservés ailleurs dans la ville, de circuler sur le chemin de ronde de l'enceinte alors pourvue d'un parapet. La présence d'un tel dispositif est peut-être une des raisons pour lesquelles la maison est qualifiée dans les textes précités de forteresse.

Si certaines interrogations demeurent, l'analyse des vestiges médiévaux permet cependant de restituer un édifice composé de trois niveaux : un rez-de-chaussée, un premier étage et un étage sous comble.

Au rez-de-chaussée, aucun aménagement médiéval n'a été repéré à l'exception d'un arc de décharge dans le mur sud (M1). L'ensemble des parements n'ayant pas été observé, sa fonction reste indéterminée : présence d'une baie, problème de fondations ? Présent sur toute la hauteur du rez-de-chaussée, il est traversant, visible sur les deux parements du mur.

À l'ouest, le mur gouttereau (M2) est à ce niveau plus épais et présente un ressaut d'un peu moins de 0,10 m à l'intérieur par rapport au reste de l'élévation. À l'est, l'espace était fermé par la courtine antique.

De la même façon, le premier étage n'était pourvu d'aucun aménagement particulier dans cette partie de l'édifice. Dans le mur sud sont encore en place les piédroits d'une cheminée (a) qui a été ajoutée par refouillement de la maçonnerie comme l'indique l'emploi de cailloux et de fragments de terre cuite de part et d'autre, noyés dans un mortier de chaux. La mise en place de cette cheminée a entraîné l'occlusion de la fenêtre médiévale du dernier niveau (FM1). Construite en grès, cette cheminée possédait un manteau mouluré de tores séparés par un cavet, datable du XVI<sup>e</sup> siècle ou du XVII<sup>e</sup> siècle (9). La hotte droite et le conduit étaient liés ponctuellement à la maçonnerie par l'intermédiaire d'encoches encore visibles sur toute la hauteur de l'élévation. Le percement de la fenêtre F 1 est postérieur à la destruction de la maison médiévale et est à mettre en relation avec de nouveaux aménagements dans l'hôtel de Hauranne.

Les seules fenêtres médiévales reconnues se rencontrent au dernier niveau. Elles sont entièrement condamnées et n'ont donc pu être que partiellement observées. Couvertes par un linteau en calcaire (10), les embrasures étroites (11) indiquent qu'il s'agit là de petits jours ; ébrasées, elles possèdent un seuil situé à 0,60 cm du niveau de plancher.

Les niveaux étaient séparés par un plancher que l'état de la maçonnerie ne permet pas de restituer. Au rez-de-chaussée, il est probable que les solives perpendiculaires au mur sud (M1) reposaient sur des corbeaux. En effet, deux pierres de calcaire aux têtes éclatées, distantes de 1 m, sont conservées sur la même assise. Entre les deux derniers niveaux, le parement du mur ouest (M2) conserve une encoche de 0,09 m de profondeur et 0,24 m de côté puis, à intervalle régulier (2 m), des bouchons de fragments de terre cuite noyés dans un mortier. Ces aménagements pourraient correspondre à l'emplacement de poutres. Les espaces ainsi dégagés présentaient une hauteur sous plancher de 3,50 m à 3,70 m.

Entre les premier et second étages, le mur ouest présente un ressaut de 0,08 m qui ne court pas sur toute la longueur du mur mais s'arrête à 1,80 m de l'angle intérieur des deux murs (12). Cette disposition pourrait peut-être suggérer l'emplacement d'un escalier en bois à cet endroit. Cette hypothèse expliquerait pourquoi la cheminée et la fenêtre médiévale (FM1) aménagées dans le mur sud (M1) sont décalées par rapport à son milieu.

Le dernier étage n'était, quant à lui, pas couvert par un plancher mais par la charpente de toiture laissée apparente. Sur la longueur du mur gouttereau (M2, Co) court une corniche dont la moulure torique a été partiellement bûchée. Celle-ci est réalisée en petit appareil de grès, pierres taillées en série (13). Cette corniche permettait de soutenir une sablière de la charpente. Une assise de grès en grande partie démontée surmonte la corniche. Elle constitue le seuil des trous maçonnés destinés à l'évacuation de l'eau pluviale dont quatre sont entièrement conservés (M2, TR). De construction régulière, ils présentent des côtés maçonnés à l'aide de deux pierres de taille disposées en boutisse montées avec des joints fins ; ils ont par ailleurs un couverture à ressaut. Le seuil présente une légère pente. L'ouverture intérieure de ces exutoires de 0,34 m de large et 0,40 m de haut diminue ensuite vers l'extérieur de 0,10 m. L'obturation de ces trous par des briques n'a pas permis d'apprécier entièrement leurs dimensions.

La présence de ces exutoires maçonnés indique que les longs pans de la toiture étaient encaissés derrière les murs gouttereaux arasés. Une incertitude demeure sur l'élévation sud puisque les deux parements ne présentent pas les mêmes dispositions. À l'intérieur, des pierres de grès taillées en sifflet paraissent marquer la position de la charpente. Les remaniements observés comme la présence de nombreux moellons de calcaire ne permettent pas d'en donner une restitution certaine. L'absence de cette disposition sur le parement extérieur laisse ainsi supposer que l'ensemble de la toiture était caché par un mur écran. L'état de conservation des parties hautes rend impossible d'établir une liaison entre les deux murs.

#### *Vestiges de la maison noble d'Arribeyre*

Avant la destruction de la maison, les modifications, dans cette partie tout du moins, sont peu nombreuses à l'exception de l'aménagement de la cheminée au premier étage dans l'épaisseur du mur sud (M1, a). Sur toute la hauteur du mur gouttereau (M2), apparaissent des encoches (e) qui ont dû servir à l'intégration d'une cloison ou d'un escalier monumental en bois. Cette dernière suggestion se base sur la description que donne Didron de la maison lors de son passage à Bayonne en 1848. Il est particulièrement séduit par le double escalier "en bois et à balustres qui, du fond de la cour, monte à tous les étages, [et qui] est tellement bizarre, que des archéologues, novices il est vrai, l'attribuent aux Arabes; d'autres font de la maison une synagogue ancienne" (14). Il est probable qu'à l'instar d'autres exemples connus à Bayonne, cet escalier monumental ait été ajouté au cours du XVII<sup>e</sup> siècle (15). Les traces de rubéfaction visibles sur le parement intérieur du mur indiquent que l'ensemble a brûlé à une date indéterminée.

Quoique aujourd'hui modestes, ces vestiges appartiennent sans aucun doute à la maison noble d'Arribeyre. La confrontation des données de l'analyse et des plans anciens de Bayonne l'atteste. Cette maison de plan rectangulaire présentait une façade étroite sur la rue de la Poissonnerie et possédait à l'arrière une petite cour, cour sur laquelle donnait la fenêtre médiévale (M1, FM1) du dernier étage. Elle était desservie par une ruelle longeant le mur ouest qui recevait l'eau pluviale canalisée par les exutoires retrouvés sur le faite du mur gouttereau. En recalant ces vestiges sur le plan cadastral de 1975, il est possible d'estimer pour cet édifice une surface d'environ 315 m<sup>2</sup> (35 m de long et au moins 9 m de large). Rien ne permet de s'assurer qu'il se composait d'un ou de plusieurs corps de bâtiment.

Peut-on voir dans l'édifice étudié une bâtisse ancienne qui focalisa l'attention depuis l'époque moderne jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle? Ainsi, un plan de la ville daté de 1674 (16) faisait apparaître cette demeure sous le nom de "Temple de Mars". Cette désignation a conduit plusieurs auteurs à s'y intéresser. Le chanoine Veillet, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous donne une description rapide de la façade et considère surtout que cet édifice était pour la ville comme "un château destiné à sa défense, fort épais, pour résister aux attaques". La tradition populaire voulait, comme l'écrit Édouard Ducéré en 1909, que ce soit "... dans cette maison que les pirates normands ou scandinaves, qui s'étaient emparés de Bayonne, eussent érigé le culte d'Odin, le Mars des Nations du Nord. Selon la même tradition, c'est aussi là que saint Léon fit descendre le feu du ciel sur ces faux dieux, et les réduisit en cendres".

Selon le chanoine Veillet, la maison existait déjà en 1383. Elle appartenait aux seigneurs d'Arribeyre, famille qui donna au début du XIII<sup>e</sup> siècle, à la ville de Bayonne, un évêque (Barthélémy d'Arribeyre) et un certain nombre de maires. Si la famille d'Arribeyre s'éteint, semble-t-il, au XVI<sup>e</sup> siècle, la maison reste, au cours des siècles suivants, qualifiée de "maison noble d'Arribeyre".

Bien que les données historiques et les vestiges soient assez ténus, la construction entièrement en pierre de taille et la présence de trois niveaux indiquent qu'il s'agissait d'un édifice médiéval majeur à Bayonne. La date de son édification reste incertaine en l'absence de critères significatifs. Pour l'instant, seule la mise en œuvre permet de situer son édification au XIII<sup>e</sup> siècle ou au XIV<sup>e</sup> siècle si on la compare à celle d'autres édifices érigés à cette époque à Bayonne – la cathédrale et l'aile orientale du cloître, le couvent des Cordeliers, le Château-Vieux ou les caves dites "gothiques" (17). Ces données modestes constituent cependant un apport significatif pour la connaissance de l'architecture civile médiévale à Bayonne.

Sandrine CONAN »

1. Situé au n° 14 de la rue Gosse, à l'intérieur de la Ville haute de Bayonne, l'hôtel de Hauranne est sis sur l'enceinte antique. Son plan composé de plusieurs corps de logis organisés autour d'une cour résulte de campagnes de construction successives. Mentionné au XVI<sup>e</sup> siècle, il conserve le nom de ses propriétaires du XVII<sup>e</sup> siècle, nom qui évoque l'abbé de Saint-Cyran, Jean Duvergier de Hauranne, un des pères fondateurs du jansénisme.

2. Le Service Régional d'Archéologie d'Aquitaine a prescrit une étude archéologique du bâti. Confiée au bureau d'études HADÈS, elle a été réalisée en 2001 en collaboration avec J.-P. FOURDRIN et R. MONTURET, UPR 5500 CNRS, Pau, Institut de Recherche sur l'Architecture Antique.

3. Parcelles BX 512 et 211 du plan cadastral actuel.

4. V. DUBARAT et J.-B. DARAINATZ, *Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne, manuscrit du chanoine René Veillet*, Bayonne, 3 vol., 1910-1929.

5. Voir notamment : É. DUCÉRÉ, *Le vieux Bayonne, hôtels, maisons et logis*, Bayonne, 1909, réimpression de 1981, p. 51-58.

6. On ne note qu'un léger fruit à peine perceptible au niveau inférieur.

7. Le parement intérieur des élévations a beaucoup souffert (pierres rubéfiées), il n'est pas exclu que les marques de tâcheron aient été plus fréquentes.

8. L'observation des deux parements indique qu'il ne s'agit pas là de boutisses.
9. Le profil a pu être relevé grâce à la présence de deux pierres encore en place dans l'épaisseur du mur.
10. Celui de la fenêtre FM2 a été arraché.
11. FM1 : embrasure de 0,80 m de large et 1,50 m de haut, FM2 : 0,70 m de large et 1,70 m de haut.
12. On note également l'absence de moellons de calcaire sur cette distance.
13. Dimensions : 0,20 m de haut et 0,50 m de long.
14. « Iconographie et ameublement d'une cathédrale. De Paris à Bayonne », dans *Annales archéologiques*, t. VIII (1848), p. 315-329.
15. J. CRUCHON, A. MANGIN-PAYEN et A. MELISSINOS, « Énigmes en lanières dans le vieux Bayonne », *Le Festin*, n° 31-32, 1999, p. 81.
16. Plan conservé au Service Historique de l'Armée de Terre.
17. Voir par exemple : É. LAMBERT, « Bayonne », *Congrès Archéologique de France, Bordeaux-Bayonne, 1939*, p. 507-570, J.-L. PIAT avec la collaboration de A. LEGAZ, A. MARIN, J. NADAL et S. TONON, *Le couvent des Cordeliers*, Document Final de Synthèse, 2000, Hadès, Service Régional de l'Archéologie d'Aquitaine.

La Présidente remercie l'intervenante pour cette présentation de l'ancienne maison d'Arribeyre, d'autant plus intéressante que les demeures médiévales connues pour Bayonne sont rarissimes. M<sup>me</sup> Conan insiste sur le fait que celle-ci était entièrement construite en pierres de taille. Elle ajoute qu'une autre a été découverte dans le Bourg-Neuf, que des observations poussées permettraient peut-être d'en repérer de nouvelles ; quoi qu'il en soit, la maison présentée est un cas exceptionnel. Louis Peyrusse s'enquiert du destin des pans de murs subsistants. Sandrine Conan indique que doivent être installés en ces lieux le Service départemental de l'Architecture et des logements, que les vestiges conservés feront l'objet d'une présentation archéologique, mais que, situés dans une cour privative, ils resteront peu visibles pour le public. Dominique Watin-Grandchamp ayant fait remarquer, en se fondant sur la configuration du parcellaire médiéval, que l'implantation de la construction ne paraît guère correspondre à celle d'une maison d'habitation, M<sup>me</sup> Conan objecte que l'on a plusieurs mentions de « maisons nobles », aujourd'hui détruites, semblablement placées au contact et à l'intérieur de l'enceinte de la ville antique.

Pour terminer, au titre des questions diverses, la Compagnie se voit proposer un reportage photographique réalisé sur le chantier qui s'est ouvert cette année dans l'**ancien collège de Périgord** en vue de l'installation de l'École supérieure d'Audio-visuel (ÉSAV) : le constat consternant qui s'impose à l'évidence, c'est que cette « appropriation » est menée dans la méconnaissance, sinon le mépris des constructions médiévales et postérieures. La Présidente s'interroge sur le devenir du décor peint, un faux-appareil coloré dans le style du XIV<sup>e</sup> siècle, dont les éléments sont apparus dans la partie supérieure des murs de l'ancienne chapelle du collège. Il est indiqué que des décisions viennent d'être prises quant à un suivi des travaux, mais que « la suite nous échappe ». Louis Peyrusse rappelle avec amertume les courriers que notre Société avait adressés avant travaux aux autorités compétentes et qui mettaient en évidence la nécessité de procéder à une étude préalable des bâtiments, les réponses négatives qui ont été reçues, et pour finir l'« engueulade » qu'il a dû essayer à titre personnel – et non pas comme Président de la S.A.M.F. – de la part de M. Gagnard, alors Président de l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Quant à l'« intervention architecturale » opérée sur un édifice de l'importance de l'ancien collège de Périgord, l'assemblée la juge proprement « affligeante ». À ce propos, un membre précise qu'un projet initial avait prévu la transformation de la tour Maurand en cage d'ascenseur, et que l'on doit à M. Bernard Voinchet, Architecte en chef des Monuments historiques, d'avoir échappé à pareille bêtise. Par ailleurs, il faut encore signaler que la bibliothécaire de l'Institut d'Études méridionales, a vu, lors du creusement du sol de l'ancienne chapelle, des tombes, dont certaines en bâtière, qui devaient appartenir à la nécropole de Saint-Sernin et dont les vestiges ont disparu sous une dalle de béton.

Michèle Pradalier-Schlumberger et Louis Peyrusse concluent à la nécessité d'élever une nouvelle protestation auprès de l'Université de Toulouse-II et de son Président actuel, M. Pech.

## SÉANCE DU 7 JANVIER 2003

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Coppolani, Directeur honoraire, Cazes, Directeur, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint, M<sup>me</sup> Pousthomis-Dalle, MM. Bordes, Hermet, le Père Montagnes, M. Pradalier, M<sup>re</sup> Rocacher, membres titulaires, M<sup>mes</sup> Félix-Kerbrat, Fournié, Stutz, MM. Balagna, Ginesty, Luce, Testard, membres correspondants. Excusés : M. Latour, Bibliothécaire-Archiviste, M<sup>mes</sup> Czerniak, Pujalte, MM. Gérard, Lapart, Peyrusse, Tollon. Invité : M. Rigaud.

La Présidente ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux à tous, souhaitant que l'année 2003 voie enfin s'effacer les dernières séquelles de l'explosion d'AZF, qui a touché certains membres de notre Société.

La Présidente donne la parole à André Hermet qui prononce devant la Compagnie l'éloge de notre confrère **Georges Fabre** :

« Le 27 septembre 2002, notre confrère Georges Fabre est décédé. Membre de notre Société depuis plusieurs décennies, il en était le vice-doyen en ancienneté. Élu membre correspondant en 1946, il devint membre titulaire en 1951. Il n'était ni archéologue, ni historien de l'art. Son érudition l'avait fait entrer en notre compagnie à une époque

où on aurait eu quelques difficultés à occuper les quarante fauteuils uniquement avec des professionnels de ces disciplines.

Né à Toulouse en 1911, Georges Fabre fut élève au Caousou avant de poursuivre à la faculté de droit des études achevées par un doctorat. Sa vie active, premier clerc dans une importante étude de notariat, ne l'éloigna jamais de Toulouse, cité à laquelle il voua un attachement constant. Issu d'une famille profondément toulousaine – son grand-père fut en 1871 maire de la ville pendant une brève période –, il fut conduit tout naturellement à entrer dès 1958 dans une association œuvrant pour la défense du patrimoine. C'est ainsi qu'il devint archiviste-bibliothécaire des Toulousains de Toulouse, fonction occupée pendant de nombreuses années avant d'accéder à la vice-présidence.

La fréquentation des livres anciens et des vieux papiers ne l'éloignait guère des registres notariaux et c'est à la pratique de ces documents que son comportement se forma peu à peu. Il en devint précis au point d'en être minutieux. Il fut aussi d'une grande discrétion mais cela n'était qu'une façade derrière laquelle se cachait un esprit curieux du passé toulousain. Ses connaissances en histoire locale et en généalogie ne pouvaient que satisfaire ceux qui s'adressaient à lui.

Discret, il l'était sur sa famille. Jamais il ne parla des fonctions de son grand-père, de son frère professeur de médecine, de son oncle professeur de faculté, auteur d'une remarquable encyclopédie sur la photographie.

Son penchant pour les vieux livres et les documents du passé n'était pas celui d'un collectionneur. Il trouvait là matière à réflexions et à interrogations. Cela le conduisit à rédiger quelques articles où se mêlaient thèmes juridiques et littérature.

Ainsi, dans les pages qu'il rédigea sur la décollation du duc de Montmorency à Toulouse en 1632, il essaya, après d'autres, de préciser le mode d'exécution : coutelas, hache, épée, doloire. Il s'appliqua à revoir tout ce qui avait été écrit sur le sujet, depuis les *Mémoires* de Puységur jusqu'à l'*Histoire du parlement* de Dubedat, sans oublier les machines rudimentaires figurant sur des gravures de Georges Penez, d'Henri Aldegrever ou de Lucas Cranach au XVI<sup>e</sup> siècle, tout en critiquant les invraisemblances de l'image donnée par Thomas Allom au XIX<sup>e</sup> siècle. L'étude de Georges Fabre, réfléchie et longuement argumentée, laissera cependant planer un doute sur la réponse à la question posée.

Ce doute, il l'a cultivé également dans l'affaire du suicide de Marc-Antoine Calas, objet d'un court article développant les thèses de plusieurs auteurs partageant des opinions contraires.

Il s'intéressa aussi aux séjours toulousains de la famille de Montijo qui, à Paris, rencontrera Prosper Mérimée, Mérimée qui va tenir une place importante dans une étude traitant des rapports de cet inspecteur général des monuments historiques avec Alexandre Du Mège. Cela commence en 1834 lorsque Mérimée part en voyage dans le Midi, voyage le conduisant à Narbonne, Carcassonne et Toulouse. Dans notre ville, il va rencontrer le marquis de Castellane, Léonce de Lavergne et Alexandre Du Mège. C'est l'époque des discussions sur les bas-reliefs découverts à Nérac. C'est aussi celle de l'affaire Du Mège dans laquelle Mérimée va se trouver engagé et il se prononcera pour l'authenticité des Tétricus. Dans l'histoire de cette mystification, Georges Fabre traite des correspondances échangées entre Mérimée, Du Mège et Ludovic Vitet. Notre confrère retrouvera par ailleurs Mérimée et Du Mège à l'église Saint-Nazaire de Carcassonne où la destination d'une dalle funéraire donna libre cours à l'imagination de l'archéologue toulousain.

Je ne citerai qu'un autre écrit de Georges Fabre, celui traitant des amitiés qui liaient le poète Pierre Paschal à Ronsard, étude qui nous convie à rencontrer d'autres poètes et aussi quelques musiciens dans la cité toulousaine de la Renaissance.

Lorsque l'âge et l'état de sa santé l'éloignèrent des sociétés qui l'avaient accueilli, notre confrère se retira dans un lieu de retraite du quartier de la Dalbade, proche de son ancien domicile. C'est là que cet esprit curieux, vif et quelquefois critique, s'est éteint. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme d'une parfaite civilité et d'une grande discrétion, une discrétion qui masquait son savoir.

André HERMET »

La Présidente remercie André Hermet et rappelle que son grand âge avait éloigné Georges Fabre de nos séances depuis quelques années. Tous ceux qui l'ont connu se souviennent en effet de sa très grande discrétion et de sa modestie.

La parole est à Henri Pradalier pour une communication consacrée à *Saint-Sernin gothique*, publiée dans ce volume (t. LXIII, 2003) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie Henri Pradalier en faisant remarquer que la plupart des chapiteaux du XIII<sup>e</sup> siècle montrent une influence des modèles cisterciens assez importante, mais que l'on ne peut certainement pas parler à leur propos de médiocrité.

Pour Daniel Cazes, en dehors de toute question de datation, les étages supérieurs du clocher de Saint-Sernin ne sont en rien gothiques, alors que le baldaquin manifeste au contraire de façon très évidente l'arrivée de l'art du Nord. Les deux niveaux supérieurs du clocher, dont Henri Pradalier a bien montré la parfaite harmonie avec les premiers niveaux romans, empruntent la forme de leurs arcs en mitre à l'arc cuspidien romain. Plusieurs hypothèses sont possibles quant à la source d'inspiration. Un monument romain encore visible à cette époque pouvait associer arcs cuspidiens et effets de bichromie dus à l'association de la pierre et de la brique. Le relais avec l'art antique a pu également être assuré par l'art de l'autre côté des Pyrénées et l'on pense en

particulier aux tours mudéjares de l'Aragon. Enfin, l'arc cuspidien est particulièrement présent dans les sarcophages antiques de Rome, plus généralement d'Italie, mais également dans le groupe des sarcophages du Sud-Ouest de la Gaule : c'est un sarcophage de ce type, avec arcs en mitre, qui est justement réutilisé au Moyen Âge pour le tombeau dit du comte Taillefer.

Henri Pradalier est d'accord pour considérer que les formes ne sont pas gothiques, et que ce n'est que la hauteur de l'ouvrage et la verticalité qu'elle lui confère qui rattachent le clocher à l'architecture gothique.

Après avoir rappelé que des chapiteaux semblables à ceux des parties hautes du clocher existaient dans des édifices datés vers 1150, Maurice Scellès dit que rien n'interdirait, de ce point de vue, de situer leur construction avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Il s'étonne surtout que rien ne trahisse à cet endroit une campagne « gothique », ce qui n'est le cas d'aucune autre intervention du XIII<sup>e</sup> siècle à Saint-Sernin, quelle que soit la qualité, ou la médiocrité, de la sculpture. Henri Pradalier souligne néanmoins que le dessin qui accompagne le récit de la croisade prouve que les deux derniers étages, qui ne sont pas représentés, sont postérieurs à 1270.

Christophe Balagna note que l'allongement de la corbeille est en faveur du XIII<sup>e</sup> siècle. Il ajoute qu'à l'inverse du baldaquin, œuvre d'artistes venus du Nord de la France, les arcs en mitre ont sans doute été réalisés par des artistes locaux habitués à la construction en briques, le matériau étant probablement à l'origine de la forme. Maurice Scellès fait cependant remarquer que la très grande majorité des constructions en briques des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ont recours à l'arc en plein cintre ou brisé.

Nelly Pousthomis-Dalle ayant demandé quelle datation serait attribuée aux chapiteaux des derniers étages du clocher s'ils étaient trouvés hors de tout contexte, Henri Pradalier convient que l'on serait contraint à une fourchette très large allant de 1150 à 1250.

Patrice Cabau rappelle que Bernard Guy, en établissant son catalogue des évêques de Toulouse, mentionne la reconnaissance du tombeau de saint Saturnin en 1258. Puis il se demande si le clocher avec ses cinq niveaux était effectivement reproduit sur la châsse au moment de sa mise en place le 25 juin 1284. À propos du baldaquin, il s'interroge sur l'articulation entre la base de celui-ci et le sol roman du déambulatoire. Par ailleurs, Bernard Guy ne fait pas état de la crypte inférieure et la datation par les blasons ne tient pas : les armoiries des abbés ne sont en effet pas connues et ne peuvent être associées clairement à celles des Montaut de Toulouse. Patrice Cabau souligne encore l'éventuelle relation qui pourrait être recherchée entre le creusement de la crypte inférieure et le chemisage des piliers de la croisée. Pour Henri Pradalier, si la crypte inférieure ne peut être datée par les blasons, le style de la sculpture et de l'architecture la situe néanmoins vers 1320 au plus tard.

La Présidente rappelle que la séance publique se tiendra le samedi 22 mars 2003 à 16 heures, avec une conférence de Bruno Tollon et Louis Peyrusse sur l'Hôtel d'Assézat.

Prenant la présidence de la séance, le Directeur donne la parole au Secrétaire-adjoint pour la lecture du procès-verbal de la séance du 17 décembre dernier, qui est adopté.

À propos des travaux réalisés dans les bâtiments du **collège de Périgord**, Nelly Pousthomis-Dalle indique que notre Présidente et elle-même se sont rendues en délégation auprès de M. Idrac, chargé du suivi des travaux pour l'Université. Après avoir insisté sur la nécessité d'un suivi archéologique des travaux, elles ont obtenu l'autorisation pour notre consœur Anne-Laure Napoléone d'accéder au chantier pour faire étude et relevés.

On fait cependant remarquer que l'Université a perdu une occasion de dorer, ou redorer, son blason, en rendant à ce haut lieu de l'Université de Toulouse une dignité à la hauteur de son histoire. La faculté de Droit de Tarragone a su le faire et les bâtiments anciens ont été relevés et étudiés avant d'être mis en valeur et d'être ouverts à la visite alors même que les locaux sont occupés par l'Université.

On évoque également la maison de la rue Valade, sur le site de l'Université des Sciences sociales, longtemps laissée à l'abandon, dépouillée de ses cheminées, de ses parquets, de ses décors puis « restaurée » à grands frais.

On rappelle par ailleurs que l'ancien collège de Périgord a été successivement occupé par l'Institut d'art, jusqu'à son transfert au Mirail, par la Direction régionale des Affaires culturelles, avec en son sein le Service régional de l'Inventaire et la Conservation régionale des Monuments historiques, et par l'Agence des Bâtiments de France... Un comble !

Une discussion s'ensuit sur le partage des responsabilités entre les différents acteurs. Il est décidé de reprendre le débat au cours d'une prochaine séance.

### SÉANCE DU 21 JANVIER 2003

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Coppolani, Directeur honoraire, Cazes, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-Archiviste, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint, M<sup>mes</sup> Napoléone, Pousthomis-Dalle, Sudre, MM. Bordes, Boudartchouk, Gilles, le Père Montagnes, MM. Pradalier, Prin, M<sup>br</sup> Rocacher, M. Vézian, membres titulaires, M<sup>mes</sup> Andrieu, Bayle, Boussoutrot, Débax, Félix-Kerbrat, Fraïsse, Jiménez, Marin, Stutz, Watin-Grandchamp, MM. Burroni, Garland, Gironnet, Macé, Manuel, Molet, Rebière, Salvan-Guillotin, Testard, membres correspondants.

Invitée : M<sup>lle</sup> Martine Rieg.

La Présidente ouvre la séance et annonce le report de la séance publique au samedi 22 mars.

La Compagnie se constitue en Assemblée générale et la Présidente présente le rapport moral de l'année 2002. La parole est ensuite au Trésorier pour le rapport financier.



Une discussion s'engage sur la nécessité de réduire les dépenses ou d'augmenter les revenus, et en particulier sur la cotisation et le coût des *Mémoires*. Il est procédé au vote : quitus est donné au Trésorier pour sa bonne gestion. La Présidente met au vote la proposition d'augmentation du montant de la cotisation à 45 euros : la proposition est adoptée. L'augmentation du prix public des *Mémoires* à 40 euros et de l'abonnement privé à 35 euros est également entérinée.

L'ordre du jour appelle les élections statutaires qui concernent cette année les fonctions de Directeur, de Trésorier et de Secrétaire-adjoint. Les trois titulaires sont réélus dans leurs charges.

La Présidente souhaite la bienvenue à Patrick Gironnet, récemment élu membre correspondant et qui prend séance ce soir. Puis elle annonce que notre confrère Jean Catalo propose aux membres de notre Société une visite du chantier de fouilles du palais de Justice le vendredi 31 janvier, et elle demande à ceux qui sont intéressés de bien vouloir s'inscrire sur la feuille qui est mise en circulation.

M<sup>lle</sup> Sudre ayant fait état de la fouille en cours au Jardin des plantes, Henri Molet confirme l'intérêt des structures mises au jour : un lotissement médiéval et une rue dont le tracé au moins persiste jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. M<sup>lle</sup> Sudre se rappelle avoir vu les vestiges d'une chapelle, lors de travaux effectués dans le muséum.

La Présidente donne la parole à Jean-Luc Boudartchouk pour la communication du jour : *De la Toulouse wisigothique à la Toulouse mérovingienne : archéologie et histoire*.

La Présidente remercie Jean-Luc Boudartchouk de cette belle présentation et lui demande quelle explication peut être proposée pour ce vide archéologique et s'il faut penser que certains quartiers ont été abandonnés à l'époque mérovingienne. Jean-Luc Boudartchouk indique que, sur le site du couvent des Carmes, l'on attendait un état correspondant à la voie mérovingienne et que c'est en fait la seule période qui fait défaut. Un curetage postérieur pourrait certes être supposé, curetage qui aurait entraîné la disparition des couches, mais on devrait dans ce cas les retrouver en certains endroits, ce qui n'est pas le cas. Il semble bien qu'il y ait un déclin politique, économique et financier de la ville, accompagné d'une chute démographique, ce que laisse entendre d'une certaine manière le fait qu'il n'y ait eu qu'une seule fondation d'église à Toulouse à l'époque mérovingienne.

Daniel Cazes l'ayant interrogé sur la période wisigothique, Jean-Luc Boudartchouk admet avoir été sans doute un peu trop rapide dans son exposé. La période se manifeste par une grande richesse archéologique qui, avec les textes nombreux dont on dispose, montre une ville extrêmement prospère et en pleine expansion. Le contraste est tel avec la période suivante qu'il semble que la conquête franque provoque une rupture complète. Françoise Stutz voudrait nuancer la valeur probante des objets retrouvés en fouille, dont la datation n'est pas toujours précise. Mais il faut surtout se rappeler que l'apport des Mérovingiens au sud de la Loire se situe principalement dans les grands domaines ruraux et qu'il est au contraire très limité dans les villes. Jean-Luc Boudartchouk en convient en soulignant que la question n'est en effet pas celle de la présence des Mérovingiens dans la région, incontestable, mais plutôt celle des conséquences sur la cité de la victoire des Francs.

Henri Pradalier demande si l'on peut évaluer le nombre des Francs installés au sud de la Loire et s'il s'agit principalement de garnisons. Jean-Luc Boudartchouk confirme que l'on a affaire à des garnisons de quelques dizaines de personnes. Henri Pradalier demande alors si l'on ne peut imaginer que la culture du V<sup>e</sup> siècle, et son expression matérielle, n'a de ce fait pu se maintenir au siècle suivant. Jean-Luc Boudartchouk dit que l'on a l'impression à travers les fouilles d'une complète éradication de la culture wisigothique. Il subsiste certes quelques problèmes de datation, mais, pour faire simple, on constate à Toulouse la disparition complète d'objets que l'on connaît en revanche pour la même période en Septimanie ou dans l'Espagne wisigothique, voire à la périphérie de l'ancien royaume de Toulouse : à Cahors, en Rouergue... Françoise Stutz pense qu'il convient de rester très prudent quant à l'interprétation technico-culturelle des objets : on l'a d'ailleurs bien vu lors de la fouille de Saint-Pierre-des-Cuisines. Les objets sont du reste peu nombreux et l'on ne dispose donc pas encore de séries, ni de typologies complètement établies.

Henri Pradalier voudrait savoir ce qu'il en est du culte de saint Rémy. Pour Jean-Luc Boudartchouk, la fondation de Saint-Rémésy par saint Germier, un évêque légendaire qui aurait rencontré Clovis, relève d'une Antiquité reconstruite au Moyen Âge.

Patrice Cabau évoque le site de Larrey et les dépendances du palais wisigothique qui y ont été retrouvées, et il voudrait savoir si les archéologues ont eu l'impression que les Francs avaient occupé les lieux. Jean-Luc Boudartchouk dit que l'on n'a aucune trace qui permette de penser que le bâtiment perdure au-delà du V<sup>e</sup> siècle et que, pour ce qu'il en sait, on a surtout l'impression d'une démolition suivie d'une récupération systématique des matériaux.

Patrice Cabau note que lors des partages successifs du royaume franc, Toulouse figure pourtant parmi les capitales. Il s'agit pour Jean-Luc Boudartchouk d'un rôle à chaque fois éphémère et il affirme qu'il n'y a pas de continuité de statut de la cité. Le duc de Toulouse consacre certes une église, ce qui signifie sans aucun doute que la ville n'est pas déserte, mais cela est sans commune mesure avec l'activité que l'on connaît pour le V<sup>e</sup> siècle. Quant au site du Château-Narbonnais, sur lequel l'interroge Patrice Cabau, Jean-Luc Boudartchouk indique que les fouilles actuelles n'ont rien donné pour l'époque mérovingienne.

La parole est à Nicole Andrieu qui présente à la Compagnie des *éléments du retable en albâtre de Montgeard récemment classés au titre des Monuments historiques* :

« L'église Notre-Dame de l'Assomption de Montgeard conserve les différents éléments épars d'un retable d'albâtre anglais comparable à ceux qui se trouvent encore complets dans l'église de Nailloux, ou au Musée des Augustins provenant de l'église de Rabastens. En 1914, deux panneaux de ce retable dédié à la Vierge, "le Couronnement de la Vierge" et "sainte Catherine", ont été classés parmi les Monuments historiques, oubliant pour

une raison inconnue deux autres panneaux et les débris d'un troisième. Ces éléments ont été maintes fois signalés par les historiens qui se sont intéressés à Montgeard. L'oubli a été réparé en janvier 2002 par le classement de la totalité des panneaux.

Pour mémoire, les deux premiers panneaux classés en 1914 :

- le Couronnement de la Vierge, selon un schéma très souvent reproduit dès la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle (1). La Vierge est couronnée par les trois personnes de La Trinité : à droite le Père, reconnaissable à son vêtement, à gauche le Christ enveloppé dans son linceul, au centre le Saint Esprit. Le panneau est amputé des deux anges qui se trouvent habituellement aux pieds de la Vierge ; il conserve des traces d'enduit jaune et rouge.

- Sainte Catherine, statue d'extrémité de retable, de manière générale, le plus souvent associée à sainte Marguerite, avec quelques traces de dorure.

Deux autres panneaux se trouvent intégrés aux murs de l'église :

- l'Assomption, la Vierge y apparaît couronnée dans une mandorle portée par quatre anges ; la partie supérieure tronquée ne laisse deviner qu'une partie du buste de Dieu le Père : traditionnellement, il est entouré de deux anges musiciens. Agenouillé aux pieds de la Vierge, saint Thomas tient la ceinture de la Vierge que celle-ci lui aurait envoyée pour convaincre l'incrédule de la réalité de son Assomption. Ce panneau, bien que très mutilé, conserve lui aussi des traces de polychromie, toujours à base de bleu azurite, de vert, de rouge vermillon et d'or, selon une symbolique strictement définie et inspirée des enluminures.

- La Trinité, intégrée de manière plus insolite dans le dossier de la chaire : cette scène associe la représentation de Dieu le Père tenant au-dessus de la croix un linge contenant les âmes des élus, comme Abraham recevant les âmes dans son sein, tel qu'il nous est présenté dans l'évangile de Luc, dans l'épisode du pauvre Lazare, et La Trinité sous forme du "Trône de grâce", une image créée probablement à Saint-Denis au XII<sup>e</sup> siècle, où le Père porte la croix de son Fils, le colombe de l'Esprit Saint posée au sommet de la croix. Ici, la colombe est absente, remplacée par les âmes dans un linge. W. L. Hildburgh (2), qui constitua la collection d'albâtres du British Museum, voyait dans cette association une étape dans l'élaboration de la représentation du Trône de Grâce (3), à la fin du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle. De part et d'autre de Dieu le Père, des anges agitent des encensoirs. Quatre anges autour de la croix recueillent le sang du Christ dans des calices. Ce panneau de La Trinité (0,53 m de haut contre 0,38 m pour les autres) était sans



MONTGEARD. Retable en albâtre, panneau du Couronnement de la Vierge.



MONTGEARD. Retable en albâtre, panneau de la Trinité.

doute le centre du retable, flanqué des panneaux de l'Assomption et du Couronnement, les saintes Catherine et Marguerite formant les extrémités. Il est fréquent dans ces retables consacrés à la Vierge que deux autres panneaux figurent l'Annonciation et l'Adoration des Mages. Des débris épars pourraient provenir de ces panneaux disparus.

Pour ce qui est de la datation, la raideur des attitudes, l'allongement des silhouettes, des mains et des pieds, les yeux globuleux, la différence de hauteur entre le panneau central et les autres panneaux plaident pour la période 1420-1460.

Nicole ANDRIEU »

1. *D'Angleterre en Normandie, Sculptures d'albâtre du Moyen Âge*, catalogue de l'exposition des musées de Rouen et d'Évreux, 1998.

2. W. L. HILDBURGH, « English alabaster tables of about the third quarter of the fourteenth century », dans *Art Bulletin*, 1950 b, t. XXXII.

3. Émile MÂLE, *L'art religieux du XII<sup>e</sup> siècle en France*, Paris, Armand Colin, 1966, p. 182.

La Présidente remercie Nicole Andrieu et s'enquiert du sort du fragment qui n'est pas encore fixé. Nicole Andrieu dit qu'il serait sans doute souhaitable de réunir tous ces morceaux du retable.

Jean-Louis Rebière ayant demandé si les retables de ce genre étaient nombreux dans la région, Nicole Andrieu dit qu'ils ne sont pas rares, mais qu'elle ne peut répondre avec précision. Guy Ahlsell de Toulza cite les deux retables de Rabastens : celui de Notre-Dame-du-Bourg, aujourd'hui au Musée des Augustins, est un des mieux conservés ; un second se trouvait dans la chapelle des Vertus, dont on sait par un texte de 1860 qu'il était placé dans un cadre de bois, malheureusement vide à cette époque. Nicole Andrieu y ajoute celui de Nailloux, complet avec ses sept panneaux illustrant la Passion du Christ.

La Présidente voudrait avoir des précisions sur d'éventuelles comparaisons stylistiques. Nicole Andrieu répond que, de ce point de vue, le retable de Nailloux paraît plus tardif. Jean-Louis Rebière ayant fait remarquer l'absence du Saint Esprit, nécessaire pour une représentation de La Trinité, Nicole Andrieu admet que le relief puisse représenter un Trône de Grâce.

La Présidente donne la parole au Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la séance du 7 janvier 2003, qui est adopté.

### VISITE DU 31 JANVIER 2003

Présents : M. Cazes, Directeur, Latour, Bibliothécaire-Archiviste, Scellès, Secrétaire général, M<sup>me</sup> Noé-Dufour, MM. Bordes, Peyrusse, Prin, Vézian, membres titulaires, M<sup>mes</sup> Andrieu, Bayle, Débax, Félix-Kerbrat, Jiménez, MM. Catalo, Macé, Pousthomis, Testard, membres correspondants.

Excusés : M<sup>me</sup> Michèle Pradalier-Schlumberger, Présidente, M<sup>me</sup> Boussoutrot, MM. Pradalier, Rebière, Salvan-Guillotin.

Invités : M<sup>lles</sup> Laure Krispin, Martine Rieg, M. Raynaud.

Répartis en deux groupes successifs, les membres de notre Société sont accueillis par notre confrère Jean Catalo qui leur présente les vestiges mis au jour par les fouilles réalisées à l'angle de la place du Parlement et des allées François-Verdier :

#### « *Le chantier archéologique de la Cité Judiciaire de Toulouse, 2002-2003* »

Depuis 1999, plusieurs opérations d'archéologie préventive s'intègrent au calendrier des travaux de réaménagement du Palais de Justice de Toulouse. Le chantier actuel concerne plus spécialement l'emplacement de l'emblématique Château Narbonnais, forteresse comtale de la croisade des Albigeois transformée en Palais royal au XIII<sup>e</sup> siècle.

Relativement épargné par les constructions des prisons du XIX<sup>e</sup> siècle, le site permet d'appréhender le système de fossés parallèles qui défendaient le château comtal et l'entrée de la ville. Ces fossés sont absorbés lors de l'agrandissement du château vers le sud avec l'implantation d'un nouveau rempart et d'une tour à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Les talus entre les fossés ont également conservé les traces de l'occupation antique au-devant d'une des plus importantes portes de l'enceinte gallo-romaine.

Malgré son importance historique, cette zone du château restait, jusqu'ici, très mal connue en raison de la pauvreté des sources écrites disponibles. La fouille préventive va donc permettre de connaître toute l'évolution de son dispositif de défense et de cette entrée majeure de Toulouse. Deux autres tranches de travaux, également induites et intégrées au projet architectural, devraient suivre et compléter cette redécouverte d'un des ensembles les plus symboliques du patrimoine toulousain.

Jean CATALO  
Responsable d'opération INRAP »

Laurent Macé demande où se trouvait le rempart antique par rapport au rempart médiéval du XIII<sup>e</sup> siècle dégagé, et ce qu'il en était de la Porte Narbonnaise. Jean Catalo répond qu'il se trouvait à environ 50 m plus en ville. Les fouilles montrent que la

voie et l'entrée dans Toulouse ont été un peu déplacées vers l'ouest. La présence des fossés indique que l'entrée primitive ne fonctionne plus, ce qui pose la question de la date à laquelle la porte antique devient le lieu d'implantation de la forteresse comtale. Jean Catalo insiste sur l'intérêt de la mise au jour de ces fossés pour la compréhension de la genèse du château comtal dont l'emplacement est aussi désormais bien mieux défini. L'importante étude menée par Maurice Prin et Jean Rocacher, publiée en 1991, avait dû conclure, faute d'informations plus précises, à une emprise d'environ 50 m de côté, qui correspond en fait à l'état du château royal : on sait aujourd'hui que celle du château comtal n'excédait pas 30 m. Une fouille est prévue à l'intérieur du bâtiment actuel – dont les façades seront conservées –, et donc sur l'emplacement de la première forteresse.

Répondant à une question de Bernard Pousthomis, Jean Catalo indique que la Grand-Chambre, construite entre 1444 et 1492 mais dont on sait par des textes qu'elle a été largement reconstruite, a été installée sur un secteur nouveau qui était jusque-là occupé par des fossés. Aucune fouille n'est prévue à cet endroit.

Christine Jiménez s'inquiète de savoir si nous avons également la trace des travaux de fortification du XVI<sup>e</sup> siècle. Jean Catalo indique que le rempart découvert est de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Sa datation est établie en corrélation avec des fouilles de 1999 sur une section du même rempart, un peu plus loin à l'est. Au XVI<sup>e</sup> siècle est effectivement bâtie une section de courtines, mais elle est située en dehors du secteur fouillé. Elle part du Château Narbonnais et rejoint la Garonne.

Louis Latour fait remarquer que l'épaisseur du mur est trop fine pour résister à des assauts.

Jean Catalo précise que le rempart est essentiellement un poste de tir qui ne doit pas être facile à atteindre. Ce sont les divers obstacles placés devant les remparts qui sont dissuasifs. Il faut ajouter que le fossé « majeur » placé au-devant de la muraille faisait bien 9 mètres de profondeur à partir du sol actuel. Il faut donc se représenter que l'assaillant arrivait devant un fossé d'environ 25 mètres de large, profond et en eau. De l'autre côté s'élevait l'escarpe, dont une partie devait être maçonnée, à laquelle il faut ajouter la hauteur du mur, soit environ 5 à 6 mètres, ce qui fait un obstacle d'environ 15 m de haut. Les défenses complémentaires comme les tours, les barbicanes, sont donc concentrées sur les points faibles que sont les entrées de la ville.

Christine Jiménez voudrait savoir si les fossés nord et sud sont représentatifs de l'état des fortifications au moment de la croisade albigeoise. Pour Jean Catalo, la réponse des fouilles n'est pas encore claire. Nous pourrions être devant des aménagements relevant de la période d'Alphonse de Poitiers, sur une base antérieure.

M. Raynaud demande comment le fossé de la fin du IX<sup>e</sup> siècle est daté. Jean Catalo s'appuie sur les résultats d'une autre section du fossé fouillée en 1999. La succession des couches qui ont pu être observées s'établit comme suit : une strate de bâti et de sépultures antiques (datées par C 14 du VI<sup>e</sup> et de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle) est entamée par le fossé. Ce fossé est ensuite comblé. Cette nouvelle surface plane sert de cimetière, lequel est utilisé de la fin du IX<sup>e</sup> à la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. On y trouve encore des tombes de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, période où la zone est démilitarisée.

Lorsque Louis Latour cherche des traces de la voie antique, Jean Catalo montre des restes du ballast encore en place sur la crête qui sépare les fossés nord et sud.

Hélène Débax s'enquiert de savoir si le site nous donne des indications sur ce qui se passe entre l'Antiquité et le IX<sup>e</sup> siècle. Jean Catalo dit qu'une rigole en cours de dégagement pourrait correspondre à ces périodes, ce qui est bien peu. Il semble que le nœud urbain mérovingien est à Saint-Pierre-des-Cuisines. Par contre, le site fouillé est marqué par la période carolingienne. On trouve des tombes du IV<sup>e</sup> siècle, puis plus rien jusqu'aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles.

Laurent Macé revient sur les fortifications du XIII<sup>e</sup> siècle et cherche à savoir où se trouvait la tour Ferrande mentionnée dans la chanson de la croisade. Jean Catalo rappelle que la tour mise au jour s'appelle « Gaillarde » et que, comme elle n'est pas construite sur les restes d'un arc de triomphe, elle ne peut être confondue avec la tour Ferrande.

Hélène Débax et Louis Peyrusse en viennent à la question du matériel récolté. Jean Catalo répond qu'il s'agit essentiellement de matériel antique et de fonds de latrines du XV<sup>e</sup> siècle. Contrairement à ce qui est avancé régulièrement, les anciennes douves ne sont pas des réservoirs d'objets, des dépotoirs. Quand elles participent à la défense, elles sont entretenues. Quand elles sont obsolètes, elles sont comblées pour dégager de nouvelles surfaces planes à occuper.

Une exposition qui sera présentée à partir de juin prochain au Musée Saint-Raymond prendra prétexte de ces fouilles pour expliquer l'intérêt, le comment et les enjeux des fouilles archéologiques en général. Il est en effet trop tôt pour donner des résultats définitifs sur le site du Palais de Justice.

Plusieurs membres demandent si l'aménagement du parking entraînera la destruction de tous les vestiges mis au jour. Jean Catalo dit que la décision n'est pas encore prise. Le choix appartient au Service régional de l'archéologie. La base de la tour Gaillarde pourrait, par exemple, être conservée : il est possible qu'elle présente une élévation de briques de près de 6 m de haut, qui n'apparaîtra complètement que lorsque le fossé extérieur aura été fouillé, c'est-à-dire quand aura commencé la construction du nouveau bâtiment. On souligne le caractère exceptionnel d'une fortification de ville en brique de cette époque. On dit à quel point la conservation est souhaitable, en posant la question de la mise en valeur et de l'accès du public, et en évoquant l'exemple de Genève.

Au nom de la Société, le Directeur remercie Jean Catalo.

## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2003

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Coppolani, Directeur honoraire, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint, Latour, Bibliothécaire-Archiviste ; M<sup>mes</sup> Cazes, Napoléone,

MM. Bordes, Bruand, Gilles, Hermet, le Père Montagnes, MM. Peyrusse, Pradalier, M<sup>er</sup> Rocacher, M. Tollon, membres titulaires ; M<sup>mes</sup> Andrieu, Tollon, Bayle, Czerniak, Fournié, Jimenez, Pousthomis-Dalle, Pujalte, Stutz, Watin-Grandchamp, MM. Balagna, Cranga, Ginesty, Manuel, Salvan-Guillot, Testard, membres correspondants.

La Présidente annonce que la séance publique annuelle de notre Société aura lieu le samedi 22 mars à 16 heures, puis elle présente le nouveau volume de nos *Mémoires* (t. LXII, 2002), tout fraîchement paru.

La parole est au Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la séance du 21 janvier, adopté après l'apport par Guy Ahlsell de Toulza de précisions concernant les deux retables d'albâtre de Rabastens.

Michèle Pradalier-Schlumberger rend compte ensuite de la correspondance manuscrite, qui comprend l'annonce de plusieurs expositions ou colloques, ainsi que de la correspondance imprimée, qui comporte diverses publications reçues au titre des échanges, notamment le 36<sup>e</sup> volume des *Cahiers de Fanjeaux: L'ordre des Prêcheurs et son histoire en France méridionale*, Éditions Privat, Toulouse, 2001, 555 p.

La Présidente remercie Louis Latour, qui vient d'offrir deux ouvrages destinés à notre bibliothèque :

- *Toulouse mag*, n° 14, janvier 2003, qui contient un dossier relatif aux fouilles du métro ;
- Georges Depeyrot, *Les monnaies antiques des départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot*, S.R.S.A.S.R., Sorèze, 1985, 175 p. et 4 cartes hors-texte.

La parole est à Henri Pradalier pour le compte rendu de la réunion du Bureau de l'Union des Six Académies et Sociétés savantes de l'Hôtel d'Assézat, qui s'est tenue le 27 janvier. Parmi les questions à l'ordre du jour figurait l'**état préoccupant de l'Hôtel d'Assézat** : avec les récentes intempéries sont apparues des gouttières fondamentalement imputables à des malfaçons ou à des vices de conception, dont une énorme au-dessus de notre salle des séances ; les désordres observables dans les murs des façades sur cour, inhérents à la structure hétérogène des maçonneries (pierre et brique vers l'extérieur, brique vers l'intérieur, d'où des différences de tassement), ont été aggravés par l'explosion du 21 septembre 2001 et le sont de plus en plus par des infiltrations d'eau massives ; par ailleurs, certains niveaux de planchers sont à reprendre.

Il est fait observer que les bâtiments de l'Hôtel souffrent de problèmes de substruction bien plus graves qu'un simple « décollement d'épiderme », et on rappelle les destructions opérées dans les sous-sols à l'occasion du réaménagement motivé par l'installation de la Fondation Bemberg. Les fissures de l'aile gauche, partie la plus affectée par les travaux, doivent peut-être être mises en relation avec le percement des bases des murs maîtres. On incrimine aussi les grandes excavations pratiquées dans la cour d'honneur ainsi que dans l'arrière-cour. Henri Pradalier souligne le fait que le terrain sur lequel l'Hôtel a été construit manquait anciennement de stabilité : la tour du grand escalier avait bougé bien avant l'explosion d'AZF. Louis Peyrusse précise « en 1890 », puis il déplore les « curetages radicaux opérés avec une légèreté qui laisse pantois ».

Concernant la quasi permanence du problème des gouttières et autres infiltrations, il est proposé d'adresser un courrier à qui de droit. On rappelle que l'entretien des édifices classés parmi les Monuments historiques relève de la compétence de l'Architecte des Bâtiments de France, avant de constater qu'il n'y a pas d'entretien annuel. Il y a un évident problème de fonctionnement : le Service responsable a des crédits, mais il n'a pas de personnel, et la Ville, qui a du personnel, n'est pas fondée à intervenir.

La Présidente présente trois mémoires de maîtrise proposés pour le concours annuel de notre Société et fait appel à des rapporteurs. Bruno Tollon, Maurice Scellès et Quitterie Cazes sont chargés de rendre compte des travaux des candidats.

L'ordre du jour prévoyant l'élection d'un membre correspondant, Daniel Cazes donne lecture de son rapport sur la candidature de M<sup>me</sup> Michèle Bellin, restauratrice de peintures. Le rapport entendu, il est procédé au vote : M<sup>me</sup> Bellin est élue membre correspondant de notre Société.

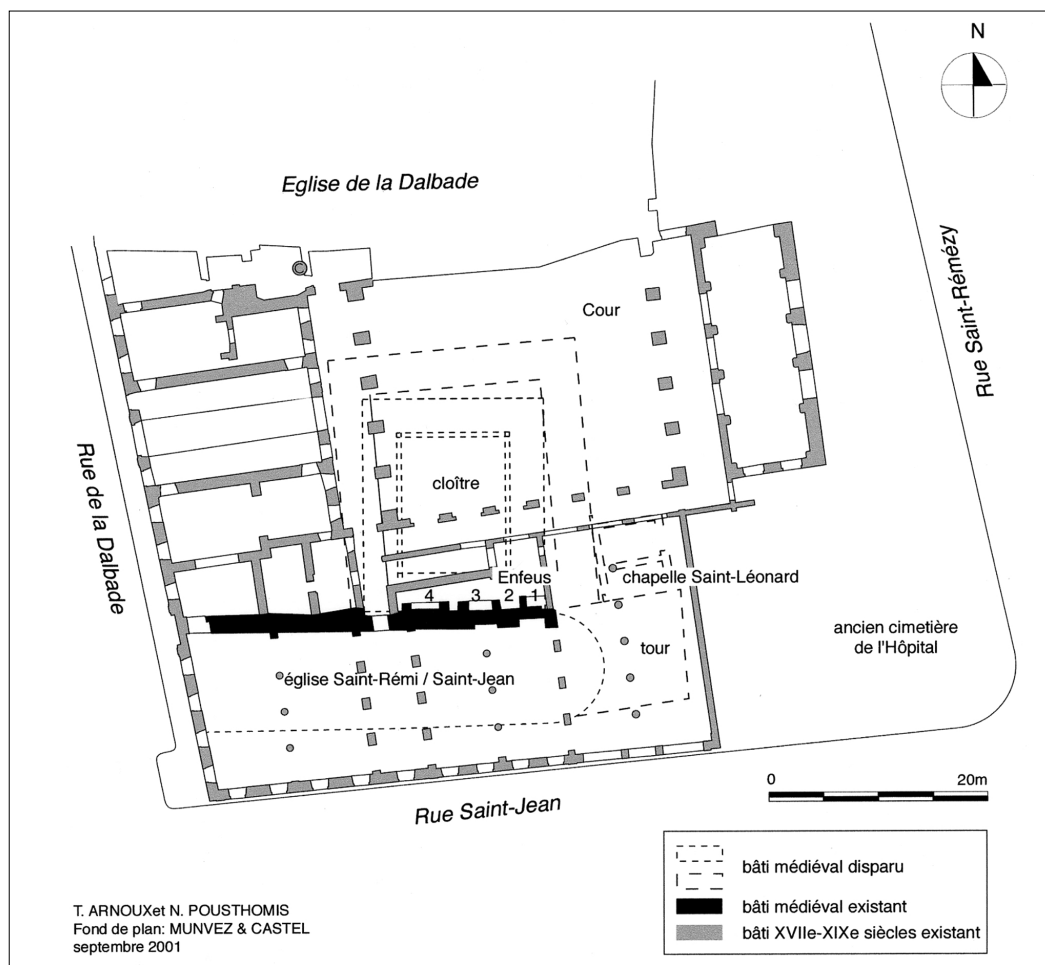
La parole est à Nelly Pousthomis-Dalle pour la première communication du jour :

**« Programme collectif de recherche sur l'ancien Grand Prieuré de Saint-Jean de Jérusalem à Toulouse : état de la recherche »**

La future installation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans l'ancien Grand Prieuré des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1) est à l'origine de recherches historiques et archéologiques menées sur cet établissement depuis 1996 (2). On rappellera, en particulier, la découverte de deux nouveaux enfeus, et l'ouverture, largement médiatisée, de ces sarcophages. La nécessité d'une approche élargie a conduit à l'élaboration d'un programme de recherche diachronique et pluridisciplinaire, coordonné par Nelly Pousthomis-Dalle (Université de Toulouse-Le Mirail, UTAH-UMR 5608) et approuvé par la CIRA Sud-Ouest en mai 2000 (3). Le retard pris par l'obtention d'un budget puis des obstacles d'ordre administratif et financier ont entravé, jusqu'ici, la mise en œuvre de ce programme. Toutefois, les recherches menées en archives par les membres de l'équipe ont permis quelques avancées significatives. Des sondages ont été réalisés en mars 2001, sous la direction de Nelly Pousthomis-Dalle (UTAH) et de Jean Catalo (INRAP), en tenant compte des objectifs du programme de recherche et du projet de rénovation devant affecter le sous-sol de zones archéologiquement sensibles (emplacements de l'église et du cloître et abords immédiats). Hors projet de recherche mais forcément liée à lui, la fouille préventive, prévue sous les anciennes écuries et le bâtiment le plus oriental, devrait permettre de compléter la vision d'ensemble du prieuré

médiéval et moderne et de ses abords. Elle devrait éclairer l'histoire de cet îlot urbain, y compris avant l'installation des Hospitaliers au début du XII<sup>e</sup> siècle.

L'établissement médiéval a presque totalement disparu pour faire place à un palais d'ordonnance classique, édifié en deux temps, entre 1668 et 1684. De l'église, dédiée à saint Rémy puis à saint Jean, ne subsiste en élévation que le mur nord, contre lequel sont adossés les quatre enfeus. Construits d'ouest en est, entre la première moitié du XIII<sup>e</sup> et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, ils sont ménagés, tels des portails, dans des massifs de maçonnerie de briques en saillie sur le mur. Le plus ancien (n° 4) a reçu un décor peint, qui n'est que partiellement dégagé (4). Outre un traitement exclusivement décoratif qui souligne les articulations de l'architecture, l'iconographie relève, comme on pouvait s'y attendre, du domaine funéraire : l'âme du défunt, inscrite dans une mandorle, est élevée aux cieux par deux anges, sous la protection de deux saints intercesseurs, dont Jacques le Majeur dont l'invocation n'étonnera guère dans un établissement hospitalier sur une des principales étapes vers Compostelle. À mi-chemin entre le monde des hommes et le monde divin, des anges, figurés en buste entre les modillons de la corniche, annoncent une composition disparue, mais dont les traces – qui restent à étudier – suggèrent un couronnement assez élaboré. La scène fondatrice est directement liée à une inscription peinte sur une plaque de marbre, malheureusement presque illisible. Cet ensemble peint allie un graphisme affirmé (utilisation marquée du cerne noir), et une application des couleurs par superposition et rehauts, qui tient de la technique de l'aplat. Les premières observations orientent vers une période charnière, la première moitié voire le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, moment de transition peu représenté et encore très mal connu à Toulouse et dans sa région. Les restes d'une Crucifixion, peinte sur un retour, pourraient appartenir au XIV<sup>e</sup> siècle. Menacées



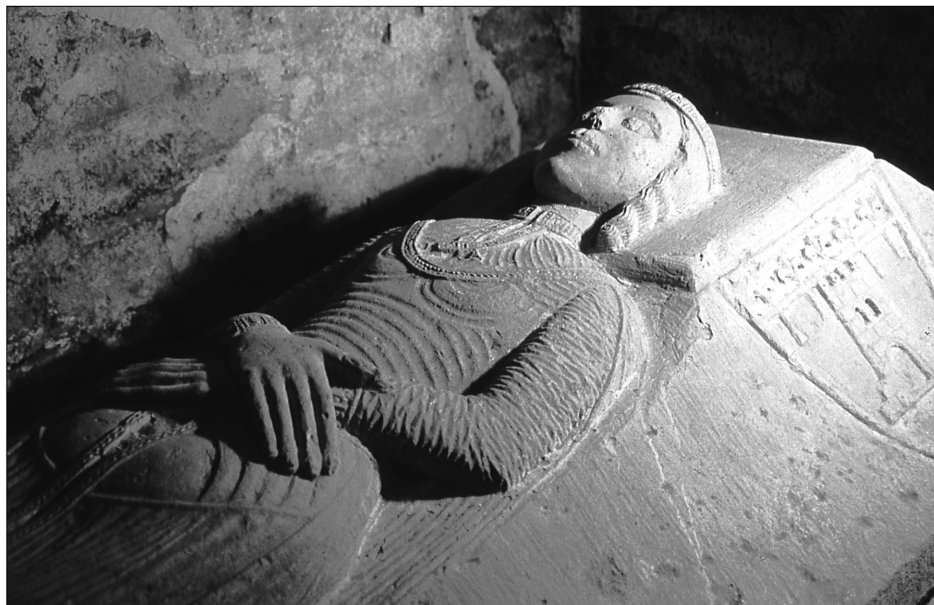
TOULOUSE. HÔTEL SAINT-JEAN, plan avec localisation de l'église, des enfeus et des cloîtres.



TOULOUSE. HÔTEL SAINT-JEAN, les enfeus n° 3 (au premier plan), qui abrite le sarcophage de la gisante, et n° 4, polychrome. *Cliché S.R.A. Midi-Pyrénées.*



TOULOUSE. HÔTEL SAINT-JEAN, enfeu, décor peint: saint Jacques, en bas, et anges entre les modillons de la corniche. *Cliché J.-F. Peiré, D.R.A.C. Midi-Pyrénées.*



TOULOUSE, HÔTEL SAINT-JEAN, détail de la gisante de l'enfeu n° 3. *Cliché S.R.A. Midi-Pyrénées.*

depuis leur mise au jour, ces peintures font l'objet d'une étroite surveillance et ne seront totalement dégagées que lorsque les conditions de leur conservation pourront être assurées. Postérieur à l'enfeu précédent, l'enfeu n° 3 abrite un sarcophage dont le couvercle a été sculpté simultanément d'une gisante et d'armoiries qui figurent aussi sur la cuve (une tour emmottée, un lambel à cinq pendants surmonté de cinq fleurs de lys en chef). De leur attribution dépend l'identification de la très jeune femme qui reposait là (5). La sculpture surprend par le contraste entre un corps très plat et une tête figurée en très haut relief et par le traitement archaïsant des riches vêtements. Certains détails vestimentaires, la coiffure "à la saint Louis" et l'attitude de la gisante – yeux fermés et mains croisées sur l'abdomen – orientent vers une datation de peu postérieure à celle des peintures. L'enfeu le plus récent (n° 1) contenait aussi un sarcophage, datable du premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, et conservé au Musée des Augustins (6). D'un point de vue anthropologique et historique, on attend beaucoup de la fouille de ces enfeus, interrompue depuis 1998, et de celle du sous-sol de la galerie qui les longe.

Les sondages pratiqués en mars 2001 ont mis au jour des structures et des niveaux médiévaux. S'agissant de sondages d'évaluation, leur exigüité en surface et en profondeur limite l'interprétation et la datation précise des vestiges rencontrés, et les niveaux d'occupation plus anciens n'ont été qu'effleurés. Les profonds bouleversements causés par les destructions du XIX<sup>e</sup> siècle sont responsables de la perte d'informations. Néanmoins, ces sondages ont fourni des compléments non négligeables sur l'église, des données totalement inédites sur le cloître et ont révélé deux grandes phases de construction.



TOULOUSE. HÔTEL SAINT-JEAN. Église Saint-Rémy-Saint-Jean : vue de l'abside mise au jour dans un sondage en mars 2001. Cliché I.N.R.A.P.

De l'église, composée d'une nef à vaisseau unique long et étroit et d'une abside précédée d'un chœur, ont été reconnus partiellement l'abside et le mur sud de la nef. Ils s'apparentent, par leurs techniques de construction, au mur nord de la nef, seul conservé sur une grande hauteur. Il se peut que cette église, donnée aux Hospitaliers en 1114-1116 et qualifiée de neuve ou rénovée (*ecclesia nova*) en 1190, ait été agrandie vers l'est. Dans la cour intérieure, la mise au jour de l'angle nord-est du cloître, confronté à l'aile des enfeus au sud, permet la restitution d'un plan rectangulaire de 19,60 x 16,40 m, galeries comprises, depuis le portail nord de l'église jusqu'à la jonction de la nef avec l'abside. Aucun élément n'autorise une datation absolue de ce premier cloître très arasé et dont les niveaux inférieurs n'ont pas été fouillés ; mais son orientation concorde parfaitement avec celle de l'église et pourrait correspondre à l'implantation primitive du cloître, mentionné pour la première fois en 1180. De plus, les données archéologiques sur ce premier ensemble église-cloître convergent avec les recherches archivistiques en cours qui témoignent d'un développement et d'une structuration de l'établissement hospitalier autour de 1170-1190. Signalons encore des éléments de briques moulurés et peints, retrouvés dans la couche de destruction de ce premier état, et qui doivent être rapprochés, par leur forme et leur décor, de l'enfeu le plus ancien (n° 4). Ils suggèrent sinon des structures similaires, du moins une campagne décorative contemporaine dans une autre partie du cloître.

Une deuxième grande phase d'occupation associe dans une logique constructive l'agrandissement du cloître et sa nécessaire réorientation (liée au maintien de la galerie méridionale et de la liaison avec le portail nord de l'église), avec l'édification d'une tour des archives au chevet de l'église, et d'une chapelle obituaire Saint-Léonard, accolée à ce donjon et fort probablement alignée sur la nouvelle galerie orientale du cloître. Les sondages n'ont malheureusement pas retrouvé les murs ni les fondations de la grande tour, qui reste inconnue en dehors des descriptions du XVII<sup>e</sup> siècle et des plans postérieurs, sa "disparition" résultant sans doute d'une destruction radicale en 1813. Un essai de datation ne peut donc reposer que sur le contexte historique et les textes qui la situent entre 1315 et 1428. Les données archéologiques, assez minces, ne contredisent pas l'hypothèse d'une fondation de la chapelle Saint-Léonard à la charnière des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, bien que sa première mention ne remonte qu'à 1495. Les textes sont, pour l'instant, muets sur l'agrandissement du cloître et le mobilier recueilli dans la tranchée n'autorise qu'une fourchette très large. On ne peut donc, à l'heure actuelle, situer cette deuxième grande phase d'aménagement qu'entre les années 1315-1330 et les premières décennies du XV<sup>e</sup> siècle.

Après la longue attente d'un financement, la phase proprement archéologique du projet (fouille programmée) est encore à la recherche d'un mode de gestion, financier et humain, qui soit opérationnel. Après avoir pâti de lenteurs administratives, le chantier de la future DRAC souffre, comme beaucoup d'autres, de la situation actuelle de l'archéologie préventive en France. Les perturbations liées, en 2003, au projet de modification de la loi sur



l'archéologie du 17 janvier 2001 ont empêché la réalisation de l'étude du bâti préalablement aux travaux : initialement intégré au programme de recherche, puis considéré par le Service régional de l'archéologie comme relevant du préventif, ce volet avait été confié, pour sa mise en œuvre, à l'INRAP. Faute d'étude préalable et en l'absence de moyens, les travaux de démolition intérieurs, heureusement précédés par des sondages muraux, font l'objet, depuis le printemps 2003, d'un simple suivi et d'un enregistrement minimal des observations. D'ores et déjà, les objectifs et les conditions du programme de recherche ne sont plus ceux qui avaient été convenus en 2000, dans le projet initial. On ne peut plus qu'espérer une amélioration rapide de la situation pour ce qui reste de l'étude archéologique, monumentale et sédimentaire, du monument.

Nelly POUSTHOMIS-DALLE »

1. 32 rue de la Dalbade à Toulouse, classé au titre des Monuments historiques par arrêté du 25 octobre 1990.
2. Cf. *Bulletin Scientifique Régional Midi-Pyrénées*, 1996, p. 93; 1997 p. 118; 1998 p. 102.
3. Les objectifs de ce programme, tels qu'ils avaient été définis en mai 2000, et ses premiers résultats ont été publiés dans une note: N. POUSTHOMIS-DALLE, « Toulouse (Haute-Garonne), programme de recherche sur l'Ancien Grand Prieuré des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem » rubrique « Notes et documents » d'*A.M.M.*, t. 19, 2001, p. 181-187.
4. Ce décor a fait l'objet d'un premier bilan: N. POUSTHOMIS-DALLE, « Haute-Garonne – Toulouse: Hôtel Saint-Jean, ancien Grand Prieuré des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem: décor peint des enfes », rubrique « Actualité » du *Bulletin Monumental*, t. 160-I, 2002, p. 189-192.
5. Sur les sujets successivement inhumés dans ce sarcophage, voir N. POUSTHOMIS-DALLE, « Toulouse (Haute-Garonne), programme de recherche... », art. cité, p. 186-187.
6. Improprement dit « du Grand Prieur » (Inv. Ra 537), les armes figurées sur ses blasons ne sont pas, non plus, identifiées.

Puis la parole est à Françoise Tollon pour une intervention consacrée à l'*Étude des décorations intérieures de l'Hôtel Saint-Jean à Toulouse*:

« Comme bien des édifices civils, l'Hôtel Saint-Jean a été largement remanié au cours des siècles. Fort heureusement, lors de ces travaux, on prenait rarement la peine de détruire ce qui était en place et, le plus souvent, on recouvrait simplement les aménagements antérieurs. C'est ainsi qu'au cours de l'étude préalable aux travaux entrepris par la D.R.A.C., nous avons trouvé, dans quatorze des pièces de l'édifice (y compris l'aile construite au XIX<sup>e</sup> siècle à l'emplacement de l'église Saint-Jean) des décors ou fragments significatifs dont les datations s'étalent du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et qui témoignent tant de l'aménagement originel de l'Hôtel que de son évolution au cours des siècles.

La façade de l'Hôtel Saint-Jean, comme celles de nombre d'hôtels du XVII<sup>e</sup> siècle, est scandée par de grandes percées qui traduisent la distribution intérieure, avec des pièces en enfilade. Au rez-de-chaussée, des appartements de quatre pièces voûtées en arc de cloître sont disposés de chaque côté du grand vestibule d'entrée, à l'origine blanchi à la chaux avec au centre de la voûte les armes du prieur de Graveson (compte rendu de la visite du grand prieuré en 1680). Au premier étage, deux appartements sont situés de chaque côté de la grande salle. Enfin, au second étage, la distribution est identique à celle du premier, avec deux appartements de chaque côté d'un grenier.

Les décors du XVII<sup>e</sup> siècle sont présents au rez-de-chaussée et au premier étage.

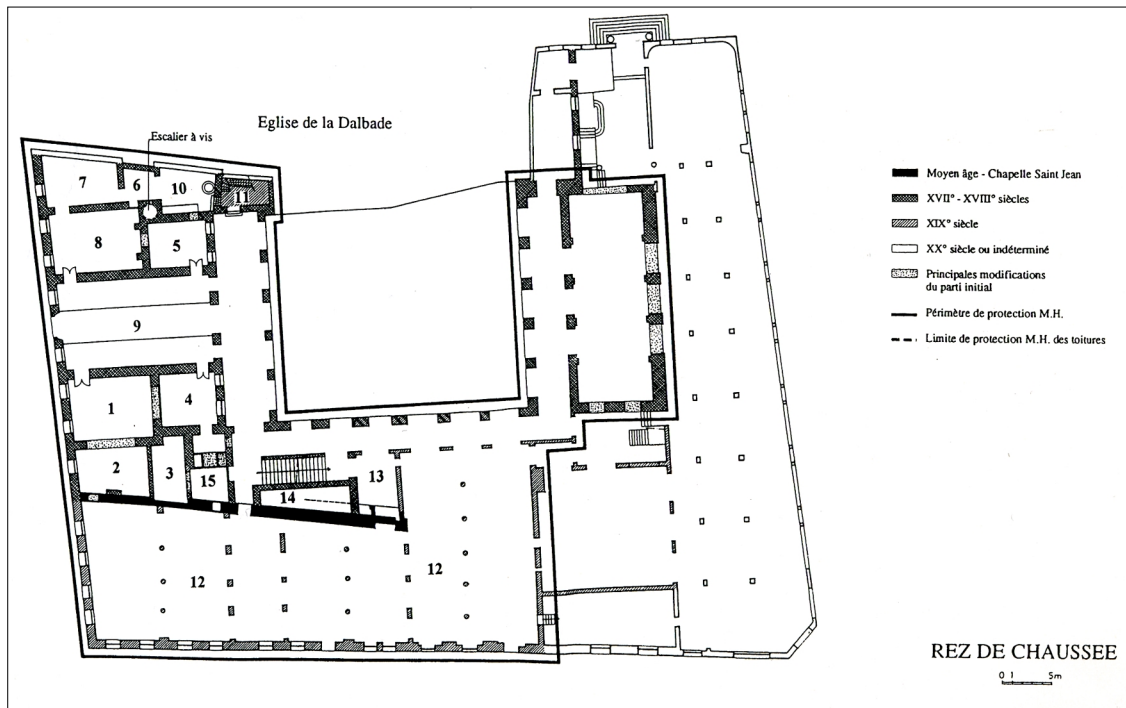
Au rez-de-chaussée, les **voûtes** des salles 1 et 2 sont peintes. La voûte de la salle 1 (salle capitulaire), peinte à la détrempe en camaïeux de gris sur un fond gris, présente des motifs de rinceaux déliés chargés de mascarons, de coquilles, de lions et de croix de Malte. Au centre de la voûte un médaillon renferme un blason aujourd'hui illisible. Au centre des voûtains nord et sud se trouve le chiffre entrelacé de François-Paul de Béon-Masses-Cazaux. On trouve dans les rinceaux un personnage proche de celui présent sur les plafonds des salles 1 et 4 du premier étage.

La voûte de la salle 2 qui était le bureau du receveur de l'ordre, plus petite, est d'inspiration analogue. Son décor, composé de rinceaux habités et chargé de deux bustes laurés à l'antique, sur leur piédouche et encadrés dans des ovales, est réalisé à la détrempe en camaïeux d'ocre sur un fond jaune pâle. Au centre, un cartouche rectangulaire, dont le fond est bleu, porte le chiffre entrelacé de François-Paul de Béon-Masses-Cazaux au-dessus de lauriers et surmonté d'une couronne. Le style et la facture de cette décoration sont plus lourds que ceux de la voûte de la salle 1. Un fragment trouvé sur le mur nord de cette pièce montre un soubassement gris délimité par deux filets blancs.

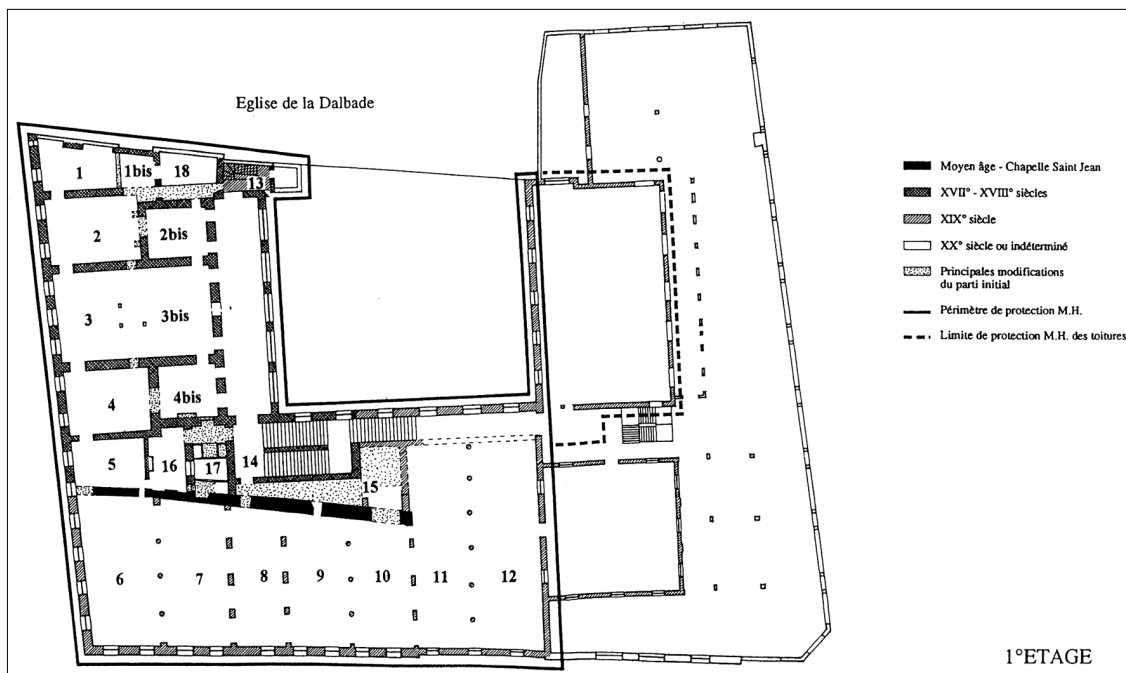
La présence du chiffre de François-Paul de Béon nous permet donc de dater assez précisément le décor de ces deux voûtes entre 1673 et 1687. Dans la mesure où le compte rendu de la visite du Grand Prieuré de Toulouse en 1680 ne mentionne pas ces peintures, on peut imaginer que celles-ci ont été réalisées entre 1680 et 1687. Notons que la couche picturale, outre qu'elle a été maltraitée par un dégagement sauvage, est dans un état de conservation précaire. Par ailleurs, le haut des embrasures des fenêtres, pour l'instant illisible, fait partie de la décoration des voûtes.

La voûte de la salle 4 est entièrement peinte en orange. Cette couleur étant la première que l'on trouve sur les mortiers qui recouvrent la maçonnerie, on est sûr qu'elle est ancienne, comme la couleur orange trouvée sur les murs de cette salle. On ne peut par contre dire qu'elles correspondent à l'état d'origine dans la mesure où le compte rendu de la visite du Grand Prieuré vers 1770 mentionne ici une voûte peinte de même que celle de la salle 1.

L'appartement du côté de l'église de la Dalbade est constitué de cuisines et d'offices. Les pièces 5, 6 et 7 n'ont révélé aucun décor, tant sur les murs que sur les voûtes, les premières couches que nous trouvons étant blanches et



TOULOUSE, HÔTEL SAINT-JEAN, plan du rez-de-chaussée.



TOULOUSE, HÔTEL SAINT-JEAN, plan du premier étage.

certainement relativement récentes. La voûte de la pièce 8 est peinte en brun verdâtre, une peinture vraisemblablement à la détrempe posée directement sur le mortier. Si elle n'est d'origine, cette couleur peut néanmoins être ancienne.

Au premier étage, tous les **plafonds** sont à la française. Ceux des pièces 1, 2, 3, 3 bis et 4 ont été décorés. Les plafonds des salles 1 et 4 se ressemblent en de nombreux points. Les poutres et les frises entre les poutres sont ornées de rinceaux habités en camaïeux de gris sur fond rouge (salle 1), à base de bruns et d'ocres sur fond bleu (salle 4) avec en leur centre des armoiries (salle 4) ou un chiffre entrelacé (salle 1). On y retrouve les mêmes motifs, des cartouches proches et les mêmes personnages. Le plafond de la salle 1, qui était la chambre du grand prieur, est le plus riche dans la mesure où les solives, les entrevous et les lambourdes sont peints de gris et de rouge, cernés de filets blancs. Sur le plafond de la salle 4, ces éléments sont bruns, cernés de filets blancs.

Le plafond de la salle 2, dont les mêmes éléments sont décorés, est un peu différent. Il ne comporte que des rinceaux, sans personnages ni animaux. De plus ces motifs sont bien plus lourds et maladroits que ceux des deux autres pièces. Les solives, les entrevous et les lambourdes sont bruns cernés de filets blancs. Au centre de chaque poutre et frise est placé un chiffre entrelacé au-dessus de lauriers et surmonté d'une couronne. On retrouve la même présentation du chiffre au centre de la voûte de la salle 2 du rez-de-chaussée.

Soulignons que si les plafonds des salles 2 et 4 ont été restaurés, voire assez largement restitué pour la pièce 2, le plafond de la salle 1, jusqu'ici caché sous un plafond sur lattis, n'a pas été touché. Seul le chiffre peint dans les cartouches a été masqué voire effacé, comme celui de la salle 2.

Compte tenu de la présence du chiffre entrelacé et des armes de François-Paul de Béon-Masses-Cazaux et de leur mention dans le compte rendu de la visite du Grand Prieur en 1680, ces trois plafonds ont été réalisés entre 1673 et 1680.

Dans la grande salle (3 et 3 bis) le dégagement des plafonds sur lattis a permis la mise au jour de planches peintes en rempli. Leur décoration est constituée de tiges à feuilles de laurier ocres, dont les contours sont soulignés en noir, sur un fond vert.

Sur le plafond de la pièce 5, la peinture la plus ancienne est entièrement grise. Les autres plafonds sont juste badigeonnés de blanc.

Les murs des salles 1, 2, 4, 4 bis et 5 du premier étage évoquent la conception de la décoration murale des pièces des appartements.

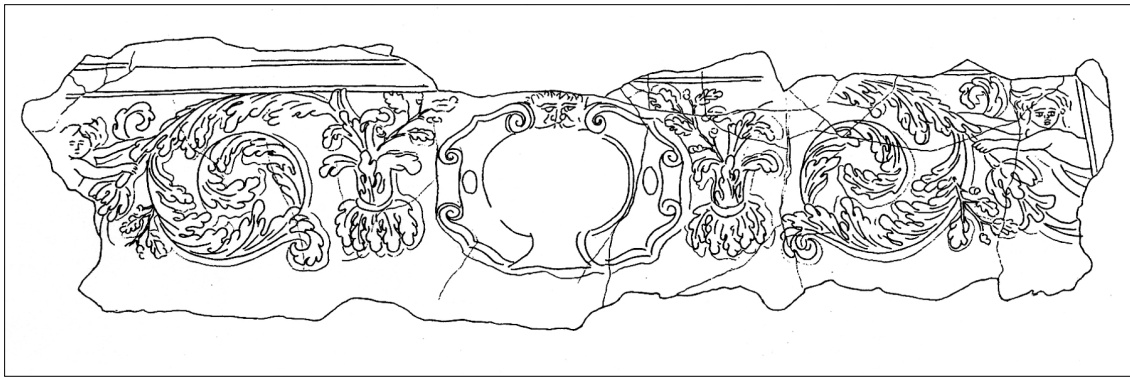
Celle-ci est constituée d'un soubassement au-dessus duquel se développe un encadrement coloré autour d'une grande surface blanche (salles 1, 2, 4). Cet encadrement s'étend du haut du soubassement jusqu'au-dessous des poutres excepté dans la salle 1, la chambre du grand prieur, où il vient border une frise d'une trentaine de centimètres. Il était conçu pour recevoir des œuvres mobiles comme des tapisseries ou des toiles peintes. Ces encadrements, comme les soubassements, sont peints sur la surface murale ; nous pensons donc que les soubassements n'étaient pas lambrissés à l'origine. Par ailleurs, les embrasures devaient participer de ce décor mural ; les embrasures des baies de la salle 4 appartiennent à la première décoration de la pièce : elles sont ocre jaune, cernées de chaque côté de deux filets blancs.

Dans la salle 4 bis, on ne trouve qu'un soubassement, et dans la salle 5 une frise en aplat gris.

Dans la salle centrale (pièces 3 et 3 bis), nous avons retrouvé un soubassement. Selon Robert Mesuret, les murs de cette salle étaient tendus de cuirs dorés.



TOULOUSE, HÔTEL SAINT-JEAN, premier étage, décor d'une poutre de plafond : rinceau habité et cartouche.



TOULOUSE, HÔTEL SAINT-JEAN, premier étage, relevé du décor d'une poutre de plafond.

La décoration des murs et des plafonds des salles 1, 2, 4 a été réalisée entre 1673 et 1680, en même temps que les plafonds. Pour les salles 4 bis et 5, une datation précise des restes de décor encore en place est difficile à établir.

Nous n'avons trouvé aucun décor au second étage, à l'exception de la pièce 2 où sont peints sur un badigeon de chaux une frise et un soubassement en aplat gris. Ailleurs, on retrouve parfois le mortier gris badigeonné de blanc (pièces 1, 3, 6, 8), les autres pièces ayant été plus remaniées, avec des murs de briques directement bétonnés (pièces 3A, 4, 5, 7) ou réenduits. Aucune description de décors à cet étage n'est faite dans le compte rendu de la visite du Grand Prieuré de Toulouse en 1680.

Nous avons peu de traces de changements intervenus dans les salles du premier étage au XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, les stratigraphies ne montrent que des couches de badigeon, de plâtre et de peintures unies.

Le compte rendu d'une visite du Grand Prieuré autour de 1770 décrit ainsi le décor de la grande salle (salle 3): "... du coste droit y a une grande cheminée de pierre sur laquelle est placé un buste en relief de M. le grand prieur de Graveson et ses armes. Elle est lambrissée à 6 pans (1,35 m) d'hauteur ornée de quelques tableaux représentant différents grands maîtres et grands prieurs... Au-dessus desdits tableaux et tout autour de ladite salle sont les noms et armes des grands prieurs de Toulouse..."

Cette salle a donc été redécorée au XVIII<sup>e</sup> siècle, au goût de l'époque, avec des lambris, comme beaucoup d'autres pièces de l'Hôtel. Notons qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle on préfère des plafonds clairs et que les plafonds à la française sont souvent blanchis. Au second étage, le compte rendu de la visite vers 1770 montre qu'il y a eu une redistribution des pièces et parle de chambres, de cuisine, d'appartement pour les domestiques, de grenier et garde meubles. Il évoque également la présence d'une frise dans l'escalier, à 96 cm de hauteur, mais nous n'en n'avons trouvé trace.

Le seul décor que nous ayons retrouvé et qui peut dater du début du XVIII<sup>e</sup> siècle se trouve dans la salle 4. Il s'agit d'une peinture murale sur fond orangé simulant une décoration de lambris à caissons sur toute la hauteur des murs, cernés de pilastres dans les angles et le long des ouvertures. Cette peinture est encore présente sur tous les murs (excepté le côté nord du mur est), la partie la mieux conservée se situant sur le côté sud du mur est.

La cheminée de la salle 4 bis a été refaite dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans les salles de l'Hôtel du XVII<sup>e</sup> siècle, nous n'avons pas retrouvé de véritable décor datant du XIX<sup>e</sup> siècle. L'Hôtel Saint-Jean ayant été racheté par des marchands drapiers à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et ayant gardé cette affectation jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il paraît normal que les pièces n'aient pas reçu de grandes décorations au goût du jour. Certaines pièces qui ont pu servir de bureaux, voire d'appartements, ont dû cependant être l'objet de réaménagements plus importants, aujourd'hui disparus. Compte tenu des éléments stratigraphiques, les murs ont plutôt reçu des couches de plâtre, de peinture et de papier peint. Il est par contre difficile de dater les faux plafonds sur lattis car ils existent depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le seul fragment de ce siècle encore en place se trouve sur le trumeau au-dessus de la porte nord de la salle 4bis, qui malheureusement n'existe plus qu'à l'état de traces. Il s'agit peut-être de rinceaux en camaïeux de gris sur un fond jaune pâle.

La cheminée de la pièce 2 a été refaite dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Son style la situe entre 1820 et 1840. La frise en camaïeux de gris que l'on trouve dans cette salle date également du XIX<sup>e</sup> siècle, sans que l'on puisse la relier de façon certaine à la cheminée.

L'aile construite au XIX<sup>e</sup> siècle sur l'emplacement de l'église Saint-Jean, constituée d'une grande salle au rez-de-chaussée et au premier étage, devait servir d'entrepôt. Au premier étage nous avons trouvé les traces d'une peinture "utilitaire", en rapport avec l'activité pratiquée dans ce bâtiment. Il s'agit d'une ligne horizontale tracée tout le long du mur sud, à 1,84 m du sol, d'où descendaient des traits verticaux d'une vingtaine de centimètres et espacés régulièrement. Entre ces traits sont inscrits des numéros qui ne se suivent pas forcément. L'ensemble est tracé à l'ocre

rouge sur un mortier gris. Sur les fragments révélés par les sondages, nous avons trouvé une inscription à l'ocre rouge sous un des traits verticaux (pièce 7) ainsi que deux grandes initiales peintes en noir (pièce 10). L'interprétation de ce tracé est difficile. Il s'agissait peut-être de zones de rangement attribuées par des numéros. Un fragment encore en place au rez-de-chaussée, sur la face sud du mur médiéval, reprend ce système. On y trouve les restes de deux traits verticaux à deux mètres de distance ainsi qu'un numéro (13 ou 15), l'ensemble étant tracé à l'ocre rouge sur un fond ocre posé sur le mortier.

Nous avons retrouvé, au premier étage de l'aile du XIX<sup>e</sup> siècle, un fragment de peinture murale qui correspond au décor de l'église Saint-Jean. Ce fragment se trouve donc sur la face sud du mur nord de l'église à environ 7 mètres du sol original. Il représente un faux appareil coloré et décoré de tracés géométriques peints de deux ou trois couleurs qui alternent toujours entre une foncée et une claire. Ce motif se retrouve dans plusieurs édifices de la région, notamment dans la frange sud du Quercy. Appelé motif de puzzle, faux appareil de marbre ou décor concret, il est daté de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce fragment nous donne un petit aperçu du décor mural de l'église Saint-Jean, aujourd'hui disparue, et ajoute un maillon à la connaissance de ce motif si particulier que l'on rencontre dans notre région.

Finalement, les sondages nous ont permis de mieux visualiser la décoration des salles de l'Hôtel Saint-Jean à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Nous avons pu en effet constater une unité de traitement des murs dans tout le bâtiment : ceux-ci ont tous été enduits et au moins badigeonnés de blanc. Les salles dans lesquelles nous avons pu retrouver des fragments de décorations murales révèlent également une grande homogénéité de traitement : sur les murs ont en effet été peints un soubassement et une frise, voire des encadrements destinés à recevoir des décorations mobiles. Finalement, un traitement assez simple des murs, et des décors plus recherchés sur les voûtes et les plafonds qui ont ainsi été privilégiés. Ce type d'aménagement intérieur correspond à celui des châteaux et demeures au début du XVII<sup>e</sup> siècle où la peinture du plafond forme, avec la cheminée, l'élément essentiel du décor de la pièce. Des tapisseries ou des toiles peintes ornaient les murs, fixées soit au retour des lambourdes soit à une frise plus importante de même hauteur que la poutre. Dans le cas de l'hôtel Saint-Jean, elles sont fixées au sein d'encadrements peints sur le mur.

Nous avons par contre peu de traces de changements significatifs intervenus aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, cela peut paraître étonnant : soit il y a eu effectivement peu de réaménagements d'envergure, soit ils ont disparu, comme c'est le cas pour la pièce centrale du premier étage (salles 3 et 3 bis). Cela semble plus normal pour le XIX<sup>e</sup> siècle où l'Hôtel a été racheté par des marchands drapiers. Les salles principales ont certainement servi de bureaux, voire d'appartements et n'ont alors pas forcément reçu de grandes décorations. Concernant l'aile construite à la place de l'église Saint-Jean, les fragments retrouvés révèlent une peinture utilitaire, en rapport avec l'affectation du bâtiment.

À l'issue de cette étude, un cahier des charges a été élaboré afin de préserver au mieux l'ensemble de ces décors tout au long des travaux de réaménagement des bâtiments.

Françoise TOLLON »

La Présidente remercie les deux conférencières, les félicitant pour la présentation qu'elles ont faite de problèmes complexes. Elle émet le vœu que les plafonds et les peintures de l'Hôtel Saint-Jean soient conservés et mis en valeur.

Maurice Scellès ayant demandé à M<sup>me</sup> Tollon si les croix de Malte avaient déjà été découvertes lors de la restauration due à l'École de Commerce, au milieu des années 1950, celle-ci répond que la chose est probable. Robert Manuel signale les croix de Malte de l'ancien presbytère de Cordes, Virginie Czerniak celles du prieuré de Laramière.

Louis Peyrusse, s'intéressant au gisant sculpté sur le couvercle du sarcophage du deuxième enfeu, relève le contraste entre la tête en ronde-bosse et l'esquisse très schématique du modelé du corps. Il évoque les monuments funéraires du cloître d'Elne et de Compostelle. Daniel Cazes abonde en ce sens, disant qu'on a l'impression d'un remploi d'un couvercle lisse. M. Peyrusse note qu'il y a là un exemple saisissant de la « loi du cadre ». Maurice Scellès se déclare frappé par le traitement du drapé, qui paraît très archaïque. Michèle Pradalier-Schlumberger partage ce sentiment.

Le Directeur rapporte qu'Alexandre Du Mège intervint au moment de la démolition de l'église Saint-Jean et qu'il fit remonter au Musée de Toulouse le portail occidental, dont on ne possède plus que le chrisme. Les chapiteaux semblent avoir disparu dans les réaménagements et destructions du XIX<sup>e</sup> siècle ; en tout cas, il a été impossible de retrouver dans les collections un chapiteau pourtant singulier représentant la *Chute d'Adam*. Daniel Cazes se rappelle avoir vu les deux derniers enfeus de l'Hôtel Saint-Jean en 1976-1977, époque à laquelle les lieux servaient de local à balais. Il s'y trouvait encore, à l'extérieur des deux enfeus, la simple cuve de pierre d'un troisième sarcophage. C'est à ce moment-là qu'il récupéra la partie droite du soubassement du tombeau sculpté conservé au Musée des Augustins, ainsi que la dalle timbrée d'un écu chevronné qui le surmontait, afin d'offrir une présentation de ce monument fidèle à ses dispositions d'origine.

Henri Pradalier s'enquiert de l'ancienneté du vocable de la chapelle dédiée à saint Léonard qui joutait l'ancienne église Saint-Jean. Nelly Pousthomis-Dalle dit que ce vocable apparaît en 1495, précisant que le titulaire était un disciple de saint Rémy spécialisé dans le secours des pauvres et des prisonniers.

À la mention du patron du sanctuaire qui précéda l'église Saint-Jean, Michelle Fourmié développe l'hypothèse selon laquelle l'introduction du culte de saint Germier, évêque de Toulouse favorisé par un roi Clovis, dans l'église voisine de la Dalbade aurait

eut lieu au XV<sup>e</sup> siècle, sous l'action de l'archevêque Bernard du Rosier. Pour M<sup>me</sup> Fournié, la vénération des saints Rémy et Germier serait à envisager dans la perspective d'une « liaison avec le pouvoir royal ».

La Présidente donne lecture de deux notes communiquées par Maurice Scellès.

L'une se rapporte à une demande émanée de M. Jean-Louis Vayssettes, du Service régional de l'Inventaire de Languedoc-Roussillon, qui remercie par avance tous ceux qui pourraient lui communiquer des informations sur les **carreaux de faïence, du Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle** inclus.

L'autre fournit la réponse à l'interrogation que suscitait la **reconstitution des voûtes de la fin de l'époque gothique** démolies en 1993 à Toulouse, au n° **30 de la rue Saint-Rome** (Patrice Cabau, *Les vestiges d'une boutique des environs de 1500 récemment détruits à Toulouse*, dans *M.S.A.M.F.*, t. LIV, 1994, p. 159-161) : était-ce la conséquence d'une décision de Justice ? C'est en effet le tribunal qui, suite à la plainte déposée par le Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Garonne, a condamné le propriétaire à une reconstruction à l'identique. Celle-ci a été réalisée par l'entreprise Sagné, d'après photographies et relevés, mais avec des matériaux neufs. Pour Louis Peyrusse, il ne s'agit plus que d'un « décor aberrant ».

## SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2003

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-Archiviste, Scellès, Secrétaire général, M<sup>mes</sup> Cazes, Napoléone, MM. l'abbé Baccrabère, Gilles, Pradalier, Prin, Roquebert, membres titulaires, M<sup>mes</sup> Andrieu, Bayle, Bellin, Piot, MM. Balagna, Testard, membres correspondants.

Excusés : MM. Cazes, Directeur, Cabau, Secrétaire-adjoint, M<sup>mes</sup> Fournié, Fraïsse, Marin, MM. Garland, Peyrusse.

La Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Michèle Bellin, récemment élue membre correspondant et qui prend séance ce soir.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la visite du 31 janvier sur le chantier du Palais de Justice, rédigé en collaboration avec Olivier Testard. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire. Sur proposition du Bureau, Dominique Watin-Grandchamp est élue membre titulaire.

La Présidente annonce que les rapports sur les travaux proposés au concours seront présentés lors de la séance du 11 mars. Puis elle informe la Compagnie de la décision prise par le Bureau lors de sa dernière réunion de demander aux membres de la Société d'acquiescer leur cotisation au cours du premier trimestre de l'année civile. Cette règle devrait permettre de lever l'ambiguïté persistante entre année académique et année civile.

La parole est à Céline Piot pour une communication sur *Une inscription romaine inédite de la cité des Nitiobroges, découverte à Magnebal (commune de Hautefage-la-Tour, Lot-et-Garonne)* (1) :

« Cinquante et une inscriptions latines découvertes en Lot-et-Garonne et relatives à la cité des Nitiobroges ont été recensées et dernièrement étudiées par B. Fages et L. Maurin (2). Vient maintenant s'ajouter à cet inventaire une inscription inédite, trouvée à Magnebal dans la commune de Hautefage-la-Tour (Lot-et-Garonne), mais malheureusement récemment disparue. En effet, après moult péripéties, le bloc a été en partie enterré dans une ancienne cour d'école à Saint-Sylvestre-sur-Lot (commune de Penne-d'Agenais, Lot-et-Garonne), devenue ensuite une petite place puis un parking. En 1995, quand nous avons observé la pierre sur place à Saint-Sylvestre-sur-Lot, son poids, sa taille et la profondeur de son enfoncement dans le sol nous ont empêchée de la soulever pour pouvoir relire l'inscription, faire un véritable relevé, et surtout la sauver pour la mettre définitivement à l'abri. Elle a disparu lors de la construction du parking. Le relevé établi par M. Humbert en 1992 permet néanmoins d'en étudier le contenu épigraphique.

### *Contexte archéologique*

L'inscription provient de Magnebal (commune de Hautefage-la-Tour), lieu-dit où une autre inscription gallo-romaine a déjà été trouvée en 1895. Celle-ci, portée par un autel de marbre blanc, d'une hauteur de 1,05 m, découvert dans les fondations d'un édifice disparu dès le XVI<sup>e</sup> siècle (3), est une dédicace à la divinité d'Auguste : *NUM(INI) A'UG'(USTI)M(MARCUS) 'CL'(AUDIUS) SE'VE'RUS, AE'DI'LI'S, P'ER"MI'SS(U)OR'DI"NI'S C(IVITATIS) 'NIT'(IOBROGUM)/D(E) S(UA) P(ECUNIA) P(OSUIT)* (= « À la divinité d'Auguste, Marcus Claudius Severus, édile, avec l'autorisation de l'Ordre de la cité des Nitiobroges, a édifié cet autel à ses frais ») (4). Par son élégance et ses nombreuses ligatures, cette inscription peut être attribuée au second quart du III<sup>e</sup> siècle (plus particulièrement les années 230/240). Elle contient aussi la plus ancienne mention de la *Civitas Nitiobrogum*, abrégée ici presque sous la forme d'un sigle, ainsi que les seules références connues aux institutions de cette dernière, l'édilité et l'*ordo decurionum*. Mais, pour B. Fages et L. Maurin, elle peut très bien avoir été dressée, à l'origine, à *Aginum*, le chef-lieu de la cité, puis déplacée à Magnebal à une date inconnue (5).

Ailleurs dans la commune de Hautefage-la-Tour, aucun mobilier gallo-romain n'a été découvert et, pour les autres périodes historiques, nous ne pouvons guère citer qu'une hache en bronze attribuable au Bronze moyen (6).

### Étude épigraphique

*Support*: plaque avec queues d'aronde, ornée de moulures.

*Matériau*: marbre blanc.

*État du monument*: moyen; s'était abîmé de plus en plus, car il était à l'extérieur.

*Lieu de découverte*: Magnebal, commune de Hautefage-la-Tour (Lot-et-Garonne).

*Conditions de découverte*: par Marcel Lémouzi, propriétaire d'un terrain à Magnebal (date de découverte inconnue). Celui-ci l'a déplacée à Saint-Sylvestre-sur-Lot (commune de Penne-d'Agenais, Lot-et-Garonne) lors de son déménagement dans ce village et l'a placée sur un mur de sa nouvelle maison. C'est en ce lieu que l'a vue, en février 1992, Marcel Humbert, érudit villeneuvois, et c'est à cette date qu'il en a recopié le texte.

*Lieu de conservation*: après le décès de Marcel Lémouzi survenu après 1992, l'inscription a été perdue, puis retrouvée par Marcel Humbert sur une petite place de Saint-Sylvestre-sur-Lot, où elle y était encore en 1995, à moitié enterrée près d'un arbre et recouverte de feuillage, quand ce dernier nous a amenée sur les lieux. C'est à ce moment que nous avons pu photographier la partie visible du monument. La pierre avait disparu quand nous y sommes retournée en 1997.

*Dimensions*: L = 73 cm/l = 60 cm/H = ? (enterrée).

*Champ épigraphique*: plaque située au centre de la pierre.

*État de conservation*: quelques lettres sont totalement effacées ou très usées. Il manque apparemment deux lettres sur la première ligne; il est donc difficile de savoir si nous avons affaire à un seul nom, R[...]*Jonis*, ou à deux noms, R[.] et [*Jonis*]. Sur la deuxième ligne, le *v*, inscrit un peu en biais, peut très bien correspondre à la fin d'un N. Quant au *R* de la dernière ligne, il est, plutôt, un *B* usé, car des traces d'usure, montrant un jambage arrondi, ont été remarquées (7) sous la première boucle de la lettre.

*Datation du texte*: Comme nous n'avons pas pu voir l'inscription et que nous l'avons restituée à partir du relevé de M. Humbert, nous ne pouvons pas utiliser son écriture ni son style pour la dater. Le fait que la filiation s'exprime au moyen d'un prénom au génitif, celui du père (*Sabini*) suivi du mot *filius*, est une pratique courante à l'époque impériale (8).

*Écriture*: apparemment pas de points séparatifs, ni de ligatures (?).

*Édition*: inédite

*Relevé*:

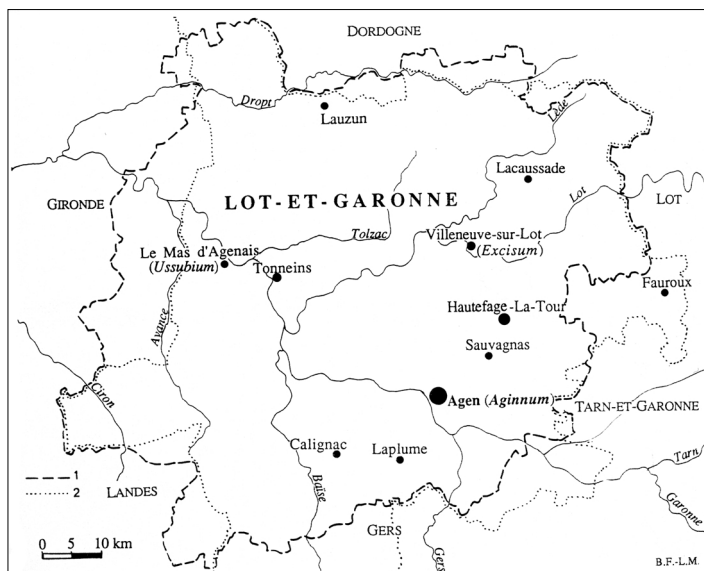
R . . ONIS  
CA - VIVS  
SABINI FO

*Restitution* (9)

R[ed]onis  
Ca[ni]nius  
Sabini f(i)lius o(bitus)

ou

R[ed]onis  
Ca[ri]nius  
Sabini f(i)lius o(bitus)



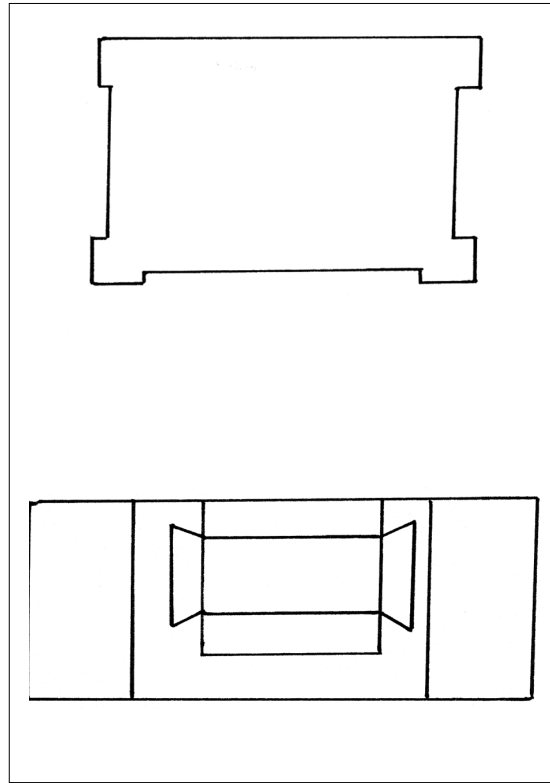
LOCALISATION DE HAUTEFAGE-LA-TOUR et des inscriptions latines de la cité des Nitiobroges (extrait de *Nitiobroges*, p. 23, fig. 3, complétée). 1. Limites du département du Lot-et-Garonne. 2. Limites de l'ancien diocèse d'Agen.



HAUTEFAGE-LA-TOUR. Vue d'ensemble du bloc. Cliché C. Piot.



HAUTEFAGE-LA-TOUR. Détail de la moulure. Cliché C. Piot.



HAUTEFAGE-LA-TOUR. Dessins schématiques du bloc : en haut, vue de dessus, en bas, vue latérale du côté de l'inscription. Croquis M. Humbert.

*Traduction* : “Feu Caninius le Redon, fils de Sabinus” ou “Feu Carinius le Redon, fils de Sabinus”.

*Remarques* : - le fait que cette inscription soit gravée dans une plaque ornée de queues d'aronde semble confirmer qu'il s'agit d'une inscription funéraire. La taille et le poids de la pierre en soulignent l'importance. Les noms des défunts sont marqués d'un O, parfois accompagné d'une barre abrégiate placée au-dessus ou dans le O, qui doit s'interpréter *obitus* (10). Cependant, cette abréviation est le plus souvent mentionnée en début d'épithaphe.

- l'espace laissé entre le C et A[.]NIVS pouvait faire croire à la transcription C(aius) ANNIVS, le gentilice *Annius* étant très connu ailleurs (11). Mais l'absence de points de séparation après le C et la rareté de rencontrer uniquement deux noms (12) invitent à penser qu'il s'agit d'un seul *nomen*, en l'occurrence *Caninius* ou *Carinius*.

- aucun gentilice connu ne pouvait compléter R[-]ONIS. Comme il s'agit d'un génitif, il fallait trouver un mot avec lequel il s'accorde, autre que *F(ilius)* qui, lui, s'accorde avec *Sabini*. On ne voit que *Caninius* ou *Carinius*. En admettant que nous avons affaire à deux noms, R[.] et [.]ONIS, nous pourrions imaginer par exemple *[Att]onis* ou *[Scipi]onis*, mais il n'y a pas assez de place entre R et ONIS, et aucun prénom romain classique ne s'abrège en R (13). Il est donc difficile d'y voir un nom propre décliné au génitif et préférable d'envisager l'hypothèse de la mention d'une origine (donc, *Redonis*).

- la mention de la filiation atteste l'ingénuité du personnage dont elle accompagne les noms. Cette filiation est notée immédiatement après le gentilice (14). C'est encore le cas ici (*Sabini filius*).

### **Commentaire**

CANINIVS :

- *Caninius* peut renvoyer au nom du légat *Caius Caninius Rebilus*, lieutenant de César dans les Gaules et héros de la pacification finale de l'Armorique et du Massif Central en 51 av. J.-C. (15). *Caninius* a également défait le Cadurque *Lucerios* et le Sénon *Drappes*.

- Est également célèbre *Caninius Gallus*, l'accusateur d'Antoine (16), mais l'hypothèse semble peu probable.



## CARINIUS :

*Carinius* est un gentilice formé, à la mode "gauloise", sur un surnom. Il est assez rare de le rencontrer en Aquitaine ; il est plutôt attesté en Narbonnaise. En Novempopulanie, on connaît *Marcus Carinius Carus*, un des deux probables *duovirii* de la cité de Lectoure qui a édifié un taurobole au nom de l'*ordo Lactoratium* (17).

## SABINI :

- *Sabinus* peut être un nom ou un surnom. Sont célèbres le poète latin contemporain d'Ovide *Aulus Sabinus* (18), le jurisconsulte, sous Tibère, *Massurius Sabinus*, le frère de l'empereur Vespasien, *Flavius Sabinus* (19), le proconsul du 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., *Caius Calvisius Sabinus*.

- Plus cohérent avec *Caninius*, on remarque le légat de César en Gaule en 56 av. J.-C., *Quintus Titurius Sabinus* (20).

- En Aquitaine, on connaît *Matrilus Sabin[us]* sur une inscription de Saint-Médard-en-Jalles en Gironde (21), *Sabinus*, père de *Viator*, sur une inscription de Lectoure datant du dernier quart du II<sup>e</sup> siècle (22), l'Élusate vivant au 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., *Titus Iulius Sabinus*, le Picton *Pompeius Sabinus, curator civium romanorum*, qui couronne sa carrière municipale par le flaminat de Rome et Auguste (au II<sup>e</sup> siècle ?) (23)

- C'est aussi le nom d'aristocrates gaulois bien connus, surtout pendant l'Antiquité tardive ; une famille est évoquée, au V<sup>e</sup> siècle, par Sidoine Apollinaire (24). On peut encore citer un *Sabinus* évêque de Lescar en 585 (25). Un autre personnage important du V<sup>e</sup> siècle, le patrice *Sabinianus*, possédait des terres des deux côtés des Pyrénées. Ce nom de famille gallo-romain, *Sabinus* ou *Sabinus*, a pu donner au VII<sup>e</sup> siècle *Saviniano*, d'où serait issu le toponyme Séviac de la commune de Montréal-du-Gers (26).

- *Sabinus* est également le nom de différents potiers qui ont travaillé dans les ateliers de la Gaule méridionale (à Montans) ainsi que dans ceux du Centre (à Lezoux) (27). *Sabinus*, écrit sous sa déclinaison au génitif (*Sabini*), a été découvert, sous la forme d'un *graffito*, sur une jatte du II<sup>e</sup> siècle de Périgueux (28). C'est aussi celui d'un esclave (29).

- La mention *Sabina* a également été trouvée sur une inscription, datée d'entre 51 et 250, mise au jour sur le site de L'Ermitage (plateau de Bellevue) à Agen (Lot-et-Garonne) (30).

## REDONIS :

- *R[.]JONIS* ne peut que renvoyer au peuple gaulois d'Armorique *Redones*, avec pour capitale Rennes. Cette hypothèse convient bien avec notre première théorie concernant *Caninius*. Il s'agit peut-être alors d'un descendant gallo-romain du légat de César installé en Armorique, voire du légat lui-même (?) (tout dépend de la date de l'inscription). César et Ptolémée ne mentionnent le nom de ce peuple qu'au pluriel (31). Le nominatif singulier est donc *Redo* ou par analogie *Redonis*.

- À l'époque romaine, Rennes s'appelle *Condate Redonum* (32), *Civitas Redonum* – ou *Civitas Riedonum* (33) – signifiant "la cité des Redons". Rennes a-t-elle pris le nom de *Redo* (34), *Redonis* étant alors un génitif voulant dire "de Rennes" (35) ? On sait qu'au VI<sup>e</sup> siècle, Rennes s'écrit *Redone* ou *Rhedone* (36). Mais, sans cette théorie qui voudrait que le *REDONIS* de notre inscription soit traduit en "de Rennes" (c'est-à-dire "de la ville de Rennes"), l'hypothèse "le Redon" (au sens "de la cité de Rennes") convient très bien.

- Sur une inscription, trouver le nom d'une cité n'est pas surprenant, car les étrangers mentionnent souvent leur origine. Des Armoricaïns migrent en Aquitaine : une stèle funéraire de *Donata* a été élevée à Bordeaux par son mari, *civis coriosolis* (37). *Caninius* a pu venir dans la *Civitas Nitiobrogum* pour des raisons commerciales, politiques (c'est un personnage important s'il est apparenté au lieutenant de César) ou personnelles (il possède peut-être de la famille ou un domaine en Aquitaine). Il est en revanche difficile de savoir si *Caninius* s'était installé en Agenais et qui a commandé l'inscription : un membre de la famille établi dans la cité des Nitiobroges, des amis ou des parents qui l'ont accompagné dans son voyage ou son éventuelle installation en Aquitaine ?

**Conclusion**

L'intérêt de cette inscription, hormis son contenu épigraphique, vient du fait que c'est la deuxième fois que l'on a trouvé une inscription à Magnebal, site (?) où pourtant aucun autre mobilier archéologique n'a été mis au jour, à part donc la dédicace découverte au XIX<sup>e</sup> siècle. Ces documents épigraphiques sont-ils la preuve qu'un gisement antique, non encore décelé, existe bien à Magnebal ou sont-ils plutôt le fruit d'un heureux hasard ? Nous avons déjà signalé que pour B. Fages et L. Maurin, il semble que la première inscription ait été dressée, à l'origine, à Agen, puis déplacée à Hautefage-la-Tour. En serait-il de même pour cette seconde inscription ? Nous pouvons également proposer l'hypothèse qu'avec Magnebal, nous avons affaire à un site de récupération du marbre : on a pu y acheminer des marbres, soit pour les détruire, soit pour les réutiliser, peut-être dans les fondations de cet édifice (une église ?) disparu au XVI<sup>e</sup> siècle. Des prospections au sol et une photographie aérienne pourraient apporter un début de réponse.

Céline PIOT »

1. Nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements d'une part à Marcel Humbert qui nous a informé de sa découverte et nous a laissé étudier l'inscription, d'autre part à Jean-Pierre Brethes, docteur ès lettres et agrégé de lettres classiques, pour son aide précieuse dans l'étude de cette inscription.

2. Trente complètes et vingt-et-une fragmentaires : B. FAGES, L. MAURIN, *Nitiobroges*, dans *Inscriptions Latines d'Aquitaine (Revue de l'Agenais, suppl. au t. CXVIII, 1)*, Agen, 1991 (= *Nitiobroges*).
3. Peut-être une église (?) : G. THOLIN, « L'inscription de Hauteffage », dans *Revue de l'Agenais*, 22, 1895, p. 342.
4. *C.I.L.*, XIII, 916 (= *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XIII : *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum*, Berlin, 1899-1943) ; J. MOMMÉJA, *Catalogue raisonné du Musée d'Agen*, Agen, 1909, p. 21-23, n° 8 ; *Nitiobroges*, p. 54-56, n° 17.
5. *Nitiobroges*, p. 22 (comme aussi d'ailleurs celle de Laplume : n° 26) ; B. FAGES, *Le Lot-et-Garonne, Carte Archéologique de la Gaule*, 47, Académie des Belles Lettres, Paris, 1995, p. 77.
6. *D.A.G.*, II, 1878, p. 7 (Anonyme, *Dictionnaire Archéologique de la Gaule. Époque celtique*, Paris, I (de A à G), 1875 et II (de H à Z), 1878) ; G. FABRE, *Les civilisations protohistoriques de l'Aquitaine (Suivi du Répertoire des découvertes dans les départements des Landes, Basses et Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne)*, 1952, p. CII.
7. Par Marcel Humbert lors de son observation en 1992.
8. R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, 1914, p. 60.
9. Nous suivons les normes de la base de données P.E.T.R.A.E. (Programme d'Enregistrement, de Traitement et de Recherche Automatique en Épigraphie) conçue et développée par Alain Bresson et Dominique Roux au Centre Pierre-Paris de Bordeaux III (maintenant Ausonius, Maison de l'Archéologie, Bordeaux III). Ses principes de publication sont énoncés dans *Nitiobroges*, p. 29.
10. CAGNAT, *op. cit.*, p. 292.
11. Citons par exemple le légat *Caius Annius Bellenius* (Cicéron, *Pro Fonteio*, VIII, 18 ; IX, 19), *Lucius Annius Secundus*, dont le nom apparaît sur des amphores à huile de type Dressel 20 (à Auch : J. LAPART, C. PETIT, *Le Gers, Carte Archéologique de la Gaule*, 32, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, 1993, p. 98) ou encore *Marcus Annius Severus* (*Nitiobroges*, p. 60, n° 22 : Calignac : dédicace de l'ornementation d'un tombeau familial).
12. Sur les trente inscriptions complètes publiées dans *Nitiobroges*, on trouve une fois seulement deux noms associés (à Lacaussade, n° 14 : *Claudio Lupicino*). Sinon, on repère la mention d'un nom seul cinq fois (à Agen, n° 1 : *Capito* et n° 7 : *Priscus* ; à Lacaussade, n° 15 : *Clavdio* ; Villeneuve-sur-Lot, n° 19 : *Iulius* et n° 25 : *Silvinus*). Enfin, sept inscriptions offrent des *tria nomina* (à Agen, n° 8 : *Lucius Valerius Martialis* ; Hauteffage-la-Tour, n° 17 : *Marcus Claudius Severus* ; Villeneuve-sur-Lot, n° 20 : *Sextus Valerius Maxsumus* et *Caius Valerius Adjutor* et n° 21 : *Valerius Gallus Tutus* ; Calignac, n° 22 : *Marcus Annius Severus* ; Laplume, n° 26 : *Lucius Valerius Communis*).
13. En revanche, *Rufus* est un cognomen assez répandu.
14. CAGNAT, *op. cit.*, p. 60.
15. CÉSAR/HIRTIVS, *De Bello Gallico*, VIII, 30.
16. CICÉRON, *Fam.*, I, 2, 1 ; *Att.*, 12, 37, 4 ; VALÈRE MAXIME, 4, 2, 6.
17. G. FABRE, P. SILLIÈRES, *Inscriptions latines d'Aquitaine : Lecture*, 2000, Santander, p. 158-162, n° 16 (= *Lecture*).
18. OVIDE, *Amores*, 2, 18, 27.
19. TACITE, *Historie*, I, 46.
20. CÉSAR, *B.G.*, III, 17-18.
21. H. STON, *La Gironde (Carte Archéologique de la Gaule, 33/1)*, Académie des Belles Lettres, Paris, 1994, p. 331 : au lieu-dit *Moulin de Til : D(is) [M(anibus)]Matrilis Sabin[us]* (...).
22. *Lecture*, p. 153-155, n° 14.
23. A. VILLARET, « L'association de l'empereur et des dieux en Aquitaine. Son rôle dans la société et les mentalités », dans *Aquitania*, 16, 1999, p. 127-151, principalement p. 144.
24. SIDOINE APOLLINAIRE, *Lettres*, III, 6 (éd. Loyen, Paris, t. 2, p. 94).
25. L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. 2 : *Aquitaine-Lyonnaise*, Paris, 1900, p. 100.
26. J. LAPART, « Le décor de marbre de la villa gallo-romaine de Séviac à Montréal-du-Gers d'après des documents photographiques du début du XX<sup>e</sup> siècle », dans *M.S.A.M.F.*, LX, 2000, p. 15-32, principalement p. 16-18.
27. On découvre des bols Drag. 27 estampillés au nom de *Sabinus* (une fois celui de Montans et une autre fois celui de Lezoux) à Saintes par exemple (J.-L. TILHARD, « Céramiques à vernis noir et sigillées des fouilles de « Ma Maison » à Saintes », dans L. MAURIN (dir.), *Les fouilles de « Ma Maison ». Études sur Saintes antique (Aquitania, suppl. 3)*, Bordeaux, 1988, p. 85-197, principalement p. 143).
28. Cl. BARRIÈRE, « "Domus Pompeia", rue des Bouquets à Périgueux. Inventaire du mobilier archéologique. III », dans *Documents d'Archéologie et d'Histoire Périgourdines*, 12, 1997, p. 79-110, principalement p. 103 et p. 110, fig. 137 (sous la forme : *S SABINI*).
29. CICÉRON, *Epistulae*, 16, 16, 2.
30. *C.I.L.*, XIII, 933 ; MOMMÉJA, 1909, *op. cit.*, p. 27, n° 12 ; *Nitiobroges*, n° 11.
31. Rennes est la ville des *Rhedones* (CÉSAR, *B.G.*, II, 34 ; VII, 75, 4 ; PTOLÉMÉE, II, 8, 9).
32. *Itineraria Romana*, I ; *Table de Peutinger*.
33. On trouve la mention de *Civitas Riedonum* sur des inscriptions découvertes sur des bases de statues exhumées du sous-sol de Rennes en 1868 et en 1968. Ces inscriptions ont été gravées peu avant 135 ap. J.-C. (*C.I.L.*, XIII, 3151 ; *Ann. Ép.*, 1969-1970, n° 405).
34. À l'instar de plusieurs villes romaines qui terminent en -o : *Cossio* (Bazas), *Ussubio* (Le Mas-d'Agenais), *Cessero* (Saint-Thibéry), *Vesontio* (Besançon), *Brigantio* (Briançon), *Matisco* (Mâcon), *Arausio* (Orange), *Avieno* (Avignon), *Cabellio* (Cavaillon), *Narbo Martius* (Narbonne), *Carcaso* (Carcassonne), *Vasio* (Vaison)...
35. Sur le modèle d'*Aquensis* (= « de Dax ») pour *Aquae* (= « Dax »).
36. GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*, V, 29 ; X, 9.
37. *C.I.L.*, XIII, 616 ; L. RICHARD, « Un Coriosolite à Bordeaux », dans *B.S.E.C.D.N.*, XCVI, p. 79-85.

La Présidente remercie Céline Piot en regrettant que la disparition du bloc ait interdit une relecture de l'inscription. Quitterie Cazes demande si la forme même du bloc et la typologie dans laquelle il pourrait s'insérer ne sont pas susceptibles d'apporter des informations sur la datation de l'inscription. Céline Piot dit que les indices dont on dispose permettent d'attribuer l'inscription à

l'époque impériale, sans plus de précision. Quitterie Cazes exprime son scepticisme quant à un déplacement et une réutilisation au XVI<sup>e</sup> siècle, mais elle convient avec Céline Piot que ce serait en effet tout à fait possible au VII<sup>e</sup> siècle.

Maurice Scellès et Guy Ahlsell de Toulza demandent des précisions sur la largeur de la bande inscrite et ils s'étonnent qu'elle n'ait pas été visible lorsque le bloc, même en partie enterré, se trouvait dans la cour de l'école. Maurice Scellès demande encore s'il est sûr que c'est bien le même bloc qui se trouvait dans le mur de la ferme puis dans la cour de l'école. Céline Piot confirme que l'érudit qui avait relevé l'inscription l'a formellement reconnu, trois ans plus tard, dans la cour.

La parole est à Nicole Andrieu pour la suite de sa communication sur les objets mobiliers classés parmi les Monuments historiques en 2002 avec *une toile de Jean-François Courtin conservée dans la cathédrale Saint-Étienne à Toulouse*.

« J.-F. Courtin (1672-1752), élève de Louis Boulogne le jeune, exposa régulièrement dans les Salons de 1737 à 1751. Académicien à partir de 1710, il fut l'un des douze peintres choisis pour décorer la Galerie d'Apollon au Louvre, avec le combat d'Horatius et Coclès.

Cette toile a été commandée par la corporation des orfèvres de Paris dans le cadre des Mays. L'habitude d'offrir des toiles à la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 1<sup>er</sup> mai, est née en 1630, les orfèvres commandant chaque année des toiles de grandes dimensions destinées à orner les piliers. Les sujets devaient obligatoirement être tirés des *Actes des Apôtres*. Les plus grands artistes ont été mis à contribution : 76 toiles ont été commandées et accrochées jusqu'en 1707. La toile de Courtin fait donc partie de la dernière livraison. En 1791, les Mays ont été confisqués et dirigés vers le Museum des arts – Le Louvre. Après le Concordat, ils ont été dispersés. C'est ainsi que ce tableau est arrivé à Toulouse en 1829.

Il illustre une scène tirée du chapitre 20 des *Actes des Apôtres*, se passant à Troas, en Asie Mineure : *Le premier jour de la semaine, nous étions réunis pour rompre le pain, Paul qui devait partir le lendemain, s'entretenait avec eux. Il prolongea son discours jusqu'au milieu de la nuit. Il y avait bon nombre de lampes dans la chambre haute où nous étions réunis. Un adolescent du nom d'Eutyque qui s'était assis sur le bord de la fenêtre se laissa gagner par le sommeil [...] il tomba du troisième étage en bas. On le releva mort. Paul descendit, se pencha sur lui, le prit dans ses bras et dit : "ne vous agitez donc pas, son âme est en lui [...]". Longtemps encore il parla [...]. Quant au jeune garçon, on le remena vivant, et ce ne fut pas une mince consolation.*

En 1999, le Musée d'Arras a procédé à la *réouverture* de sa salle des Mays où sont exposées quatorze de ces peintures (*Revue du Louvre*, n° 2, avril 1999), une actualité qui a entraîné l'examen de la toile conservée dans la cathédrale Saint-Étienne.

Nicole ANDRIEU »

La Présidente remercie Nicole Andrieu et demande si l'on connaît d'autres tableaux de J.-F. Courtin. Nicole Andrieu précise que très peu d'œuvres de ce peintre ont été conservées. Guy Ahlsell de Toulza ayant demandé si l'État n'envisageait pas le regroupement des Mays des orfèvres de Notre-Dame de Paris, par exemple à Arras, Nicole Andrieu explique que l'on reste en général fidèle au dépôt. Maurice Scellès s'étant étonné que l'on classe parmi les Monuments historiques des objets en dépôt appartenant à l'État, Nicole Andrieu explique qu'il s'agit surtout d'attirer l'attention sur la qualité de certaines œuvres. Comme on demande si l'État a une politique de conservation et de restauration des œuvres déposés ou qui lui appartiennent, par exemple dans les cathédrales, plusieurs membres disent que des budgets conséquents sont alloués à la restauration des édifices mais que le mobilier est le plus souvent oublié. Les crédits de restauration pour les objets sont médiocres et il n'y a pas de véritable politique. Dans le cas de Saint-Étienne de Toulouse par exemple, tous les crédits de plus d'une dizaine d'années sont mobilisés par la restauration des tapisseries.

Au titre des questions diverses, des informations sont données sur une **fouille de sauvetage à Auterive**, qui devrait être réalisée à l'occasion de la construction d'un lotissement. L'intervention archéologique n'a été que très difficilement acceptée par le promoteur, après qu'il a été averti via le préfet et qu'une lettre comminatoire lui a été adressée. Le sondage d'évaluation a mis au jour une maçonnerie antique à mortier de tuileau présentant une petite abside et un second mur sans liaison avec le premier ; un peu plus loin, c'est un four romain qui a été identifié. On attend maintenant la décision définitive pour savoir si la fouille aura lieu.

Le Secrétaire général rappelle qu'une prochaine séance devra être en partie consacrée à l'examen des travaux effectués dans les bâtiments du **collège de Périgord**. On souligne qu'il serait nécessaire, en préalable à toute discussion, que soit rappelé l'historique précis des projets et du déroulement des travaux.

Alors que la **bibliothèque municipale de la rue de Périgord** rouvre aujourd'hui ses portes, il est signalé que le mobilier d'origine a complètement disparu, que les profils des menuiseries ont été modifiés et que les nouveaux verres sont peu adaptés, aboutissant à une modification substantielle de l'œuvre de Montariol. On fait par ailleurs remarquer que le bâtiment est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques et que, après appel d'offres, c'est l'architecte des bâtiments de France qui a été chargé du réaménagement intérieur. On aimerait savoir ce que sont devenues les tables de travail d'origine.

On s'étonne par ailleurs que la réserve des livres anciens ait été installée en sous-sol. En outre, la plaquette de présentation éditée à l'occasion de la réouverture de la bibliothèque fait une notable bévue en affirmant que l'architecte Montariol a été influencé par Le Corbusier. Le *flâneur* de *L'Auta* pourrait peut-être consacrer sa prochaine chronique à la Bibliothèque municipale.

## SÉANCE DU 11 MARS 2003

Présents : MM. Cazes, Directeur, Coppolani, Directeur honoraire, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-Archiviste, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint; M<sup>me</sup> Cazes, MM. l'abbé Baccrabère, Gilles, le Père Montagnes, MM. Pradalier, Prin, M<sup>re</sup> Rocacher, MM. Tollon, Vézian, membres titulaires; M<sup>mes</sup> Andrieu, Bayle, Czerniak, Fraïsse, MM. Geneviève, Girronnet, Laurière, Manuel, Testard, membres correspondants.

Excusés : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, M<sup>me</sup> Napoléone, MM. Bordes, Boudartchouk, Garland, Lapart.

Le Directeur ouvre la séance en excusant notre Présidente, qui vient d'être victime d'une chute et ne pourra donc se joindre à nous ce soir. Il demande à la Compagnie de bien vouloir excuser l'absence de Jean-Luc Boudartchouk, empêché, et de ce fait un ordre du jour qui a dû être improvisé mais qui nous promet malgré tout une séance assez complète et intéressante.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 février, qui est adopté. Puis c'est au tour du Secrétaire général de donner lecture du procès-verbal de celle du 18 février dernier, qui est adopté.

Le Directeur souhaite alors la bienvenue à M. Raymond Laurière qui prend séance ce soir, puis il présente deux ouvrages offerts pour notre bibliothèque :

- Pierre Garrigou Grandchamp, *La ville de Cluny du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle : architecture domestique et structures urbaines*, thèse sous la direction de M. le professeur Léon Pressouyre, Paris, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 1997; 3 vol. texte XVII + 1200 p., 1 vol documentation + planches, pagination multiple, 1 vol. de monographies, 29,7 x 42, 417 p. (don de Maurice Scellès);

- Marie-Madeleine Gauthier, *Catalogue international de l'œuvre de Limoges*, t. 1. *L'époque romane*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, 317 p. + CCLXIV pl. (don de Pierre Garrigou Grandchamp).

Notre confrère Pierre Garrigou Grandchamp offre encore à notre Société une photographie positive sur plaque de verre représentant le pont Neuf de Cahors, démoli en 1906. L'intérêt de ce cliché réside aussi dans la vue de la ville qui se développe en arrière plan. Au nom de notre Société, le Directeur remercie les donateurs.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports sur les **travaux présentés au concours**. Le Directeur rappelle que nous avons cette année à attribuer le prix de Clausade, doté de 450 € et accompagné d'une médaille d'argent.



CAHORS. LE PONT NEUF démoli en 1906. Photographie sur plaque de verre.

Bruno Tollon donne lecture de son rapport sur le mémoire de maîtrise de M<sup>lle</sup> Elisabeth Lelu, *Les vitraux de la fin du Moyen Âge de la basilique Saint-Nazaire de Carcassonne*, sous la direction de Michèle Pradalier-Schlumberger, Université de Toulouse-Le Mirail, 2002, 3 vol.

Puis Quitterie Cazes rend compte du mémoire de maîtrise de M. Yann Henri, *L'occupation du sol en moyenne vallée de Garonne pendant l'Antiquité et le Moyen Âge : l'exemple de la commune de Muret*, sous la direction de Nelly Pousthomis-Dalle, Université de Toulouse-Le Mirail, 2002, 2 vol.

Le Directeur résume les avis des deux rapporteurs et la décision est soumise au vote. Il est décidé de réserver le prix de Clausade et d'attribuer à titre d'encouragement une médaille d'argent à M<sup>lle</sup> Elisabeth Lelu et une médaille de bronze à M. Yann Henri.

La parole est à Patrice Cabau qui signale à la Compagnie l'enlèvement récent du **chrisme roman de la rue de la Blanchisserie**, dans le quartier de Guilheméry à Toulouse. Une plaque de ciment gris a remplacé le relief qu'il nous avait présenté en 1989 (*M.S.A.M.F.*, t. LIX, 1989, p. 121-135). Patrice Cabau essaiera d'obtenir sur place des renseignements sur le sort qui a été réservé à ce chrisme, ce qu'il n'a pu faire jusqu'à présent faute de temps.

Le Directeur dit qu'il est toujours triste de voir disparaître un élément de notre patrimoine, puis il indique que lorsque Patrice Cabau a publié ce chrisme jusqu'alors inconnu, Denis Milhau et lui-même ont cherché à prendre contact avec les propriétaires afin de l'acquérir pour le Musée des Augustins : la démarche a été vaine, se perdant dans les méandres de la co-propriété. Le Directeur ajoute qu'il faudra être très attentif aux ventes publiques et surveiller les devantures des antiquaires... Louis Latour veut espérer que le chrisme ait été mis à l'abri par l'un des propriétaires, comme cela s'est produit à Auterive où un boulanger a sauvé une pierre ornée d'armoiries qui se trouvait dans le rempart en la plaçant dans sa boutique.

Guy Ahlsell de Toulza présente **une collection de terres cuites émaillées de Giroussens** en cours d'acquisition pour le Musée de Rabastens :

« *Les potiers de Giroussens* »

Le village de Giroussens est situé au bord d'un plateau, surplombant l'Agout, affluent du Tarn. Il profite de la prospérité économique de l'Albigeois pendant le XVII<sup>e</sup> siècle et apparaît dans un rapport de 1675 comme un bourg très actif : "Les habitants – estimés à un millier pour le consulat – en général n'y sont pas riches, on y fabrique une fort grande quantité de pots de terres, les meilleurs et les plus beaux qui se fassent dans tout le pays". En effet, sur soixante-douze hameaux que compte le territoire, seize sont concernés par l'activité potière et sont essentiellement regroupés sur la lisière ouest de la forêt. Au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le noyau initial s'élargit avec l'installation de nouveaux potiers jusqu'à la baisse d'activité marquant le début du XIX<sup>e</sup> siècle avec une diminution du nombre des artisans et des fermetures d'ateliers intervenant entre 1791 et 1828. En définitive ce sont les implantations les plus anciennes qui seront les plus vigoureuses. Il faut noter que l'activité est fragmentée sur l'ensemble du territoire communal et se concentre surtout dans une zone où l'approvisionnement en matières premières est facile.

À la lecture des archives, il n'y a pas de hiérarchie entre les artisans potiers mais ce terme recouvre des situations variées : à côté des ateliers les plus importants et les mieux équipés, nombre de potiers disposant d'un atelier ne disposent pas de four et sont obligés de louer celui du voisin, ou encore certains "potiers-journaliers" ne possèdent même pas leur propre atelier. Jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ces potiers, en majorité issus d'un milieu agricole très modeste, sont originaires de Giroussens et des communes voisines. Puis, peu à peu, ils viennent de plus loin : Tarn, Haute-Garonne, Aude. Possédant terres et troupeaux, ils trouvent alors dans l'artisanat les revenus nécessaires à leur existence. La communauté des potiers n'est pas un milieu homogène : activité d'appoint ou à part entière, la majorité appartient aux classes les plus modestes de la population même si certains jouissent d'une certaine aisance leur permettant d'acquérir des biens fonciers.

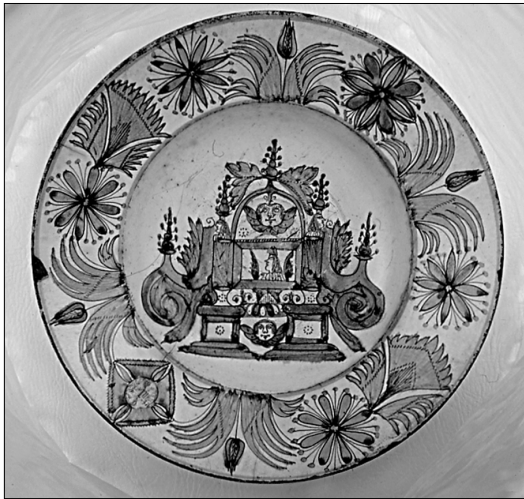
Entre 1535, date du premier document connu mentionnant l'activité d'un potier à Giroussens, et 1789, on a pu recenser 592 artisans, propriétaires ou non d'un atelier. De 1550 à 1750, le groupe connaît une forte croissance et les années 1700-1750 marquent l'apogée du nombre des potiers (ils sont alors plus de quatre-vingts). Leur effectif diminuera ensuite progressivement, à cause de la multiplication des faïenceries en Haut-Languedoc et du développement de la vaisselle d'étain : la terre cuite est désormais réservée à l'usage domestique et à la cuisine.

Indépendamment de la concentration géographique, la cohésion de ce groupe d'artisans est accentuée par plusieurs faits sociologiques, dont une véritable endogamie professionnelle. Une corrélation existe en effet entre la transmission familiale du métier et le partage égalitaire des héritages, faisant perdurer, souvent pendant plus de deux siècles, de véritables dynasties de potiers, tels les Massiés, Cadaux ou Roques. La confrérie de Sainte-Rufine, enregistrée par un acte notarié du 18 juillet 1618, est un autre élément de cohésion : les cotisations de ses membres permettent par exemple de donner une sépulture décente aux plus démunis.

Enfin il arrive que les potiers s'associent à la vie communale, comme Jean Roques, consul de Giroussens en 1605, ou religieuse, tel Jean Sales assurant en plus de son artisanat la charge de marguillier du Bassin du Purgatoire de l'église de Saint-Salvy dans les années 1580.



MUSÉE DE RABASTENS. Cliché Matthieu Ferrier.



MUSÉE DE RABASTENS. Cliché Matthieu Ferrier.

durant le règne de Louis XIV. Face à la concurrence de la faïence et ensuite de celle de la vaisselle en étain les décors s'appauvriront peu à peu, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. On n'utilisera plus dès lors cette poterie simplement vernie qu'à des fins domestiques et utilitaires.

#### *La collection de Marie-Louise Galinier*

Le dimanche 5 janvier 2003 disparaissait dans sa maison des Vergnettes, près de Buzet, Marie-Louise Galinier, une antiquaire bien connue à Rabastens et dans tout notre Midi toulousain. Grande spécialiste de la céramique, expert près de la Chambre nationale des experts spécialisés, elle avait publié en 1982, avec G. Fouet et G. Savès, un ouvrage de référence devenu aujourd'hui introuvable : *La Céramique toulousaine*.

De par sa situation géographique, Giroussens dispose de toutes les matières nécessaires à la réalisation de terres cuites : le bois est prélevé gratuitement dans la forêt royale, l'argile est fournie par des bancs situés en surface à l'est du village, le plomb nécessaire à la glaçure est importé d'Angleterre mais son approvisionnement se fait auprès des grands centres que sont Bordeaux et Toulouse.

L'équipement des potiers est connu, quant à lui, par les inventaires après décès qui fournissent des listes riches en détails. Les poteries de Giroussens sont généralement tournées sur des *virols* (tour en occitan), à l'exclusion des anses et des goulots façonnés à la main. La pièce façonnée est détachée du tour à la ficelle, puis mise à sécher sur des planches en peuplier dans un lieu bien aéré. Après évaporation de l'humidité, le potier peut reprendre la pièce pour affiner son profil : l'opération est appelée "tournassage". Les pièces devant être peintes sont recouvertes d'un engobe blanc, support de tous les décors. Après la première cuisson, la pâte prend le plus souvent une couleur rouge brique (à l'exclusion de l'engobe) et sa texture est légèrement sableuse et micacée. Une fois refroidis les biscuits peuvent être peints : les couleurs employées – vert, brun, jaune et bleu – sont obtenues à partir d'oxydes métalliques. La glaçure est aussi préparée dans l'atelier grâce à un mélange à base de silice et d'oxyde de plomb. Elle est posée en dernier et servira à protéger le décor.

Les céramiques traditionnelles attribuées aux ateliers de Giroussens se déclinent sous forme de plats et d'assiettes à décor peint et à quelques pièces dites de "forme" : fontaines, réchauds, bénitiers d'église ou de chevet... Les potiers effectuent eux-mêmes le transport de leur production, dont ils assurent directement la vente auprès d'une clientèle aisée appartenant à la bourgeoisie et à l'aristocratie de l'Albigeois. Cependant les recherches récentes, notamment les fouilles archéologiques, permettent de mieux connaître la zone de diffusion. Assez curieusement des céramiques de Giroussens sont parvenues jusqu'au Canada et aux États-Unis : on a découvert des tessons à Place-Royale (Québec), dans un contexte daté de 1701, ainsi que dans la forteresse de Louisbourg occupée par les Français du début du XVIII<sup>e</sup> à 1760. Le navire français *Le Machault* coulé par les Anglais le 8 juillet 1760 nous a livré des assiettes et des plats ornés de motifs géométriques verts et bruns appartenant à la production de Giroussens. La terre cuite de Giroussens, très originale, à la fois populaire et naïve avec ses décors de fleurs, d'oiseaux, de personnages et ses couleurs de bleu cobalt, jaune ou brun violet, a connu son apogée

Marie-Louise Serres est née à Graulhet en 1929. Elle devient rabastinoise par son mariage en 1950 avec notre ami Lucien Cadaux et s'installe dans la maison de la route de Saur, à la fois atelier de restauration et boutique d'antiquité, que les vieux Rabastinois ont bien connue.

Plus tard, à la suite d'une séparation, Marie-Louise Cadaux-Serres, rejoint aux Vergnettes Victor Galinier, lui aussi antiquaire, passionné d'horlogerie, originaire de Puylaurens. La boutique attire alors les musées, les marchands et les amateurs de la France entière. Victor et Marie-Louise Galinier seront parmi les membres fondateurs du Salon des Antiquaires de Toulouse où ils ont un stand toujours très remarqué, abondamment garni de faïences et de porcelaines de haute qualité.

Depuis son mariage à Rabastens avec Lucien Cadaux, Marie Louise s'est passionnée pour les terres cuites vernissées de Giroussens, dont les décors populaires et le mystère de la production avaient su la séduire.

Giroussens, entre Graulhet, sa ville natale, et Rabastens, sa ville d'adoption, avait eu entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle une très importante production de terres cuites vernissées au plomb. La vaisselle utilitaire, cassée depuis longtemps et que nous ne connaissons que par les fouilles archéologiques, a quasiment disparu alors que les 70 potiers environ, qui ont travaillé pendant trois siècles, en ont produit des millions d'exemplaires ! Seuls ont été conservés des plats et des assiettes à décor peint, formant une vaisselle d'apparat dont on ne connaît plus aujourd'hui qu'environ 300 pièces... Edmond Cabié, Casimir Lauzeral, Émile Rieux, puis plus récemment Félix Mathieu et Lucien Rafin avaient remarqué l'originalité de ces terres cuites.

Pendant un demi siècle Marie-Louise Galinier n'a cessé de traquer dans toute la France, dans les Foires et les Salons, dans les brocantes et les déballages, chez les particuliers ou dans les ventes aux enchères, ces pièces d'apparence modeste, populaire mais uniques (car il n'y a pas deux pièces identiques) qui n'intéressaient alors que peu de collectionneurs hors de l'Albigeois ou du Toulousain.

Cette quête passionnée devait lui permettre de regrouper 57 plats et assiettes, une fontaine, un bénitier et un tableau du début du XIX<sup>e</sup> siècle représentant Giroussens vu de la plaine de Saint-Lieux. Cette collection est unique au monde.

Ainsi à titre de comparaison, on peut citer :

- 2 plats au musée de la Céramique de Sèvres
- 3 plats au musée des Arts Décoratifs à Paris
- 1 plat au musée de Rotterdam
- 3 bénitiers, 1 fontaine et 2 assiettes au musée Lafage à Lisle-sur-Tarn
- 2 assiettes au musée Goya à Castres
- 2 plats au musée Toulouse-Lautrec à Albi
- 3 fontaines et 3 grands bénitiers d'église au musée de Lavaur
- 8 plats, 1 assiette et 4 fontaines au musée Paul-Dupuy à Toulouse
- 1 plat, 1 assiette, un réchaud, une fontaine et 1 bénitier au musée du Vieux Toulouse
- 2 plats au musée d'Agen
- 2 plats dans les musées de Montauban.

Il y a aussi une quinzaine de collections privées possédant chacune de une à quinze pièces.

C'est dire l'importance majeure de la collection Galinier qui comprend à elle seule 20 % des Giroussens connus à ce jour : 60 pièces sur 300 !

De plus cette collection a le mérite d'être très représentative de la production de Giroussens du milieu du XVII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et elle complète parfaitement la collection que possède déjà le musée du Pays Rabastinois (anciennes collections Bérenguier, Boyals, de Fournas, de Toulza, Simon, Périès etc.).

Les pièces exceptionnelles, uniques, y sont nombreuses, comme les plats au retable ou au bouquet dans un vase (XVII<sup>e</sup> siècle), les décors aux oiseaux (XVIII<sup>e</sup> siècle), d'une modernité stupéfiante ; mais ce sont surtout les trois plats et les cinq assiettes rarissimes ornés de personnages, dont certains peints en bleu, qui tiennent la vedette, formant là encore un ensemble sans équivalent.

Le bénitier, qui porte les armes de Jean-Jacques de Boyer d'Odars, conseiller au Parlement de Toulouse et syndic général de la province de Languedoc en 1696, permet une intéressante datation.

Cette collection était connue des Rabastinois pour avoir été exposée au musée du Pays Rabastinois en 1999, puis au musée Paul-Dupuy à Toulouse en 2001.

La disparition brutale de Marie-Louise Galinier risquait d'entraîner la dispersion de cet ensemble réuni avec tant de patience et de ténacité. Les contacts personnels entre notre président d'honneur, Paul Duchein, un ami de toujours, et Dominique Besançon, la fille unique de Lucien Cadaux et de Marie-Louise, a permis de conserver la totalité des soixante pièces au musée du Pays Rabastinois, dans une salle qui lui sera dédiée. Grâce au vote unanime du Conseil municipal, elle va entrer dans le Patrimoine national.

Cette acquisition se fera avec l'aide de l'État et de la Région grâce au Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM), l'aide du Département du Tarn et d'une souscription publique. Elle intervient très opportunément après la signature par l'État et les collectivités locales du P.E.P., le Projet Économie et Patrimoine, qui réunit en réseau le centre archéologique de Montans pour l'Antiquité, le musée du Pays Rabastinois pour l'époque médiévale et moderne et la Maison de la Céramique Contemporaine de Giroussens autour de la promotion de l'art de la terre cuite dans le Tarn.

Dans ce cadre, le musée prévoit d'installer dans deux salles du rez-de-chaussée les collections de terres cuites

vernissées de Giroussens, ainsi que les œuvres de Léonardi et de Mireille Lobligeois. Ce sera le point de départ d'un centre de documentation et de recherche sur la terre cuite dans le Midi toulousain, en liaison avec l'Université de Toulouse qui prévoit une exposition sur ce thème au musée à l'automne 2003, suivie d'un colloque en mars 2004 à Rabastens. Avec une centaine de Giroussens, le musée du Pays Rabastinois devient sur ce thème un endroit incontournable, d'importance nationale.

Guy AHLSELL de TOULZA »

La parole est ensuite à Olivier Testard pour une présentation de l'étude en cours **d'un immeuble du centre ancien de Montauban**.

Le Directeur remercie les trois orateurs qui ont si bien su relever le défi en improvisant leurs communications et il fait appel aux questions sur celle d'Olivier Testard.

Patrick Gironnet déclare avoir été très intéressé par l'analyse très attentive de notre confrère, qui montre une fois de plus tous les enseignements que l'on peut tirer d'un examen détaillé des édifices anciens. À propos des mises en œuvre, il a bien noté les joints rubanés des parements du XVI<sup>e</sup> siècle et il voudrait savoir si les joints du XVIII<sup>e</sup> siècle sont biais. Olivier Testard résume les grandes phases de la chronologie relative et montre que les joints des parties attribuables au XVIII<sup>e</sup> siècle sont des joints pleins, probablement rougis autour des baies et enduits ailleurs. Il connaît des joints coupés pour le Moyen Âge et des joints rubanés du XII<sup>e</sup> siècle dont la fonction est de retenir l'enduit. Au château de Merville, des joints ronds rougis sont refendus par un tracé au fer qui régularise le dessin des briques. Olivier Testard cite encore un immeuble du XIII<sup>e</sup> siècle, rue d'Astorg à Toulouse, où les joints horizontaux correspondent aux joints réels alors que les joints verticaux sont en fait retaillés dans la brique, donnant l'illusion de joints superposés.

Maurice Scellès précise que l'étude en cours présentée ce soir par notre confrère s'inscrit dans un programme d'études monographiques d'édifices significatifs du centre ancien de Montauban, conduit par la Ville avec le soutien de la Direction régionale des Affaires culturelles. Olivier Testard donne quelques indications sur les deux autres édifices qui ont déjà été étudiés, dont un conserve deux fenêtres géminées médiévales.

Patrick Gironnet évoque le cas de Cordes, haut lieu de conservation de l'habitat médiéval, en indiquant qu'il y a bon espoir de voir se mettre en place une Z.P.P.A.U.P. Des découvertes s'y font tous les jours mais de nombreux bâtiments sont également à l'état de ruines. En outre, si la réhabilitation est nécessaire à la sauvegarde, nous savons qu'elle provoque des pertes irrémediables. Il importe donc de documenter au maximum les bâtiments afin d'orienter au mieux les restructurations nécessaires. Olivier Testard abonde dans ce sens en soulignant que la question se pose dans tous les centres anciens. Leur revitalisation passe par des aménagements souvent problématiques, le cas le plus fréquent étant celui de l'installation d'un ascenseur pour lequel il importe de trouver l'emplacement le plus adéquat. La connaissance archéologique la plus complète du bâtiment est toujours nécessaire.

### SÉANCE DU 25 MARS 2003

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Coppolani, Directeur honoraire, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-Archiviste, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint ; M<sup>me</sup> Cazes, Napoléone, Watin-Grandchamp, MM. l'abbé Baccrabère, Bordes, Bruand, le Père Montagnes, MM. Nayrolles, Pradalier, Prin, Peyrusse, membres titulaires ; M<sup>mes</sup> Bayle, Bellin, Boussoutrot, Conan, Czerniak, Fronton-Wessel, MM. Balagna, Manuel, Testard, membres correspondants.

Excusés : MM. Boudartchouk, Hermet.

Après avoir annoncé que la présentation du procès-verbal du 11 mars était reportée à la prochaine séance, la Présidente rend compte de la correspondance reçue. M<sup>e</sup> Viala nous communique copies des courriers qu'il a adressés à la Mairie de Toulouse et des réponses qui lui ont été faites à propos des incidents survenus dans le fonctionnement des ascenseurs, des stationnements abusifs devant l'entrée du garage et des dégâts des eaux de février dernier.

Notre confrère M. Manuel offre à la Société deux dossiers illustrés de photographies sur l'église Saint-Michel de Cordes et les peintures de la chapelle Saint-Jean-de-Mordagne. La Présidente remercie M. Manuel.

Nous avons encore reçu l'ouvrage de Gérard Veyries, *De Montégut à L'Isle en Albigeois. Remise en question d'un mythe historique*, 2002, 240 p., offert par l'auteur en remerciement des recherches qu'il a pu effectuer dans notre bibliothèque.

Par ailleurs, Jean-Luc Schenck, conservateur du musée de Saint-Bertrand-de-Comminges, nous adresse l'ouvrage de Jean-Pierre Bost et Clary Namin, *Collections du Musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges. 5. Les monnaies*, Conseil Général de la Haute-Garonne, 2002, 240 p.

La correspondance imprimée comprend le programme des conférences organisées par les Pays d'art et d'histoire des bastides du Rouergue et l'annonce du colloque sur *Le Moyen Âge dans les Pyrénées catalanes. Art, culture et société* qui se déroulera du 23 au 25 mai prochain. On y ajoutera l'article paru dans l'édition du Tarn de *La Dépêche du Midi* et repris dans l'édition en ligne qui rend compte très amplement de l'étude de la tour de Palmata de Gaillac, réalisée par Anne-Laure Napoléone, Catherine Guiraud et Bertrand de Viviers.



La parole est à Olivier Testard pour la communication du jour: *La porte Miègeville de Saint-Sernin de Toulouse: proposition d'analyse iconographique*, qui sera publiée dans le tome LXIV (2004) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie Olivier Testard pour cette communication qui apporte beaucoup à la compréhension de la porte Miègeville et suscite sans doute tout autant d'interrogations. Des scènes qui restaient énigmatiques sont élucidées et du sens est rendu à d'autres. Ces nouvelles interprétations sont tout à fait intéressantes et seront amplement débattues. La Présidente se dit convaincue par l'argument de la laideur du péché, mais elle réserve son opinion quant aux anges qui seraient représentés sur l'une des consoles, promettant de vérifier sur place au plus tôt.

Pour Daniel Cazes, la bibliographie très nombreuse témoigne qu'il y avait encore beaucoup à discuter, tant l'iconographie de ce portail est riche. L'interprétation proposée du relief de Simon est convaincante, le situant dans une perspective plus large que celle, admise jusqu'à présent, qui le limitait à un récit anecdotique lié à l'histoire du chapitre. En revanche, Daniel Cazes ne croit pas à une représentation synthétique de saint Jacques, qui associerait le Majeur et le Mineur, cette interprétation lui paraissant relever d'une vision intellectuelle contemporaine. Les chanoines de Saint-Sernin qui firent réaliser le portail devaient sans aucun doute savoir lequel des deux apôtres y était figuré. Daniel Cazes rappelle que le chanoine Delaruelle s'était prononcé en faveur du Mineur, mais l'inévitable rapprochement avec la représentation de Saint-Jacques-de-Compostelle, où saint Jacques est également accompagné de bâtons, a imposé d'y reconnaître le Majeur. Du point de vue de la méthode, et alors que les attributs sont nos repères principaux pour identifier les personnages, il est peut-être risqué d'identifier différemment deux images semblables.

Après avoir rappelé qu'il ne rejetait pas l'identification de saint Jacques le Majeur, Olivier Testard assure avoir eu le même parcours, jusqu'à donner la préférence au Mineur. Mais les études sur Jacques indiquent de manière récurrente la confusion à cette époque entre les deux saints, tant et si bien que l'on demande aux dominicains une révision des récits hagiographiques et que l'on insiste sur le fait qu'il ne faut pas confondre Jacques le Majeur et Jacques le Mineur. La confusion semble donc bien réelle, et il a fallu l'admettre.

Sur le second point, Olivier Testard avoue qu'il lui faut encore approfondir la question de la conception de l'iconographie au Moyen Âge, et il reconnaît que cela peut nous poser de véritables problèmes de méthode.

Louis Peyrusse s'interrogeant sur l'interprétation proposée pour le relief placé sous celui de saint Jacques, Henri Pradalier demande pourquoi l'une des deux femmes a les pieds nus, l'autre les pieds chaussés. Après avoir fait remarquer que l'une des femmes n'a pas les pieds nus mais dans des sandales et que l'autre porte des chaussures fermées, Olivier Testard explique que les deux femmes d'Abraham pourraient représenter l'Ancien et le Nouveau Testament, c'est-à-dire les Écritures maîtrisant le mal qui apparaît sous la forme des lions.

Henri Pradalier est prêt à suivre Olivier Testard quand il propose de voir dans Simon le Magicien le premier des hérétiques et une image du peuple juif, mais il conserve un double sens, l'ascension manquée de Simon s'opposant à celle du Christ: c'est également ce que pense Olivier Testard. Pierre représente la papauté à un moment où l'on exalte à Rome la chaire de l'apôtre, et il est celui qui a vaincu Simon le Magicien. La lecture supplémentaire qui est proposée contribue effectivement à une meilleure explication des reliefs. En poursuivant dans le même sens, il serait possible de voir dans les figures d'Agar et de Sarah, les deux femmes d'Abraham, des images de la Synagogue et de l'Église, avec une question sous-jacente qui est celle de savoir si les Juifs seront sauvés ou non. S'opposent en effet alors deux tendances, l'une rigoriste, l'autre libérale. Suivant en cela saint Paul, le tympan de Beaulieu relèverait de la tendance libérale qui voulait que chacun soit jugé selon sa loi s'il l'avait lui-même appliquée. Si l'interprétation du relief est la bonne, Abraham oblige Agar et Sarah, c'est-à-dire l'Église et la Synagogue, à se regarder alors que les animaux divergent, et l'on aurait donc là l'expression de la tendance libérale. Olivier Testard partage cette analyse. Henri Pradalier ajoute qu'à Saint-Isidore de León, on trouve aussi Agar d'un côté, Sarah de l'autre et Abraham au milieu, Abraham qui est encore représenté à Saint-Jacques-de-Compostelle, mais seul et sans que l'on connaisse sa provenance.

Henri Pradalier récuse en revanche l'hypothèse d'une représentation à Miègeville de la Pentecôte dont l'iconographie est bien fixée: les apôtres sont assis tandis que des flammes descendent sur eux, et la Vierge est parmi eux. Pousser l'interprétation des figures du linteau jusque-là relève de la surinterprétation. Quant à l'idée selon laquelle l'Église n'avait guère à afficher sur un portail des conflits « internes », elle n'est pas convaincante si l'on considère que la simonie n'était pas seulement une affaire interne puisqu'il s'agissait de la collusion entre le clergé et la noblesse. En rappelant que l'accusation de Cluny ne concerne que les chanoines, Olivier Testard dit qu'il a surtout considéré que l'allusion ne touchait qu'une petite partie de la société et qu'il s'agissait donc d'un problème important mais particulier qui n'avait pas sa place sur un portail à portée universelle.

Henri Pradalier maintient son désaccord. Il relève ensuite que si l'on s'en tient à la grille de lecture proposée, Simon se trouve dans la zone céleste. Olivier Testard en convient. Henri Pradalier dit être prêt à admettre la confusion des deux saints Jacques, mais il ne voit pas, lui non plus, quel rapport pourrait être établi entre l'un ou l'autre des apôtres et Abraham. Olivier Testard ajoute qu'il n'a pas de réponse satisfaisante à proposer pour les reliefs supérieurs. Les éléments dont il dispose lui ont paru néanmoins assez probants pour être présentés. Il reconnaît une autre faiblesse, qu'il n'a d'ailleurs fait qu'évoquer, au sujet de la corniche dont il faut se demander si elle doit être intégrée au programme iconographique du portail: on sait cependant que cinq des huit consoles ont été refaites, et il est donc de toute façon bien difficile de raisonner sur seulement trois d'entre elles.

Henri Pradalier poursuit l'exposé de ses désaccords. La présence de David, sous le linteau, sur la console de gauche, s'explique par deux versets du début du psaume 138 par lequel commençait la journée des chanoines: « Je te chante en présence des anges, je me prosterne vers ton Temple sacré ». Le lien iconographique avec saint Pierre n'est donc pas nécessaire, et l'apôtre ne figure ni à Jaca ni à Compostelle où David musicien est cependant représenté. Quant aux lions sur lesquels il est assis, Henri

Pradalier y voit la reprise du thème de la chaise curule, dont les extrémités sont toujours ornées de têtes de lions, et non une représentation du mal. Pour Olivier Testard il n'y a là rien d'incompatible. Henri Pradalier se dit également sceptique sur l'interprétation du chapiteau à feuillage et animaux qui serait là pour représenter la Création et il cite l'exemple de Jaca, dans une série où le chapiteau à feuillage n'a aucune signification particulière. Il pense, pour conclure, que l'enthousiasme de notre confrère le conduit parfois à la surinterprétation, ce qui n'enlève rien à l'apport de sa communication pour une meilleure compréhension du programme iconographique de la porte Miègeville.

Olivier Testard assure prendre en compte les autres édifices, mais en considérant que la personnalité qui fabrique intellectuellement le programme est ici et pas nécessairement ailleurs.

Patrice Cabau dit s'être intéressé aux éventuels commanditaires qui pourraient être derrière ce qui est à l'évidence la manifestation d'une pensée, architecturale et iconographique. On se situe à un moment où le flou est grand autour de ceux qui dirigent le chapitre de Saint-Sernin. Par ailleurs, en scrutant le personnel, on ne trouve aucun équivalent intellectuel à ce que l'on connaît pour Moissac ou Saint-Victor de Marseille. Le cartulaire ne contient que deux actes qui fassent preuve d'une certaine élévation de pensée, et ils sont dictés l'un par le prévôt d'Angoulême, l'autre par l'évêque de Cahors. Jamais un écolâtre n'apparaît dans les archives et le nom de *capiscol* que l'on relève est un nom de famille. On trouve bien un *magister* Odon en 1115-1120. Quant à Raymond Guillaume, prévôt avant 1108, devenu abbé entre 1114 et 1117, décédé en 1140, on ignore à quelle famille il pouvait appartenir et sa personnalité demeure inconnue. Henri Pradalier réaffirme que, pour lui, la porte Miègeville est en place en 1096.

Au titre des questions diverses, Anne-Laure Napoléone présente les premiers résultats de l'**analyse archéologique des bâtiments du collège de Périgord** :

« À l'occasion des travaux actuellement en cours au n° 56 de la rue du Taur, il a été possible d'observer une partie des vestiges du collège de Périgord. L'histoire de cet édifice est assez bien connue. Il fut fondé par le Cardinal Hélie de Talleyrand Périgord en 1360 pour une vingtaine d'étudiants. Pour sa construction, il fallut acheter six hôtels longeant la rue du Taur et la rue de Périgord, en grande partie détruits à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle pour édifier les bâtiments du collège (1). Ces bâtiments ont fait l'objet d'une vaste campagne de modifications au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. On connaissait jusque-là la tour Maurand, vestige d'un grand hôtel du XII<sup>e</sup> siècle englobé dans les constructions du collège, et l'aile ouest de celui-ci, la seule qui ait survécu aux destructions du XIX<sup>e</sup> siècle. L'observation des maçonneries à l'occasion des récents travaux ont permis de nombreuses constatations intéressantes.

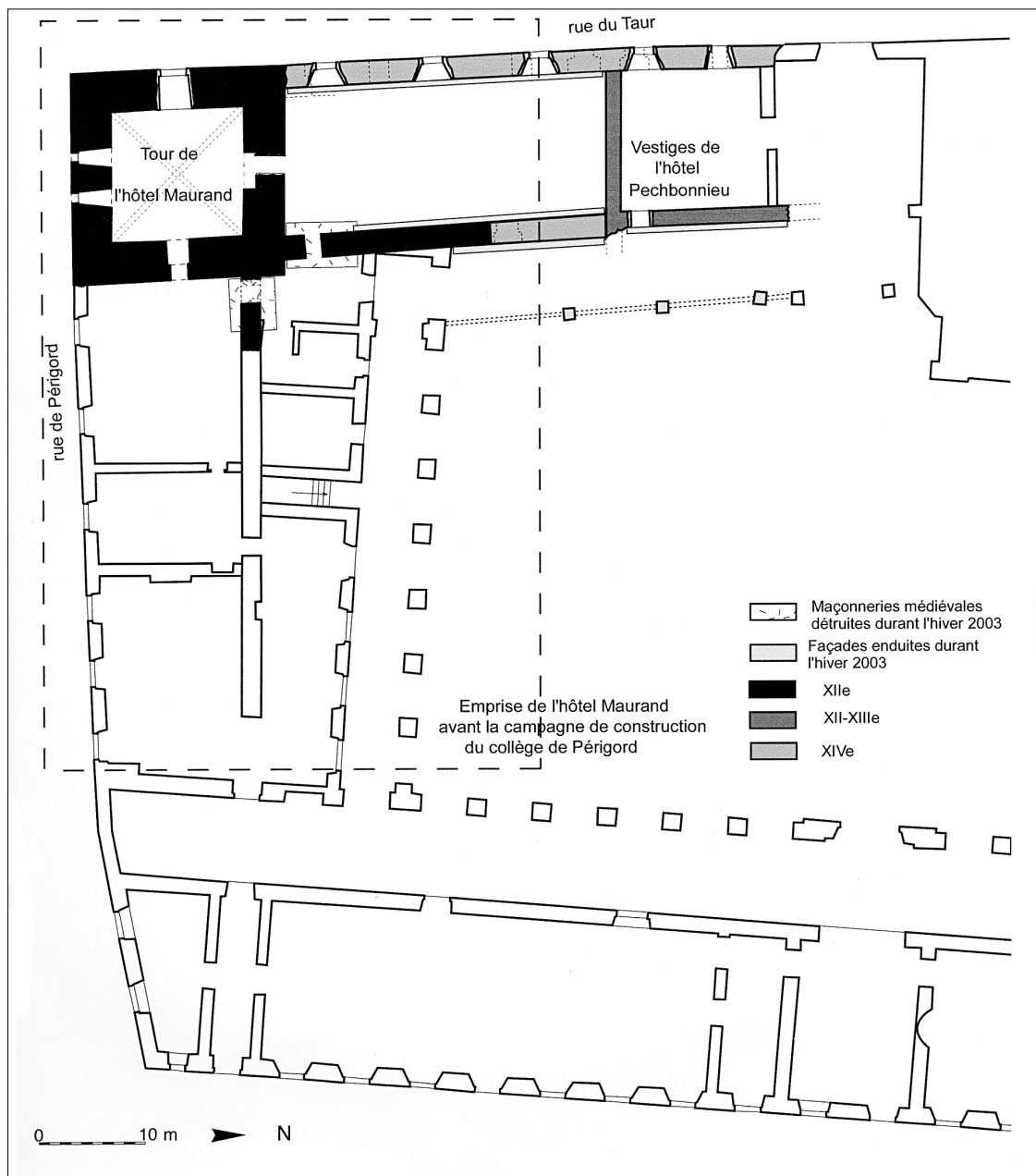
En tout premier lieu, des informations complémentaires ont pu être recueillies sur l'hôtel de la famille Maurand. On soupçonnait déjà l'existence d'une aile longeant la rue de Périgord, sur une cinquantaine de mètres environ, à l'est de la tour. Les maçonneries des caves, clairement lisibles au cours de ces travaux, ont confirmé ce fait. D'autres vestiges mis au jour récemment sur l'élévation ouest sur la cour (correspondant à la seule aile du collège qui soit conservée) ont montré également qu'une seconde aile, plus restreinte, longeait la rue du Taur au nord donc de la tour. Cette portion de maçonnerie est particulièrement intéressante puisqu'elle montre clairement le mur du XII<sup>e</sup> siècle – éclairé au rez-de-chaussée par une fente de jour – cassé sur deux niveaux, et la reprise des maçonneries effectuée à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, notamment pour aménager la grande porte en arc brisé destinée à ouvrir sur la chapelle du collège (cette partie est aujourd'hui à nouveau enduite).

Alors que toute la façade donnant sur la rue du Taur avait été remontée au XIV<sup>e</sup> siècle, on conservait sur la cour un fragment de la maçonnerie de l'aile ouest de l'hôtel Maurand relié aux vestiges d'un autre hôtel (vraisemblablement celui de la famille Pechbonnieu) par ce même fragment de mur daté par la porte de la chapelle. Les vestiges de ce second hôtel sont donc antérieurs à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, mais aucun lien chronologique ne peut être établi avec ceux de l'hôtel Maurand. L'emploi de briques de dimensions différentes indique seulement que ces deux constructions ne sont vraisemblablement pas contemporaines. Ces maçonneries conservent trois fenêtres en plein cintre ouvrant sur la cour qui ont pu être reprises au XIV<sup>e</sup> siècle puisqu'un arrachement de mur de direction est-ouest semble indiquer que cette partie se trouvait à l'origine à l'intérieur. Sont également conservées les parties en sous-sol modifiées également au XIV<sup>e</sup> siècle par la construction d'arcs formerets sur le mur ouest et d'arcs diaphragmes au nord cantonnant une petite voûte destinée à soutenir le passage d'entrée du collège.

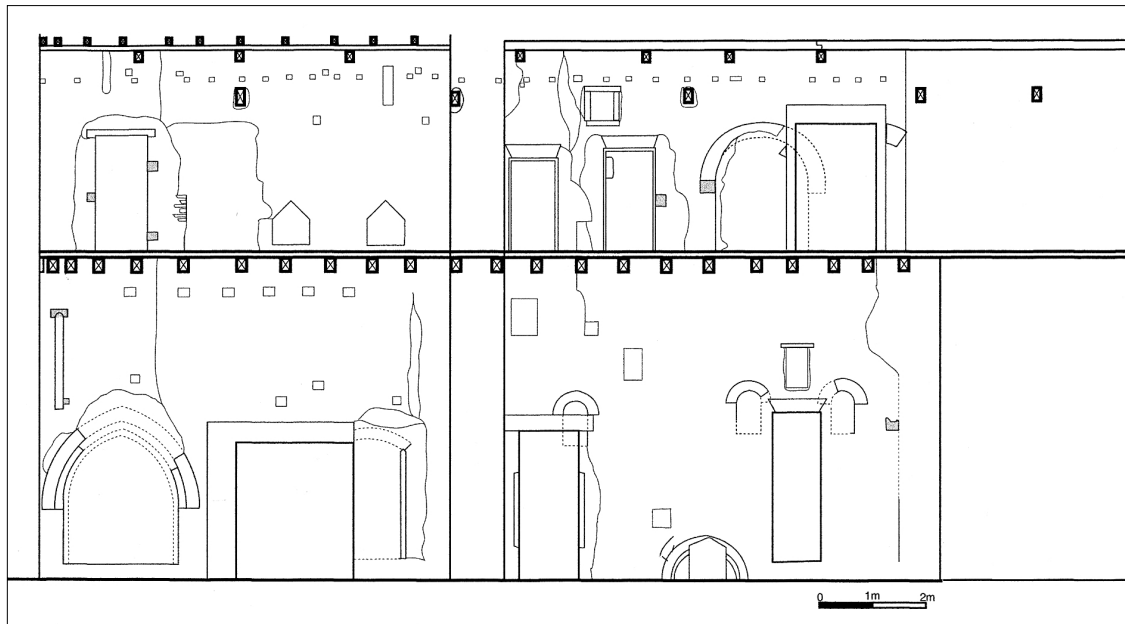
Le collège a donc pris place à l'intérieur de ces vestiges modifiés et réadaptés. Il faut lui restituer les trois autres ailes détruites au XIX<sup>e</sup> siècle, mais dont une série de plans levés en 1753 nous donne une image assez précise. Il se développait sur quatre ailes formant un trapèze autour d'une cour bordée de galeries de bois. L'observation du seul fragment de la galerie ouest aujourd'hui conservé ne fait aucun doute quant à son authenticité, même si l'on peut déceler une reprise importante datable du XVII<sup>e</sup> siècle qui a entraîné le changement de certaines pièces de bois dans les parties hautes.

Anne-Laure NAPOLÉONE »

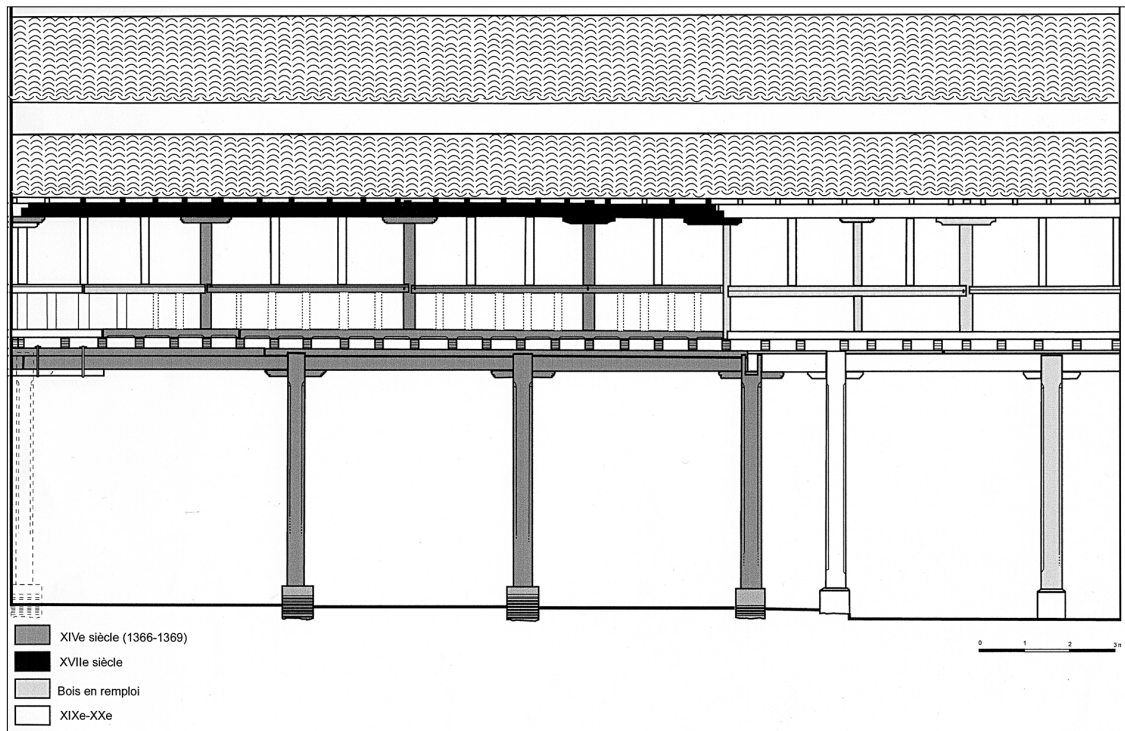
1. M. Meusnier, « Fondation et construction d'un collège universitaire au XIV<sup>e</sup> siècle : le collège de Périgord à Toulouse », dans *Annales du Midi*, t. 63, 1951, p. 211-221.



TOULOUSE, HÔTEL MAURAND-COLLÈGE DE PÉRIGORD.  
Plan du rez-de-chaussée avant travaux.



TOULOUSE, HÔTEL MAURAND-COLLÈGE DE PÉRIGORD.  
Relevé de la façade ouest sur cour (derrière la galerie) avant la pose de l'enduit au rez-de-chaussée.



TOULOUSE, HÔTEL MAURAND-COLLÈGE DE PÉRIGORD.  
Relevé de la galerie ouest sur cour.

La Présidente remercie Anne-Laure Napoléone de tout le travail accompli. Ce premier aperçu donne la mesure des résultats que l'on peut escompter de l'étude complète de l'édifice.

Louis Peyrusse ayant remarqué que l'escalier étudié naguère par Bruno Tollon n'apparaissait pas sur le plan, Anne-Laure Napoléone précise qu'elle n'en a présenté volontairement qu'une copie simplifiée.

On rappelle qu'il nous faudra avoir un débat sur les travaux en cours et la manière dont l'affaire a été conduite pour décider d'éventuelles actions à engager. Il sera pour cela nécessaire de prévoir un temps suffisant de discussion lors d'une prochaine séance.

### SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2003

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Coppolani, Directeur honoraire, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-Archiviste, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint ; M<sup>mes</sup> Pousthomis-Dalle, Watin-Grandchamp, MM. Boudartchouk, l'abbé Baccrabère, Bordes, Hermet, le Père Montagnes, membres titulaires ; M<sup>mes</sup> Bayle, Bellin, Blanc-Rouquette, Boussoutrot, Czerniak, Fourmié, Stutz, MM. Manuel, Molet, Rebière, Testard, membres correspondants.

Excusés : M<sup>me</sup> Napoléone, MM. Lapart, Garland, Pradalier.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 mars, qui est adopté.

La Présidente rend compte de la correspondance manuscrite. M. Bernard Dumolard, Sous-Préfet honoraire, prie notre Société de bien vouloir excuser son absence à notre séance publique.

La parole est alors à Patrice Cabau, qui tient à protester par avance, et en dépit de la date, du parfait sérieux de sa communication : *Saint Saturnin, premier évêque de Toulouse ?*

La Présidente remercie Patrice Cabau pour cette recherche très érudite qui met bien en évidence les ambiguïtés de la tradition liée à saint Saturnin.

Henri Molet ayant rappelé l'attention sur l'activité organisatrice du pape Fabien (236-250), Patrice Cabau précise qu'elle s'est a priori limitée à Rome. Au début du IV<sup>e</sup> siècle, l'Église est encore dans une phase de transition, et son organisation est très floue et n'est pas celle que l'on connaît pour l'Empire, aux environs de 400, avec la *Notitia*. L'action de Fabien à Rome permet d'imaginer l'envoi d'évêques dans des régions des Gaules qui n'auraient pas encore été organisées.

Henri Molet rappelle que des tombes chrétiennes des années 180-200 ont été trouvées près des sites de garnison du Rhin. Après avoir cité les autres exemples de Marseille et Mérida où le christianisme s'implante aussi avant 250, Patrice Cabau note que c'est souvent avec les persécutions que des noms apparaissent, témoignant d'une organisation en place. Vers 400, Sulpice Sévère déclare cependant que le christianisme fut reçu assez tard en deçà des Alpes. Par ailleurs, en 314, au concile d'Arles, non seulement les circonscriptions ecclésiastiques paraissent encore très floues mais encore un diocèse est-il éventuellement représenté par un évêque, un diacre, un lecteur ou un exorciste.

Daniel Cazes fait observer que dans l'Empire du deuxième siècle, le réseau des villes est encore très présent et qu'une diffusion précoce du christianisme n'aurait donc rien de surprenant ; il n'y a pas lieu de supposer un désert en dehors de Lyon. Patrice Cabau affirme que c'est tout à fait son opinion, et il ajoute que l'absence de traces archéologiques n'est peut-être due qu'au fait qu'elles n'ont pas été vues. On constate que dans le diocèse des Gaules (mais peut-on l'appeler ainsi ?) existe vers 170 une communauté orientale chrétienne à Lyon et qu'en 250, Saturnin, qui est dit *primus ac summus*, est accompagné d'un diacre et d'un prêtre, ce qui indique que la communauté est structurée, mais rien n'interdit une diffusion du christianisme à Toulouse dès le deuxième siècle.

Daniel Cazes dit ne pas avoir bien compris pourquoi notre confrère remettait en cause le témoignage de Sidoine Apollinaire. Pour Patrice Cabau, il s'agit d'un simple problème grammatical qu'il explique à nouveau. Louis Latour relève qu'en effet la cinquième strophe fait écho à la deuxième.

Henri Molet cite un traité des années 1250, dont le manuscrit est conservé à la British Library et qui n'a jamais été traduit en français hormis quelques extraits, dont l'auteur, Jean de Garlande, se moque de la prétention des Toulousains à avoir eu le premier évêque des Gaules, et, qui plus est, directement envoyé par saint Pierre. Patrice Cabau précise à ce propos qu'au Moyen Âge, l'expression « saint Pierre » peut désigner l'évêque de Rome, même si elle peut aussi être prise à la lettre.

Relevant que Patrice Cabau a beaucoup insisté sur le fait que le Moyen Âge invoquait le martyr avant l'évêque, Jean-Luc Boudartchouk dit qu'il est normal que soit mis en avant ce qui est le titre de gloire de Saturnin. Patrice Cabau acquiesce en ajoutant que la mention de l'évêque apparaît surtout quand se fait jour un souci historique.

M<sup>me</sup> Bayle demande si l'on peut imaginer chez les premiers chrétiens des évêques sans attribution territoriale, comme on en connaît chez les cathares. Patrice Cabau explique que la compétence géographique des évêques des premiers siècles est très incertaine et que l'on ne sait, quand on a mention d'un évêque de Toulouse, s'il faut entendre « de la ville » ou « de la cité », au sens territorial du mot.

Dominique Watin-Grandchamp s'étonne que la cathédrale de Toulouse ne réclame pas saint Saturnin en tant que premier évêque de Toulouse. Michelle Fourmié rappelle que les premiers évêques sont habituellement enterrés hors les murs, dans des basiliques funéraires. On peut parfois se demander si elles n'ont pas fait fonction de cathédrale primitive : la question se pose à Agen, par exemple, où la basilique est une étape obligatoire de l'intronisation de tout nouvel évêque avant qu'il ne gagne sa

cathédrale. Patrice Cabau indique par ailleurs que les inhumations des évêques dans les cathédrales ne semblent pas se généraliser avant le XIII<sup>e</sup> siècle, excepté à Lodève où l'on en a mention avant l'an mil, mais dans un contexte topographique très particulier. Pour Toulouse, notre ignorance est à peu près complète jusqu'à la première inhumation attestée à la cathédrale en 1286. Michelle Fournié ajoute que les évêques de Bourges ne sont jamais enterrés dans la cathédrale avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

### SÉANCE DU 15 AVRIL 2003

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint ; M<sup>mes</sup> Cazes, Napoléone, M. l'abbé Baccrabère, membres titulaires ; M<sup>mes</sup> Czerniak, Fronton-Wessel, MM. Manuel, Salvan-Guillot, membres correspondants.

Excusés : M. Latour, Bibliothécaire-Archiviste, M<sup>me</sup> Bayle, MM. Bordes, Pradalier.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril, qui est adopté. La Présidente rend compte de la correspondance manuscrite. La Mairie de Toulouse confirme la subvention de fonctionnement qu'elle nous attribue chaque année.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant. Le rapport de M<sup>me</sup> Virginie Czerniak entendu, M. Jean-Marc Stouffs, restaurateur, est élu membre correspondant de notre Société.

La Présidente se félicite de l'élection de M. Jean-Marc Stouffs qui nous entretiendra sans doute de ses chantiers de restauration et que nous aurons en particulier à cœur de suivre pour la deuxième tranche de travaux des peintures murales de Notre-Dame-du-Taur.

La parole est à Marie-Laure Fronton-Wessel pour une communication sur *Les corbeaux peints de l'église de Trèbes (Aude)*, publiée dans ce volume (t. LXIII, 2003) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie Marie-Laure Fronton-Wessel pour cette communication qui nous permet de voir enfin les corbeaux de Trèbes, peu visibles du sol et dont la couverture photographique n'avait encore jamais été diffusée. L'ensemble constitue un matériel d'une très grande richesse, représentatif d'un art populaire dont les différences de qualité avec les décors de l'église d'Aragon, dans le Cabardès, sont très perceptibles. On a en effet affaire à un phénomène de mode qui concerne une aire assez réduite.

Quitterie Cazes se demande s'il faut vraiment parler de registres à propos de la répartition des décors sur les corbeaux et s'il ne vaudrait pas mieux s'en tenir à la notion de profil, auquel s'adaptent les peintures. Par ailleurs, il est bien difficile de considérer que l'on est en présence d'un programme iconographique devant ces quelque trois cents corbeaux dont les motifs se succèdent sans ordre, tout au moins apparent. Quant au changement de style qui apparaît avec la travée J, Quitterie Cazes voudrait savoir s'il peut être mis en relation avec une éventuelle césure dans l'architecture. Marie-Laure Fronton-Wessel précise que les maçonneries ne montrent aucune trace de rupture de chantier, mais qu'un changement apparaît à ce niveau dans les bases des colonnes avec l'apparition de griffes. Pour Maurice Scellès, l'apparition d'une nouvelle forme de bases doit probablement être considérée comme la marque d'une nouvelle campagne de construction, même si les deux campagnes sont très rapprochées dans le temps.

Quitterie Cazes demande si les planches de la volige étaient peintes. Marie-Laure Fronton-Wessel ne le pense pas : seuls les corbeaux et parfois les pannes sont décorés. Répondant à une nouvelle question de Quitterie Cazes, Marie-Laure Fronton-Wessel indique qu'aucune analyse de dendrochronologie n'a été réalisée à Trèbes et qu'aucune n'est actuellement prévue. Quitterie Cazes demande encore si l'on peut imaginer une production d'atelier en série sans lien direct avec le chantier. Marie-Laure Fronton-Wessel explique que l'homogénéité du décor et la répartition en deux séries sont plutôt en faveur d'une réalisation sur place. La Présidente remarque en outre que certains de ces décors occupent des emplacements précis dans l'édifice.

Pour ce qui est de l'identification des figures, Daniel Cazes y voit la représentation de types sociaux, avec un répertoire très général qui est celui des arts décoratifs. Des modèles ou des comparaisons pourraient être recherchés dans les autres techniques artistiques, par exemple la céramique. Les répertoires décoratifs des carreaux émaillés utilisent aussi ces différents types de représentations : telle tête masculine de Trèbes est semblable à celle qui figure sur un carreau émaillé retrouvé par Maurice Prin aux Jacobins de Toulouse. Pour aller dans ce sens, Virginie Czerniak évoque les animaux tout à fait semblables à ceux de Trèbes qui apparaissent sur un plafond conservé au musée de Metz, et Marc Salvan-Guillot cite les décors des plafonds d'Albi.

Le fait que le décor n'ait pas été complété une fois le corbeau mis en place ou, au contraire, qu'une partie du décor soit engagé dans la maçonnerie des arcs diaphragmes sont pour Maurice Scellès les marques d'une mise en œuvre rapide. On en a également des exemples dans l'architecture civile, avec des aîs d'entrevous dont une partie du décor peint est coupée au moment de la pose pour ajuster la planchette. De fait, les décors peints des murs révèlent une identité rapidité d'exécution. C'est l'effet d'ensemble qui compte.

Maurice Scellès fait en outre remarquer que les coiffures « à la saint Louis » identifient sans ambiguïté des figures masculines. Marie-Laure Fronton-Wessel dit qu'en effet l'incertitude porte sur une seule figure.

Sur la question de savoir s'il faut parler de deux ateliers, ou d'un maître et de ses compagnons, Marie-Laure Fronton-Wessel rappelle que les notions d'« atelier », de « maître » ou de « main » sont toujours difficiles à définir pour cette époque. Dans le cas de Trèbes, l'intervention de deux peintres ne semble pas devoir être mise en doute.

Quitterie Cazes observe que les photographies montrent assez que le ou les peintres ont un dessin très alerte qui n'a rien de médiocre. Les murs étaient-ils également peints ? Marie-Laure Fronton-Wessel indique que jamais on ne trouve simultanément des décors sur les charpentes et sur les murs dans les édifices que l'on connaît aujourd'hui. Dans le cas de Capestang, qu'évoque la Présidente, ce sont deux ateliers différents qui sont intervenus sur la charpente et sur les murs.

Virginie Czerniak signale qu'une figure à oreilles d'âne existe dans le décor d'un manoir du Berry et qu'il s'agit d'une représentation carnavalesque, au même titre que les lions de Trèbes. Marc Salvan-Guillotin en cite un exemple sculpté sur un chapiteau du cloître des Augustins. La tête noire à hure de sanglier pourrait relever de ce même répertoire.

Répondant à une question de Patrice Cabau, Marie-Laure Fronton-Wessel précise que les corbeaux traversent en effet toute la maçonnerie des arcs et forment donc des paires, sans qu'il y ait pour autant aucune correspondance dans les thèmes représentés.

Patrice Cabau relève que les joints de la volige sont fixés par-dessous et que leur pose a donc nécessité l'installation d'un échafaudage. L'état actuel reproduit-il les dispositions antérieures ? Marie-Laure Fronton-Wessel avoue ne pas le savoir et elle précise qu'il n'existe aucune photographie prise avant ou pendant les travaux de 1977. L'édifice étant cependant inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, un dossier de travaux devrait exister chez le restaurateur.

Patrice Cabau se demande si la volige, actuellement en pin semble-t-il, était laissée à l'état brut. On indique que jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle les menuiseries des fenêtres ne sont pas peintes. Maurice Scellès constate à son tour que les charpentes peintes des bâtiments civils juxtaposent des éléments décorés et des pièces laissées au naturel. La discussion se poursuit sur l'aire prise en compte, sur les grandes salles de l'architecture civile, sur les salles épiscopales...

Au titre des questions diverses, Daniel Cazes informe la Compagnie de l'ouverture récente, au Musée d'histoire de la Catalogne à Barcelone, de l'exposition *Cathares et troubadours. L'Occitanie et la Catalogne, renaissance et futur*. Il en recommande chaleureusement la visite en précisant qu'elle est présentée jusqu'au 27 juillet prochain.

En préalable à la discussion sur **les travaux en cours au collège de Périgord**, la Compagnie examine une série de diapositives présentant les différentes parties de l'édifice.

En guise de remarque liminaire, plusieurs membres déclarent ne pouvoir retenir leur colère devant le spectacle que donne un chantier aussi mal tenu, devant autant de ferraille et de béton... Tout montre la plus totale absence de sensibilité au lieu et aux bâtiments existants.

Sans doute nous faut-il d'abord nous-mêmes battre notre coulpe. En juin 2000, nous avons certes adressé au Conservateur régional des Monuments historiques une demande d'extension de la protection au titre des Monuments historiques mais nous avons eu le tort d'en rester à l'enregistrement du refus, laissant à l'Histoire le soin de juger. Il fallait faire appel de la décision auprès du Directeur régional des Affaires culturelles, du Préfet voire si nécessaire auprès du Ministre de la Culture, d'autant plus, nous le savons aujourd'hui, que le Conservateur régional des Monuments historiques ne pouvait refuser d'instruire le dossier. Seule la délégation permanente peut décider l'interruption d'une instruction, que le Conservateur régional ne peut en aucun cas refuser de son propre chef. Celui-ci n'est d'ailleurs pas habilité à prendre des décisions qui relèvent de la responsabilité du préfet. Nous devons en tirer la leçon pour les actions à entreprendre aujourd'hui et à l'avenir.

On fait par ailleurs observer que l'indifférence générale avec laquelle l'Université a traité les bâtiments du collège de Périgord est peut être révélatrice de l'état d'une société. Nous fustigeons souvent, et à juste titre, l'enseignement de rupture qui est dispensé dans les écoles d'architecture, qui forment des architectes dont la culture commence au mieux avec Le Corbusier. Mais ne sommes-nous pas en présence d'une culture de rupture quand, hormis quelques exceptions individuelles, l'ensemble du corps enseignant d'une université et son président méconnaissent totalement un édifice majeur du patrimoine de leur ville et aussi emblématique de l'histoire de leur propre institution ? Quelle est donc aujourd'hui la culture d'une élite intellectuelle qui est censée appartenir à la frange la plus cultivée de la population ?

Faut-il croire que la conservation du patrimoine n'est le souci que d'une part réduite de la société, dont nous sommes ? Plusieurs membres réaffirment que ce qui se passe au collège de Périgord est inexcusable. Le problème n'est certes pas spécifique à l'université mais concerne l'ensemble de la société française. Il est bien difficile de ne pas faire le parallèle avec le sort promis aux fouilles archéologiques, rangées parmi les activités privées et qui devraient être à ce titre soumises à la concurrence : l'archéologie n'est plus d'intérêt national dans un pays où l'histoire architecturale et le patrimoine en général ne sont plus reconnus comme des valeurs autres qu'économiques. On constate que l'on assiste effectivement à une réduction très importante du champ de ce qui était considéré comme relevant de l'intérêt public.

On relève le paradoxe d'un intérêt touristique depuis longtemps reconnu et le massacre qui est opéré aujourd'hui. Peut-on ignorer au début du XXI<sup>e</sup> siècle l'intérêt historique, archéologique, artistique et touristique de la tour Maurand et des bâtiments adjacents dévolus au Moyen Âge au Collège de Périgord ? Comment concevoir que les bâtiments de la tour Maurand et adjacents à celle-ci aient pu être considérés comme une simple structure architecturale à réutiliser en en modifiant sans limite les ouvertures, les espaces intérieurs, les plafonds et planchers alors que l'ensemble a une véritable valeur archéologique, historique et artistique ? Peut-on imaginer un instant que l'Université propriétaire des lieux, au sein de laquelle existe un puissant département d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie, ait totalement ignoré cette valeur patrimoniale essentielle lorsque ses instances supérieures ont décidé d'affecter ces lieux au département audiovisuel et d'y réaliser des travaux conséquents ? Les historiens du Mirail pouvaient-ils ne pas savoir le rôle joué par la famille Maurand au XII<sup>e</sup> siècle, dans l'histoire du catharisme toulousain ? Le sort de Pierre Maurand et de sa tour est connu très largement : toutes les histoires de Toulouse, tous les ouvrages sur le catharisme, savants ou de divulgation, l'évoquent. Et l'on sait la ferveur qui entoure aujourd'hui tout ce qui touche au catharisme dans la culture

historique des méridionaux et dans le formidable développement touristique du Grand Sud-Ouest français. Ajoutons que la littérature historique et touristique lui accorde une part prépondérante dans des publications faites dans la majorité des langues étrangères. Quel paradoxe incompréhensible ! L'Université des Lettres de Toulouse, la Direction régionale des Affaires culturelles, la Direction de la Culture et de l'Audiovisuel du Conseil régional de Midi-Pyrénées, le Comité départemental du Tourisme, l'Office du Tourisme de Toulouse et Midi-Pyrénées, la Mairie de Toulouse peuvent-ils être indifférents à la préservation et la mise en valeur d'un tel monument ?

Dès les années 1940, le Syndicat d'Initiative de Toulouse avait fait encastrer dans la façade sur la rue du Taur de la tour Maurand une pierre gravée d'une inscription mentionnant l'identité et l'intérêt du lieu pour les visiteurs de la ville. Depuis 1969, l'Association toulousaine d'histoire de l'art (devenue aujourd'hui l'association Arthémis) fait régulièrement étape à la tour Maurand, dans le cadre de l'organisation de ses visites thématiques du patrimoine toulousain, accompagne ses visiteurs dans la cour du 56 rue du Taur pour évoquer l'histoire, présenter l'architecture d'un haut-lieu de Toulouse où, à des demeures aristocratiques des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, a succédé un des collèges médiévaux les plus célèbres de Toulouse, celui de Périgord, qui a laissé son nom à la rue voisine. Sa galerie de bois médiévale, toujours admirée, est une rareté dans Toulouse. Alors qu'est sans cesse mise en avant l'importance économique du tourisme, on détruit le patrimoine qui en est le support, et l'administration faite pour le protéger lui tourne le dos. Une nullité et une incohérence totales.

Il paraît important de souligner l'incapacité la plus généralement rencontrée à imaginer ce que peut être la qualité des vestiges des bâtiments anciens et ce que l'on pourrait en faire. L'imagination des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage relève le plus souvent de l'esthétique de la salle de bains et de nombreux maires ne sont pas très contents si on ne leur livre pas une église rutilante à la fin des travaux. Il y a en effet un problème de références et en particulier pour les administrations. Quelles sont les références des administrations chargées du patrimoine ? Il semblerait naturel que la règle soit d'étudier l'édifice dans un premier temps puis d'établir ensuite le projet sur la base de l'étude archéologique.

Un membre affirme à son tour que l'on fait les choses à l'envers. Un autre se demande encore s'il faut toujours réutiliser un monument. On fait remarquer qu'à l'échelle d'une ville, tout peut être monument et qu'une ville ne vit que si elle est habitée. En fait, il y a rarement incompatibilité réelle, à la condition que l'étude soit bien menée en amont.

Il est précisé que l'architecte en chef des Monuments historiques est non seulement hors de cause mais qu'on lui doit d'avoir arrêté le projet d'un ascenseur qui devait être installé dans la tour Maurand ! « En éventrant les voûtes ? » demande-t-on ? « Oui » est-il répondu en faisant remarquer qu'il y a là un point qui pourrait servir de levier : il faudrait vérifier si les avis ont été donnés sur un projet incluant l'installation d'un ascenseur dans la tour. On rappelle que les deux ailes du collège de Périgord sont accolées à la tour Maurand, classée Monument historique, et qu'elles sont donc sous le contrôle de l'architecte des Bâtiments de France.

Un membre dit combien lui apparaît grave l'absence de synthèse entre les différentes administrations qui ont en charge le patrimoine, carence qu'il dénonce systématiquement. Le système est beaucoup trop cloisonné et on aimerait voir se rencontrer les personnels de l'archéologie, de l'Inventaire, des Monuments historiques et les chercheurs de l'Université et du CNRS. On peut finalement se demander à quoi servent une préfecture et une direction régionale des Affaires culturelles.

On fait remarquer que l'on a beaucoup cité les exemples de l'Italie et de l'Espagne mais en oubliant que tout n'y est pas non plus parfait et on rappelle les scandales dus aux travaux du Jubilé à Rome. Il faut cependant convenir que la différence, c'est justement qu'il y a eu scandale, ce qui n'est pas le cas à Toulouse.

Il semble que l'architecte aurait été disposé à modifier son projet si on le lui avait demandé. Pour certains, il n'y a pas lieu de dédouaner l'architecte qui n'a pas su conseiller le maître d'ouvrage. En outre, il paraît totalement inadmissible qu'une porte moderne ait été percée à côté d'une porte médiévale qui, dans n'importe quel autre pays, aurait été mise en valeur. On fait valoir qu'il peut s'agir d'une erreur, mais que c'est aussi l'expression d'une idéologie, assez largement répandue dans ce milieu, selon laquelle il faut absolument inscrire l'architecture contemporaine dans les centres anciens.

Plusieurs membres pensent qu'il faut demander l'arrêt des travaux. On convient que des courriers en ce sens devront être adressés au Directeur régional des Affaires culturelles et au Président de l'Université, mais également au Préfet et au Maire de Toulouse. On insiste sur la nécessité de préserver les peintures murales de l'ancienne chapelle.

La Présidente craint que les démarches qu'entreprendra notre Société ne nous interdisent désormais l'accès au bâtiment. Il est décidé que le Bureau se réunira dès la semaine prochaine pour établir le courrier et le dossier qui seront envoyés pour demander l'arrêt des travaux et l'instance de classement du collège de Périgord.

## SÉANCE DU 6 MAI 2003

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Cazes, Directeur, Coppolani, Directeur honoraire, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint, Latour, Bibliothécaire-Archiviste ; M<sup>mes</sup> Cazes, Napoléone, Watin-Grandchamp, MM. l'abbé Baccrabère, Prin, membres titulaires ; M<sup>mes</sup> Bayle, Bellin, Félix-Kerbrat, Fournié, Galés, Merlet-Bagnéris, Stutz, MM. Bordes, Boudartchouk, Garland, Manuel, Molet, Stouffs, Testard, Vézian, membres correspondants.

Excusés : M. Ahlsell de Toulza, Trésorier ; M<sup>er</sup> Rocacher, MM. Lapart, Peyrusse.

Invitée : M<sup>me</sup> Jacqueline Caille.

La Présidente ouvre la séance à 17 heures Après avoir souhaité la bienvenue à M. Jean-Marc Stouffs, élu membre correspondant le 15 avril dernier et qui prend séance, elle accueille notre invitée de ce soir, M<sup>me</sup> Jacqueline Caille, auteur d'une thèse de troisième cycle sur l'église de la Daurade à Toulouse, en voie de publication par le C.T.H.S.



La parole est au Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la séance du 15 avril, qui est adopté.

La Présidente rend compte ensuite de la correspondance manuscrite, qui comprend notamment l'annonce de deux colloques intéressants, dont le premier est organisé par notre confrère Pascal Julien :

- « Marbres de Rois, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. », à tenir les 23 et 24 mai 2003 dans la Galerie basse du château de Versailles ;

- « Chrétiens et Musulmans, autour de 1100 », « Journées Romanes » à tenir du 8 au 15 juillet 2003 à l'abbaye Saint-Michel de Cuxa.

Puis elle présente une série d'ouvrages anciens que Maurice Scellès offre à notre bibliothèque :

- Fleury, *Histoire ecclésiastique*, nouvelle édition, Pierre Beaume, Nîmes, 1779, 4 volumes sur 24 : t. 7, *Depuis l'an 795, jusqu'à l'an 878*, 700 p. ; t. 8, 616 p. ; t. 10, *Depuis l'an 1129, jusqu'en 1298*, 680 p. ; t. 11, *Depuis l'an 1197, jusqu'en 1243*, 690 p.

- Jean Calmon et René Prat, *Les cadastres des XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles de la Ville de Cahors (1500-1606-1650)*, Cahors, première partie, 1947-1951 (372 p.) ; seconde partie, 1957-1958 (env. 240 p.).

M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger remercie vivement M. Scellès pour ces dons précieux.

La parole est à Emmanuel Garland pour la première communication du jour, intitulée *La restauration de Notre-Dame de Cap d'Aran (Val d'Aran)*, publiée dans ce volume (t. LXIII, 2003) de nos *Mémoires*.

La Présidente remercie le conférencier, signalant le plaisir qu'elle a pris à entendre un exposé consacré à la monographie d'une église romane, sujet devenu rare. Elle note que l'édifice présenté s'inscrit dans la lignée de ceux du Val de Boi. Pour toutes ces églises des Pyrénées, on ne peut s'appuyer sur aucune date, de sorte que leur chronologie demeure problématique. Concernant Santa Maria de Cap d'Aran, à Tredos, il est effectivement fort probable que l'abside principale correspondait à une nef initiale unique. Emmanuel Garland souligne encore une fois que cette construction primitive, toute modeste, était bien proportionnée. Michèle Pradalier-Schlumberger s'étant enquis de la nature des matériaux utilisés dans la construction, M. Garland précise que, comme pour les autres églises du Val d'Aran, on a mis d'abord en œuvre certaine pierre rousse, puis un calcaire froid de couleur grise, très majoritairement employé à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Daniel Cazes se demande si les portails et les baies n'ont pas fait l'objet de remaniements. M. Garland répond que les ouvertures pratiquées dans le mur nord paraissent cohérentes avec une datation de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, voire du début du XIII<sup>e</sup>, la « rupture ogivale » ne s'étant produite en Val d'Aran que dans les années 1225/1250.

Pour Quitterie Cazes, l'analyse architecturale de l'église de Tredos, « compliquée juste ce qu'il faut », représente un « rêve d'archéologue ». Les photographies projetées montraient un nombre considérable de reprises de maçonnerie. Il faut donc pousser l'étude, l'affiner par le relevé systématique des élévations, l'identification des matériaux et le repérage des éléments réutilisés. M<sup>me</sup> Cazes note ainsi que le tympan du portail sud, qui porte un chrisme signé *AI + CENTVL ME FECIT*, paraît bien être en remploi. M. Garland signale que ce chrisme est de la même main que celui de Salardú. Il ajoute que l'église du Cap-d'Aran a passablement souffert, sous l'effet notamment de plusieurs tremblements de terre, et que la restauration de l'édifice a eu lieu dans des circonstances peu orientées vers l'observation archéologique fine : il s'agissait de rendre visitable un édifice situé sur les « routes romanes », et la remise en état s'est faite sous la direction d'un architecte du Pallars.

Michèle Pradalier-Schlumberger demande s'il existe dans les constructions romanes des exemples de voûte en cul-de-four sous-tendue par une nervure centrale analogues à celui de la demi-crypte de Tredos. Emmanuel Garland déclare que ce type de voûte est rare, mais pas inconnu. On s'accorde à considérer que la voûte en cause résulte d'une reprise.

Un membre revient sur la question des arguments servant à justifier la datation du mur nord. M. Garland dit qu'il a essentiellement fondé sa proposition – seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, sinon début du XIII<sup>e</sup> – sur l'étude de la mise en œuvre des matériaux, du vocabulaire du décor sculpté, et une comparaison avec les autres églises du Val d'Aran, celle de Vilach par exemple. Dominique Watin-Grandchamp pose de nouveau le problème des remontages : les éléments formant l'encadrement des baies du mur nord ont été manifestement remis en œuvre. Emmanuel Garland convient que ces fenêtres ont été élargies.

La Présidente annonce les exposés de la deuxième partie de la séance, consacrée à Notre-Dame la Daurade.

Quitterie Cazes présente une communication courte intitulée *L'église médiévale de la Daurade à Toulouse*, publiée dans ce volume (t. LXIII, 2003) de nos *Mémoires*.

Jean-Luc Boudartchouk et Quitterie Cazes rendent compte des observations faites tout récemment sur les vestiges de structures de la Daurade antique dégagés en 1961, que Michel Labrousse avait signalés dans *Toulouse antique* en 1968 :

« *Les sondages de 1961 dans l'abside de l'ancienne église de la Daurade* »

En 1961, trois sondages archéologiques furent menés à l'emplacement du sanctuaire de l'église de la Daurade démolie entre 1761 et 1763. Les deux responsables, É. Delaruelle et P. Fort, M. Labrousse, M. Durliat, R. Camboulives, G. Leblanc et M. Prin, tous membres de la Société Archéologique du Midi de la France, se succédèrent pour surveiller les fouilles effectuées par quatre à cinq ouvriers de l'entreprise Sagné. Ils tinrent un journal de fouilles, aujourd'hui conservé dans les Archives de la Société archéologique : c'est le seul document qui

nous transmet les résultats des travaux, qui s'achevèrent le 31 mai de la même année. Les résultats leur semblèrent relativement décevants : "Les dernières fouilles faites à la Daurade en 1960-1961 n'ont pas permis de retrouver, comme il était espéré, les murs du décagone primitif, mais elles ont rencontré, au moins en remploi, quelques matériaux romains, en particulier des briques estampillées" (1). M. Labrousse demanda cependant, le 12 avril 1962, le classement des vestiges au titre des Monuments Historiques : un sol bétonné, et un mur "qui, par son orientation, répond, semble-t-il, à l'un des côtés de ce décagone et atteste le remploi de matériaux romains, dont des briques estampillées". S. Stym-Popper, architecte en chef, fit alors procéder à la remise en état des sols et, surtout, créa une crypte archéologique, de sorte que deux des trois sondages (2) sont toujours accessibles. Grâce à cela, nous avons pu procéder, du 22 au 24 avril 2003 (3), au réexamen des vestiges après un léger nettoyage (essentiellement à l'aspirateur) et, après relevés, à une nouvelle interprétation qui conduit à renouveler une part non négligeable des propositions faites jusqu'à présent.

### Analyse des vestiges

#### Salle 1

Les éléments les plus anciens sont mis en place dans un remblai anthropisé (US 114) directement sur le substrat de graves. Il s'agit d'un petit mur (US 108) de direction est-ouest, de 0,35 m de largeur, conservé sur 0,95 m de longueur. Sur une fondation débordante de galets liés au mortier, cinq assises subsistent. Les briques, de 23 cm x 37 cm x 3,5 cm, sont homogènes et "propres" : il ne s'agit pas de récupération. Perpendiculaire à lui, a subsisté un tronçon de caniveau (US 109), de pendage sud-nord. Deux assises de briques forment le conduit, large de 0,10 m, établi sur une fondation large de 0,35 m. La petite face des briques est systématiquement utilisée en parement. Ces deux éléments, mur et caniveau, sont détruits par une même fosse (US 106), et l'arase du mur est recouverte par deux remblais (US 104 et 105).

Un autre segment de mur de briques (US 112), de direction est-ouest, est recoupé à l'est par une grande tranchée de fondation 110, à l'ouest par un mur de liaison des piliers de la croisée du transept (US 101), et son parement nord est hors des limites du sondage. Sa direction est donnée par le seul bord visible de sa tranchée de fondation, côté sud, sur 0,50 m de longueur. Sa largeur observée est de 0,95 m et sa hauteur de 0,60 m.

Un énorme massif (US 111) n'a conservé qu'une partie de sa maçonnerie, dans l'angle sud-ouest de la tranchée creusée pour le construire (US 110). De celle-ci, on ne connaît qu'une partie de son bord sud, pas exactement rectiligne, dégagé sur 4,60 m de long, et de son bord ouest, visible sur 1,95 m. Elle vient recouper toutes les structures déjà citées. Ce massif est fait de galets non sélectionnés, jetés dans le mortier sans aucune organisation particulière. Un tout autre vestige peut être rapproché d'un point de vue chronologique : il s'agit des restes d'un sol de mortier de tuileau (US 103), conservé sur une surface d'environ 1 m<sup>2</sup>. Établi sur le remblai 105 et d'une épaisseur de 0,15 m, il est composé de fragments de briques et éclats de galets liés par un mortier d'une couleur rose pâle, posé sur un hérisson de petits galets. La surface, plus ou moins lissée, a été rechapée avec du mortier blanc.

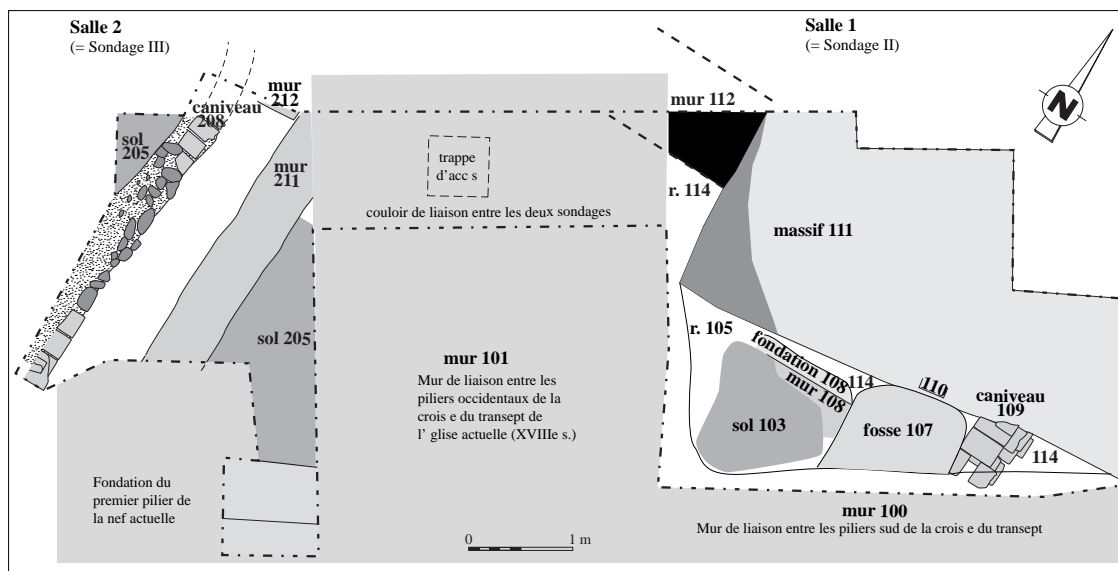
Les coupes est et nord du sondage montrent de très grands remblais meubles (US 118), qui occupent toute la hauteur, depuis le fond de la tranchée de récupération du massif 111 jusqu'à quelques décimètres de la dalle de béton portant le sol de l'église actuelle : cela atteste d'une part que le remblaiement s'est fait en une seule fois, et d'autre part que le niveau du sol à l'époque où l'on effectuait ce comblement était à peu près le même que celui du sol actuel. Ils ne sont recoupés que par les tranchées de fondation des murs de chaînage 100 et 101 qui appartiennent à la construction de l'église actuelle.

#### Salle 2

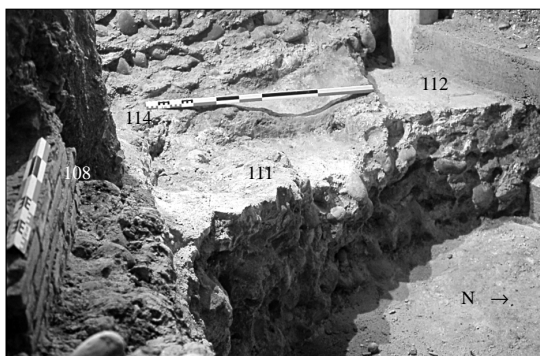
Les structures antiques sont fondées à travers le substrat géologique en place : des graves de Garonne à petits galets (US 213). L'élément le plus ancien est l'angle d'un mur est-ouest (US 212), formé d'un hérisson de galets et fragments de brique, surmonté d'une solide maçonnerie en *opus caementicium*, conservée sur une hauteur de 24 cm. Sa largeur est inconnue (il se trouve à la limite nord du sondage). Perpendiculaire à lui et appuyé contre sa face est, le mur 211 est formé d'un *opus caementicium* (H. cons. : 35 cm) reposant sur un puissant hérisson de galets.

Le mur 212 est coupé lors de l'installation d'une canalisation de briques orientée nord-sud (US 208). Sa base, non liée au mortier, est constituée de briques entières (23 x 30 x 3,4 cm) disposées dans leur largeur. Les montants comprennent quatre assises de demi-briques liées au mortier, se rapprochant de plus en plus pour former une fausse voûte, couronnée par une cinquième assise. Il en résulte une conduite de section pyramidale (17 x 13 cm), pour une emprise en coupe de 45/50 x 25 cm. Plusieurs briques ont livré des estampilles. On peut y lire les timbres : SPARTACI ; (SPARTA)CI ; SPA(RT)ACI ; Q ? (PS ?). À l'extrémité sud (point haut) paraît se trouver l'arrivée d'un puisard : un empilement de briques remplace la base de la conduite. À l'autre extrémité, le conduit s'incurve vers le nord-ouest.

La canalisation est partiellement détruite par une fosse ou tranchée remplie de gros galets (US 207), qui paraissent disposés sur deux assises (?). Cette couche est recouverte par une chape de galets (US 206) liés par un mortier de chaux gris résistant. Le mur 211, arasé, ainsi que le sommet de 206 sont ensuite recouverts par un sol de mortier rosâtre (US 205) épais de 5 à 7 cm. La partie basse de ce sol de circulation est constituée de fragments de briques et de tuileaux grossiers inclus dans un mortier de chaux. Sa partie supérieure est un mortier de tuileau plus fin, rosâtre. Ce sol paraît exister sur l'ensemble de la salle 2.



TOULOUSE, ANCIENNE ÉGLISE NOTRE-DAME LA DAURADE.  
Plan des vestiges relevés dans la crypte archéologique (avril 2003).



TOULOUSE, ANCIENNE ÉGLISE NOTRE-DAME LA DAURADE.  
Restes du massif 111 dans la salle 1.

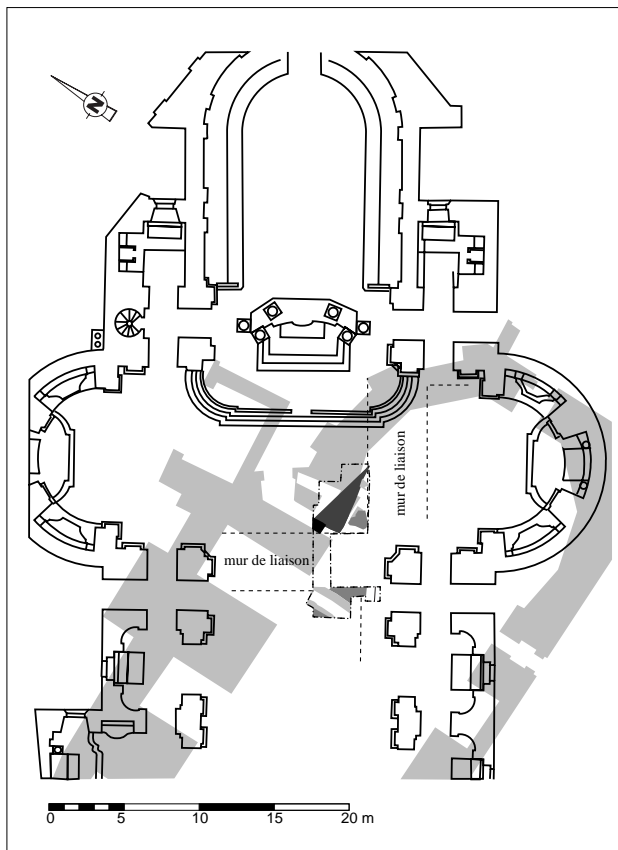


TOULOUSE, ANCIENNE ÉGLISE NOTRE-DAME LA DAURADE. Vue  
du sol de mortier de tuileau (103).

Immédiatement sur le sol 205 sont épanchés des matériaux de destruction qui correspondent à la destruction de l'église médiévale (US 204). À l'église moderne appartient le puissant mur de briques 203, fondation du premier pilier de la nef, contre lequel vient buter une nouvelle couche de démolition (US 202) contenant des débris pulvérulents provenant de matériaux divers. Enfin, un remblai limoneux noirâtre et meuble (H. reconnue : plus de 1,10 m) est mis en place ; il marque le sommet de la stratigraphie.

#### Chronologie relative des vestiges

*Phase 1 - Antiquité I.* Dans la salle 2, les deux murs antiques en *opus caementicium* marquent le début de l'occupation. Le plus ancien est endommagé par la canalisation, qui est parallèle au plus récent. La datation de cette canalisation est suggérée par la répétition de l'estampille SPARTACI et par l'emploi de briques de première main qui incitent à rattacher cette canalisation à l'Antiquité classique – cette estampille est attestée entre 20 et 50 de notre ère (4). Dans la salle 1, la première phase est représentée par le petit mur de briques 108, de direction est-ouest, et par le caniveau 109, qui a la même orientation et paraît avoir la même position stratigraphique que celui de la salle 2. Ces vestiges témoignent d'une occupation "légère", qui peut faire référence à de l'architecture domestique.



TOULOUSE, ANCIENNE ÉGLISE NOTRE-DAME LA DAURADE. vestiges conservés dans la crypte archéologique replacés par rapport à l'église actuelle et à l'église ancienne (d'après le plan de Franque, A.D. Haute-Garonne, PA 102, en gris).

récupération presque totale, et celui du mur 112, sont directement recouverts par les masses de remblai 118. Ceux-ci apparaissent donc comme directement liés à la démolition de la maçonnerie. Le fait qu'ils soient immédiatement antérieurs à la construction de l'église actuelle permet de penser qu'ils correspondent à la démolition de l'ancienne église. La construction de l'église actuelle, à partir de 1771, est représentée dans les deux sondages par les gros murs qui lient en partie basse les piliers de la croisée du transept, et par les remblais 116 (salle 1) et 202 (salle 2) qui viennent égaliser les remblais antérieurs avant la mise en place du sol de l'église.

### Interprétation

Le recalage des plans anciens et des sondages fait apparaître que le gros massif 111 se situe très exactement à l'emplacement du piédroit nord de l'arc triomphal de l'ancienne église. On constate une limite très nette du massif vers le sud : il n'y a donc jamais eu de prolongement de la maçonnerie vers le sud-ouest, qui aurait pu appartenir au décagone imaginé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, mais bien une abside à sept pans, les deux occidentaux refermant légèrement la forme. Il s'agit donc d'une forme architecturale cohérente qui doit être comprise comme une création originale. En second lieu, le caractère soigné de la rupture vers l'est du mur 112 et le fait que le mortier du massif 111 vient se plaquer directement contre sa tranche indiquent que les actions de démolition d'une partie du mur et de construction du massif sont contemporaines. Ils permettent aussi d'envisager que la partie occidentale du mur 112 ait été conservée en élévation. Dans ce cas, nous sommes conduits à renverser la proposition généralement admise depuis Jean de Chabanel (5), qui veut que la nef soit postérieure à l'abside : au contraire, nous pourrions être en présence d'une grande salle antique, dont l'extrémité orientale aurait été démolie pour laisser place à l'abside à sept pans. Les sols conservés viennent à l'emplacement de l'abside et de la nef. Celui reconnu dans l'emprise de l'abside (en mortier de

*Phase 2 - Antiquité II.* On placera le gros mur 112 de la salle 1 dans une phase suivante : son orientation diffère légèrement de celle de 108 ; ses prolongements vers l'est et vers l'ouest ont obligatoirement recoupé les caniveaux 109 et 208. La construction, toute de briques homogènes et liées avec un mortier de grande qualité, fait plutôt référence aux usages du bâti antique que du médiéval. D'une largeur de plus d'1 m, ce mur appartient à un édifice beaucoup plus important que ce qui a existé précédemment. On pourra alors penser à une architecture publique.

*Phase 3 - Fin de l'Antiquité ?* Le massif 111, d'une longueur est-ouest minimale de 4,60 m pour une largeur minimale de 2 m, représente les restes d'une énorme fondation. Au moment de sa construction, l'extrémité orientale du mur 112 est soigneusement sectionnée, le mortier de 111 venant adhérer directement contre la tranche du mur de briques : il est vraisemblable que la partie conservée de 112 continue d'être utilisée. Sans doute peut-on rattacher le sol 103 à cette phase. Dans la salle 2, les murs comme la canalisation sont mis hors service et arasés, recouverts par le sol de tuileau rosâtre. Ceci marque un changement radical du type d'occupation ; on l'attribuera, à cause de la documentation disponible par ailleurs, au sol de la nef de l'ancienne église.

La construction des murs de liaison de la croisée du transept, la démolition de l'ancienne église dans les années 1761-1763, et peut-être aussi les fouilles de 1961, ont fait apparemment disparaître tout remblai ou élément de construction appartenant à l'époque médiévale.

*Phase 4 - Démolition de l'église (1761-1763) et construction de l'église actuelle.* L'arasement du massif 111, en réalité sa

tuileau, dans la salle 1) peut être considéré comme celui de la crypte dont plusieurs auteurs et un plan des années 1640 portent témoignage (on ne sait toutefois si sa réalisation appartient au projet d'origine). Il faut donc imaginer que le sol surhaussé de l'abside se trouvait bien au-dessus, probablement à peu près à la hauteur du sol de l'église actuelle.

Jean-Luc BOUDARTCHOUK,  
Quitterie CAZES »

1. M. LABROUSSE, *Toulouse antique des origines à l'établissement des Wisigoths*, Paris, De Boccard, 1968, p. 416.
2. La salle 1 correspond au sondage n° 2 de 1961, la salle 2 au sondage 3 (le sondage 1, au nord-est du croisillon sud du transept actuel, a été rebouché en 1962).
3. Nettoyage des fouilles anciennes (1961-1962) réalisé dans la crypte archéologique de l'église Notre-Dame la Daurade, du 22 au 24 avril 2003, par Jean-Luc Boudartchouk (INRAP), Quitterie Cazes (Université Paris I), Sophie Cornardeau (INRAP), Éric Tranier (INRAP), Catherine Viers (INRAP).
4. Ch. RICO, « L'artisanat de la brique », dans J.-M. Pailler (dir.), *Tolosa. Nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*, Coll. École française de Rome, 281, 2001 p. 267.
5. Jean de CHABANEL, *De l'Antiquité de l'Église Nostre Dame dite la Daurade, et autres antiquités de Tolose*, Toulouse, 1625, p. 98-99: « ces deux aisles ou murailles [qui forment les murs de la nef] surmontent le demy rond du vieux temple qui enuironne le grand autel, & paroissent auoir esté là comme cousûs et adioustées ».

Michèle Pradalier-Schlumberger remercie les deux intervenants, dont les contributions apportent une information majeure : l'église primitive de la Daurade n'était pas, comme on l'a cru depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, un édifice à plan centré, mais une basilique pourvue d'une abside polygonale.

Jean-Luc Boudartchouk ajoute quelques indications sur des tessons de céramiques remarquables recueillis récemment, dont l'un peut être daté du V<sup>e</sup> siècle. Quitterie Cazes précise qu'un sondage complémentaire devrait permettre d'affiner stratigraphie et chronologie.

Maurice Prin se souvient que les fouilles de 1961 avaient mis au jour une source et demande si l'on rencontre toujours de l'eau sur le site. M. Boudartchouk et M<sup>me</sup> Cazes répondent par la négative.

Dominique Watin-Grandchamp fait observer que le massif occidental de l'église médiévale pourrait être assimilé à une tour symbolisant le pouvoir seigneurial du prieur de la Daurade. Quitterie Cazes rejette cette hypothèse en indiquant que ce massif n'était pas fortifié et qu'il s'inscrit bien plutôt dans la tradition de l'architecture monastique, ainsi que le montre l'exemple de l'abbaye de Jumièges. Michèle Pradalier-Schlumberger évoque à ce propos les édifices de l'époque carolingienne. Dominique Watin-Grandchamp appelle ensuite l'attention sur l'originalité de la solution architecturale qui a permis la coexistence des moines de la Daurade et des habitants de la paroisse ou de la ville : les uns ont pu prolonger leur église jusqu'à la Garonne, et les autres disposer d'un passage public longeant le fleuve.

Françoise Merlet-Bagnérès imagine que la chapelle haute du massif occidental, dédiée à saint Michel, ait pu servir pour les cérémonies du « Montement » de la Vierge, mais Quitterie Cazes objecte qu'aucun témoignage ne l'atteste. M<sup>me</sup> Cazes signale qu'elle a trouvé des renseignements très éclairants sur la vie monastique à la Daurade dans l'ouvrage que le curé de la paroisse, Jean de Chabanel, fit paraître en 1625.

Henri Molet intervient au sujet de la Daurade antique. À la fin du VI<sup>e</sup> siècle, Grégoire de Tours mentionne une basilique Sainte-Marie, qui paraît s'être trouvée *extra muros*, mais que l'on a traditionnellement identifiée avec la Daurade, située elle *intra muros*. Cette contradiction aurait déjà été relevée par May Vieillard-Troiekouff dans sa thèse sur *Les Monuments religieux de la Gaule d'après les œuvres de Grégoire de Tours*, publiée en 1977. Jean-Luc Boudartchouk abonde en ce sens : on ne possède pas d'édition véritablement critique de l'*Historia Francorum*, Grégoire de Tours, qui n'est jamais venu à Toulouse, a pu commettre une confusion... Dans ces conditions, la première attestation vraiment assurée pour la Daurade ne remonterait qu'à 844, date du diplôme d'immunité confirmé par Charles le Chauve en faveur de l'Église de Toulouse.

Au titre des questions diverses, la Présidente donne lecture des projets de cinq lettres que notre Société se propose d'adresser aux autorités concernées par le chantier ouvert dans les bâtiments de l'**ancien collège de Périgord à Toulouse** : le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, le Directeur régional des Affaires culturelles, le Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées, le Député-Maire de Toulouse et le Président de l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Le contenu de ces courriers est avalisé par la Compagnie. Il est précisé que des copies de ces divers courriers seront adressées à qui de droit. On s'attend à ce que le Préfet réagisse vis-à-vis des Services placés sous son autorité, et on espère vivement que des réponses nous parviendront avant la date limite du délai légal de deux mois qui s'impose à l'Administration.

## SÉANCE DU 20 MAI 2003

Présents : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. M. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint, Latour, Bibliothécaire-Archiviste ; M<sup>mes</sup> Cazes, Napoléone, Noé-Dufour, Watin-Grandchamp, MM. Gérard, Peyrusse, membres titulaires ; M<sup>mes</sup> Blanc-Rouquette, Czerniak, Fronton-Wessel, Stutz, MM. Bordes, Manuel, membres correspondants.

Excusés : M. Cazes, Directeur, M<sup>me</sup> Pujalte, M. Garland.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 mai dernier, qui est adopté.

En marge du procès-verbal et pour faire suite aux réserves exprimées à propos de la mention par Grégoire de Tours d'une église Sainte-Marie, Patrice Cabau dit qu'après avoir revu les textes, la lecture qu'en a donnée May Vieillard-Troïekourov lui paraît être la bonne :

« *Grégoire de Tours et les basiliques de Toulouse* »

Dans son *Histoire des Francs*, l'évêque de Tours Grégoire (538/9 - 573 - 594) mentionne incidemment, à propos d'événements survenus au début des années 580, deux des églises de Toulouse :

- à la fin de 581 ou au début de 582, la femme du duc Ragnovald, apprenant que son mari avait été mis en fuite par le duc Didier et que les cités de Périgueux et d'Agen, possessions du roi de Bourgogne Gontran, étaient ainsi tombées au pouvoir du roi de Neustrie Chilpéric, se réfugia à Agen dans la basilique du saint martyr Caprais. « *Mais, expulsée de ce lieu et dépouillée de ses biens ainsi que du secours de ses serviteurs, après avoir donné des cautions, elle est dirigée sur Toulouse; et là elle résidait à nouveau dans une basilique, celle de saint Saturnin* » (1);

- vers la fin de 584, Rigonthe, fille de Chilpéric et de Frédégonde, partie de Paris pour Tolède afin de rejoindre son fiancé Reccared, fils du roi wisigoth Léowigild, s'arrêta à Toulouse, cité dépendant du royaume de Neustrie. À la nouvelle de l'assassinat de Chilpéric († vers le 20 décembre 584), le duc Didier entra dans la ville, s'empara des trésors de la princesse, enferma celle-ci dans une maison qu'il fit placer sous scellés et sous une forte garde, puis il partit pour Avignon. À quelque temps de là, « *Rigonthe résidait dans la basilique de sainte Marie de Toulouse, où la femme de Ragnovald, de qui nous avons parlé plus haut, s'était réfugiée par crainte de Chilpéric* » (2); revenu d'Espagne où Gontran l'avait envoyé en ambassade, le duc Ragnovald fut rendu à son épouse et à ses biens.

Les indications de lieux données dans les récits de ces épisodes pourraient à première vue sembler contradictoires. À relire de plus près les deux passages, on s'aperçoit que la narration est elliptique et qu'il n'y a pas au fond d'incompatibilité. Ainsi que dom Ruinart (1657-1709) l'a supposé (3), l'épouse de Ragnovald dut séjourner d'abord à Saint-Sernin, puis à Sainte-Marie (la Daurade), c'est-à-dire que, dans un intervalle d'environ trois années, elle passa d'un premier refuge situé *extra muros* à un nouvel asile situé *intra muros* (4) et sans doute plus sûr. Aussi n'y a-t-il guère lieu de conjecturer une confusion entre les deux basiliques toulousaines, ni de la part de l'auteur, visiblement bien informé au sujet des faits relativement récents qu'il rapporte (5), ni de celle des transcripteurs de son ouvrage, dont les leçons sont concordantes (6).

Au demeurant, confusion ou pas, l'accord de la tradition manuscrite prouve indubitablement que l'évêque de Tours connaissait l'existence à Toulouse d'une basilique Saint-Sernin et d'une basilique Sainte-Marie. On sait d'ailleurs, par son *Livre à la gloire des martyrs*, qu'il connaissait aussi une basilique Saint-Vincent (7), ultérieurement assimilée à Saint-Sernin (8), pour laquelle il est notre seule source.

Patrice CABAU »

1. *Sed extracta exinde et spoliata a facultate ac famolorum solatio, datis fideiussoribus, Tolosae dirigitur; ibique iterum in basilica sancti Saturnini resedebat. Historia Francorum*, livre VI, chapitre 12. Éditions : MOREL 1561, p. 323 – RUINART 1699, c. 289 = MIGNE 1849, c. 385; ARNDT 1884, p. 257 (éd. citée); KRUSCH, LEVISON 1937-1951, p. 282. Traductions : GUADET, TARANNE 1836, p. 363; LATOUCHE 1965, p. 30.

2. *Rigunthis vero in basilica sancte Mariae Tholosae, in qua Ragnoldi uxor, cui supra meminimus, Chilpericum metuens confugerat, resedebat. Historia Francorum*, livre VII, chapitre 10 (cf. livre V, chapitre 39, livre VI, chapitre 46, et livre VII, chapitres 9 et 15). Éditions : MOREL 1561, p. 382-383; RUINART 1699, c. 338 = MIGNE 1849, c. 422; ARNDT 1884, p. 296 (éd. citée); KRUSCH, LEVISON 1937-1951, p. 332. Traductions : GUADET, TARANNE 1838, p. 14; LATOUCHE 1965, p. 85-86.

3. « *Dicitur in libro præced., cap. 12, in basilica sancti Saturnini resedisse. Forte post aliquam moram in basilica sancti Saturnini ad S. Mariam transierat.* » RUINART 1699, c. 338, n. f = MIGNE 1849, c. 422, n. f.

4. VIEILLARD-TROÏEKOUROFF 1977, p. 300, n° 305; cf. p. 298, n° 303.

5. La rédaction du chapitre XII du livre VI (chapitre figurant dans la version primitive de ce livre), doit se placer avant le milieu des années 580, et celle du chapitre 10 du livre VII (livre achevé avant 591 au plus tard), vers cette date ou peu après (LECLERCQ 1924, c. 1739-1740). Grégoire de Tours est un écrivain fondamentalement scrupuleux, à qui il arrive certes de commettre quelques (rares) inadvertances, mais dont le témoignage est le plus souvent tout à fait digne de foi (LECLERCQ 1924, c. 1750-1753).

6. S'agissant des noms des saints titulaires des basiliques, la tradition manuscrite est quasiment unanime : seul, le ms. du Mont-Cassin (XI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> s.), écrit en Italie et criblé de fautes, donne par erreur *basilica sancti Martini* au lieu de *basilica sancti Saturnini* (VI, 12; ARNDT 1884, p. 257, n. w); le ms. de Cambrai (VII<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> s.) porte *basilica sancti Mariae* pour *basilica sanct(a)e Mariae* (VII, 10; ARNDT 1884, p. 296, n. w).

7. *Apud urbem enim Tolosatium ferunt fuisse quemdam, Antoninum nomine, iniquum in Deum, et omnibus hominibus odibilem, eo quod multa perpetraret scelera. Factum est autem, ut, impletis diebus, migrans a saeculo in basilica beati Vincentii sepeliretur, in qua ipse sibi vivens vas deposuerat. Liber in gloria martyrum*, chapitre 88 (ou 89); RUINART 1699, c. 821 = MIGNE 1849, c. 783 (éd. citée); KRUSCH 1969, p. 97; Cf. VIEILLARD-TROÏEKOUROFF 1977, p. 300, n° 304. Pour l'identification du saint Vincent titulaire de cette basilique, on peut avec vraisemblance hésiter entre le diacre de Saragosse martyrisé à Valence et le martyr d'Agen.

8. *In urbe tholosa fuit quidam nomine Anthonius/iniquus erga deum et propter suam vitam seueram odibilis hominibus: quo mortuo sepultum est corpus eius in basilica sancti Saturnini in vase quod ipse prius ibi apposuerat dum vivebat.* BERTRAND 1515, f. xl v<sup>o</sup> (d'après Bernard Guy, [De sanctis dyocesis Tholosane] - De beati Saturnini miraculis, qui a lui-même reproduit le De

*mirabilibus sancti Saturnini* composé vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle ou au début du VIII<sup>e</sup> à partir des chapitres 47/48, 88/89, 103/104 du *Liber in gloria martyrum* et du chapitre 22 du *Liber de passione et de virtutibus sancti Juliani martyris*). « Grégoire de Tours au Chapitre quatre-vingts & neuf du liure premier des miracles, raporte vn miracle arriué en Tolose dans l'Eglise saint Vincens d'vn nommé *Antoninus*, lequel ayant mal vescu auoit fait construite son tumbau dans ladite Eglise, & ayant esté enterré son Sepulchre se treuua avec le corps à l'entrée de ladite Eglise; mais cest Antonin n'est point *Antonius* duquel est parlé en la vie de S. Sermin. Je diray seulement, qu'au lieu qu'il est escrit dans Grégoire de Tours en l'Eglise S. Vincent, il est dit dans deux liures manuscrits que j'ay des miracles de S. Sermin, que ce miracle arriua à Tolose dans l'Eglise S. Sermin: aussi n'y a il point d'Eglise S. Vincent que l'on sçache dans Tolose. » CATEL 1633, p. 819.

### Bibliographie

- ARNDT (Wilhelm), *Gregorii Turonensis opera - Historia Francorum, Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, Hahn, Hanovre, I-1, 1884 (et 1885) – nouv. éd. : KRUSCH, LEVISON 1937-1951.
- BERTRAND (Nicolas), *Opus de Tholosanorum Gestis ab urbe condita [...]*, Jean Grandjean, Toulouse, 1515.
- CATEL (Guillaume de), *Memoires de l'Histoire du Languedoc [...]*, Pierre Bosc, Arnaud Colomiez, Toulouse, [1626-] 1633.
- GUADET (J.), TARANNE (N.-R.), *Histoire ecclésiastique des Francs, par Georges Florent Grégoire, évêque de Tours, en dix livres*, Publications de la Société de l'Histoire de France, Jules Renouard et C<sup>ie</sup>, Paris, I, 1836; II, 1838.
- KRUSCH (Bruno), *Gregorii episcopi Turonensis miracula et opera minora, Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, Hahn, Hanovre, I-2, 1885 – nouv. éd. : 1969.
- KRUSCH (Bruno), LEVISON (Wilhelm), *Gregorii Turonensis opera - Historiarum libri decem, Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, Hanovre, I-1, 1937-1951 – nouv. éd. : 1965.
- LATOUCHE (Robert), *Grégoire de Tours - Histoire des Francs*, Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> vol., Les Belles Lettres, Paris, I, 1963; II, 1965 – nouv. éd. : I, 1975; II, 1979.
- LECLERCQ (Dom Henri), *Grégoire de Tours*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Letouzey et Ané, Paris, VI-2, 1924, c. 1711-1753.
- MIGNE (Jean-Paul), *Patrologiae cursus completus, Series Latina*, LXXI, Jean-Paul Migne, Paris, 1849 – nouv. éd. : Paris, 1858; Turnhout, 1968.
- MOREL (Guillaume), *Gregorii Turonensis historiae Francorum libri decem [...]*, Guillaume Morel, Guillaume Guillard et Almaric Warancore, Paris, 1561.
- RUINART (Dom Thierry), *Sancti Georgii Florentii Gregorii Turonensis episcopi opera omnia [...]*, Paris, 1699 – nouv. éd. : MIGNE 1849, 1858, 1968.
- VIEILLARD-TROÏEKOUROFF (May), *Les monuments religieux de la Gaule d'après les œuvres de Grégoire de Tours*, thèse présentée devant l'Université de Paris IV le 27 avril 1974, Service de reproduction des Thèses, Université de Lille III, 1977.

Notre bibliothèque s'enrichit d'un don de François Bordes : *Le Périgord roman. 1. La perception de l'espace*, numéro hors série de *Reflets du Périgord*, printemps 1996, 125 p. La Présidente remercie notre confrère au nom de notre Société.

Puis la Présidente annonce la décision prise par le Bureau de retrouver des règles plus strictes pour notre **concours annuel**. Les travaux présentés au concours de l'année académique devront être accompagnés d'une lettre de candidature et avoir été adressés à la Société avant le 31 décembre; ils seront examinés par les rapporteurs de janvier à mars; sauf circonstance particulière, les candidats primés seront tenus d'être présents à la séance publique au cours de laquelle les prix seront remis.

La parole est à M. Pierre Gérard pour la communication du jour : *Un exemple de collège universitaire toulousain, le Collège de Foix* :

« Fondé en 1457, le collège doit son nom à son fondateur: le cardinal Pierre de Foix, légat du pape, gouverneur du Comtat Venaissin. Tel qu'il nous est parvenu, il constitue un bon exemple d'architecture du XV<sup>e</sup> siècle toulousain. Implanté dans l'ancien centre universitaire de Toulouse, non loin des Cordeliers et des Dominicains, à l'ombre de Saint-Sernin, il plonge ses fondations dans un sol marqué par le souvenir de ce qui fut au Moyen âge le "Quartier latin" de la vieille cité raimondine.

Construit de 1455 à 1461 par le maître-maçon toulousain Jean Constantin, notre collège développe ses bâtiments tout près de l'église des Cordeliers. Le pivot en est le "donjon", important édifice en brique flanqué de quatre tourelles dominant la rue des Lois. Adossé à cette "forteresse", nous trouvons le cloître et son préau entouré de galeries à deux étages, où se trouvaient autrefois les chambres d'étudiants. Près du vestibule d'entrée, rue Deville, à l'ouest, se trouvait la chapelle, disparue, consacrée à saint Jérôme et à saint François d'Assise.

Nous avons une bonne connaissance du collège de Foix grâce au rapport daté de 1464, que nous ont laissé des experts charpentiers et maçons peu après le grand incendie de Toulouse de mai 1463. »

La Présidente remercie Pierre Gérard pour cette communication qui nous a fait assister au déroulement du chantier, avec des informations très précieuses sur l'origine des matériaux de construction, et nous a apporté des détails très concrets sur les aménagements intérieurs grâce à l'expertise de 1464 qui s'avère être un document de première importance. Pierre Gérard avoue n'être qu'un archéologue amateur et il explique que c'est la passion pour cet édifice exceptionnel qui l'a conduit à se lancer dans cette étude.

On souligne toute l'importance de cette description alors que des travaux sont actuellement prévus. Un projet très étonnant, comprenant par exemple un ascenseur extérieur, a été présenté. L'une des difficultés du réaménagement des bâtiments réside en

effet dans les circulations et le texte analysé par notre confrère apporte des précisions importantes sur les dispositions d'origine.

On rappelle que l'édifice est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Pierre Gérard explique comment il a été interpellé dans le cadre de ce dossier et les découvertes qu'il a faites en revisitant les bâtiments. Il ajoute que des démarches ont été faites pour le classement au titre des Monuments historiques, mais que la communauté propriétaire des lieux n'y a pas été favorable.

Maurice Scellès s'étant interrogé sur l'emplacement des escaliers en vis montant de fond, Dominique Watin-Grandchamp fait remarquer que le dessin du XVII<sup>e</sup> siècle les montre au revers du corps de bâtiment sur rue.

Après avoir rappelé que le collège de Foix se trouvait dans le secteur sauvegardé, on explique que les chargés d'étude ont rendu leur travail mais que le règlement de secteur sauvegardé n'a toujours pas été adopté par le Conseil municipal. On se trouve donc dans la situation juridique d'un secteur sauvegardé en cours d'élaboration mais sans chargé d'étude, le contrôle revenant à l'architecte des Bâtiments de France.

Plusieurs membres pensent qu'il faut demander le classement d'office du collège de Foix, en préalable à l'étude qui, sans cela, ne pourrait être légalement exigée. Un membre croit que l'étude archéologique de l'édifice pourrait être imposée dans le cadre du secteur sauvegardé.

Un membre dit qu'il faut travailler en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France et un autre rappelle que le service régional de l'archéologie est désormais compétent en matière d'archéologie du bâti. On annonce que le service régional de l'Inventaire commencera prochainement l'inventaire du centre historique de Toulouse et qu'il a été convenu d'accompagner l'architecte des Bâtiments de France dans ses visites à l'occasion de l'instruction des permis de démolir ou de construire ; des chantiers ont ainsi fait tout récemment l'objet de visites en commun.

Il est proposé que nous nous rapprochions des Toulousains de Toulouse pour créer une association dont le but serait d'agir en justice pour la défense du patrimoine. On évoque la dernière réunion du Conseil d'administration des Toulousains de Toulouse au cours de laquelle plusieurs dossiers ont été examinés. Le Président a en particulier souhaité que la Société Archéologique du Midi de la France transmette aux Toulousains de Toulouse le dossier qui a été constitué sur le collège de Périgord. On rappelle l'action menée par les Toulousains de Toulouse contre le projet de passerelle le long de la façade sur Garonne de l'Hôtel-Dieu, avec succès.

Maurice Scellès lui ayant demandé si les « chambres » dont fait état le texte de 1464 étaient divisées par un cloison, Pierre Gérard rappelle que les experts qui visitent les bâtiments sont des techniciens qui ne donnent pas la fonction des espaces.

La parole est à M. Robert Manuel qui présente à la Compagnie *Les anges peints de la chapelle Saint-Jean-de-Mordagne (dite des « pestiférés ») à Cordes-sur-Ciel* :

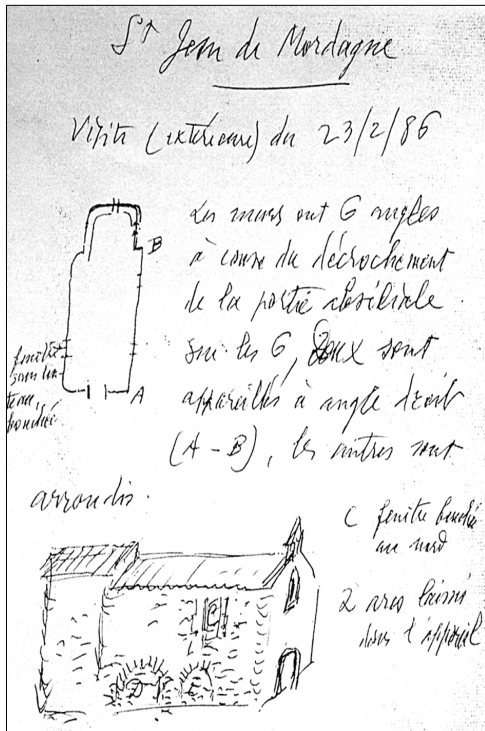
« Cachée au fond d'un vallon, la chapelle Saint-Jean est située à environ 1 km au sud de Cordes. Son existence est attestée en 1224, datation que ne contredit pas la présence d'une petite baie en plein cintre aménagée dans le mur épais du chevet dans l'axe de l'abside. Charles Portal, en 1902, dans son incontournable *Histoire de la Ville de Cordes*, mentionne que la chapelle aurait été "refaite entièrement" au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais que faut-il entendre par cette affirmation ? S'agit-il d'une restauration, d'une transformation, ou d'une simple réfection de la charpente ?

M. Greslé-Bouignol, ancien directeur des Archives Départementales du Tarn, a relevé, lors d'une visite extérieure faite en 1986, les caractères architecturaux qui correspondent à la typologie "d'églises très anciennes à angles arrondis", comme il en existe dans le Quercy (préromanes ou romanes d'après les travaux de M. d'Alauzier) et, d'après notre confrère, en Grésigne autour de Puyelsi. Par ailleurs, la présence d'un arc outrepassé dans l'entrée de l'abside confirme l'ancienneté et l'intérêt architectural déjà attribués à cette modeste chapelle. L'histoire de Saint-Jean-de-Mordagne est intimement liée à celle de Cordes, notamment au temps des grandes épidémies. Longtemps à l'abandon, elle a été confiée, vers 1975, par la Mairie de Cordes aux bons soins des membres de la Communauté du Lion de Juda (aujourd'hui Communauté des Béatitudes). Dans les années 1980, un décor polychrome, peint dans l'embrasure de la petite baie en plein cintre située au fond du chevet, aurait été découvert, dégagé discrètement du badigeon bleu qui le recouvrait et, tout aussi discrètement, "restauré" par les membres de la Communauté. Le Colonel Valat, Président en exercice de la Société des Amis du Vieux Cordes, et moi-même avons eu connaissance, en 2002, de ce décor suite aux indications de M. Greslé-Bouignol et avons aussitôt fait faire un relevé photographique.

Ce décor représente deux anges nimbés, porteurs chacun d'un lourd candélabre. Les corps sont souples ainsi que les plis de leur robe. Les ailes sont faites de plumes en forme d'écailles, noires sur fond blanc, et se terminent par de longues plumes disjointes de couleur ocre-orangé. Les visages sont sobrement dessinés ainsi que les chevelures. Les paupières sont modestement baissées. Certains détails, comme la présence d'éléments de remplage gothique, permettraient-ils de dater l'ensemble du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle ? Ce décor, de toute façon, enrichit l'inventaire, déjà riche, des peintures murales du Vieux Cordes et mériterait une protection officielle au titre des Monuments Historiques.

Robert MANUEL »



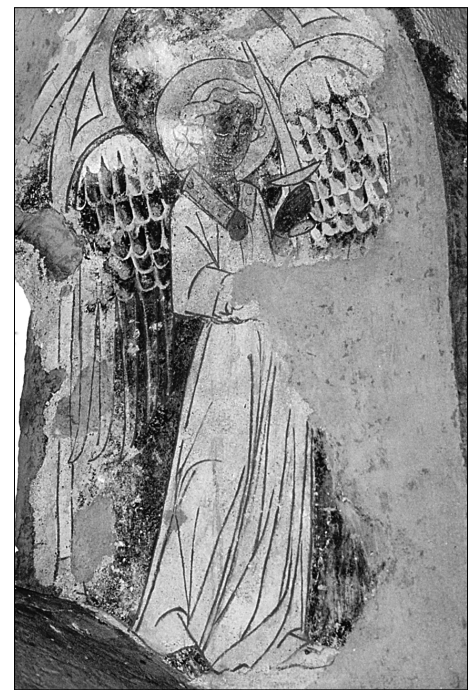


CORDES, SAINT-JEAN-DE-MORDAGNE. Page du carnet de terrain de M. Greslé-Bouignol. Cliché R. Manuel.

CORDES, SAINT-JEAN-DE-MORDAGNE. Arc triomphal. Cliché R. Manuel.



CORDES, SAINT-JEAN-DE-MORDAGNE. Fenêtre d'axe de l'abside. Cliché R. Manuel.



CORDES, SAINT-JEAN-DE-MORDAGNE. Fenêtre d'axe de l'abside, décor peint: ange de droite. Cliché R. Manuel.

Virginie Czerniak précise que l'oxydation notée par Robert Manuel est celle du blanc de céruse de plomb, utilisé surtout du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du Moyen Âge ; la Présidente rappelle l'exemple célèbre de Cimabue. Maurice Scellès note que le dessin des plumes des ailes diffère sensiblement du motif de la maison Gaugiran à Cordes, qui s'apparente à une tenture de vair. Michèle Pradalier-Schlumberger dit que ces deux anges porte-cierges font songer aux représentations de la Vierge de la Chandeleur et que l'on pourrait admettre une datation du début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Robert Manuel regrette de ne pouvoir donner plus d'informations sur la découverte de ces peintures, qui remonte déjà à quelques années. Le Président des Amis du Vieux Cordes avait pris contact avec la communauté religieuse qui occupait l'édifice et a réalisé les travaux. Notre confrère sait seulement qu'une couche de peinture uniformément bleue couvrait le décor auparavant. Pour Virginie Czerniak, on ne peut exclure une reprise au XIX<sup>e</sup> siècle. Dominique Watin-Grandchamp relève que certains traits semblent refaits et Louis Peyrusse remarque à son tour que le tracé est peut-être un peu trop régulier. Michèle Pradalier-Schlumberger se dit un peu gênée par le dessin des visages et des chevelures. Guy Ahlsell de Toulza pense que si la peinture avait été restaurée, elle aurait alors été complétée. En revoyant les photographies, des doutes de plus en plus nombreux saisissent néanmoins la Compagnie, tempérant l'enthousiasme du début : on conclut qu'il est nécessaire d'aller voir les peintures sur place.

Au titre des questions diverses, la Présidente informe la Compagnie des suites de l'**affaire du collège de Périgord**.

Aucune réponse officielle ne nous est encore parvenue. La Présidente a néanmoins eu l'occasion de discuter, en présence de notre confrère Jean Nayrolles, avec le conservateur régional des Monuments historiques et le conservateur des Monuments historiques lors de la C.R.P.S. du 15 mai dernier. Elle a ainsi appris que, comme on pouvait s'y attendre, le courrier adressé au D.R.A.C. a été transmis au conservateur régional des Monuments historiques.

Nous avons demandé au préfet de région, par fax, la modification l'ordre du jour de la C.R.P.S. afin que soit examiné le dossier de l'ancien collège de Périgord. Le conservateur régional des Monuments historiques a dit que le délai était trop court, que cela ne se faisait pas... sauf dans le cas exceptionnel d'une instance de classement... La discussion a ensuite montré que nos courriers avaient eu quelques effets. Des échanges auraient eu lieu avec l'architecte des Bâtiments de France, lequel proposerait d'enlever l'enduit sous la galerie ; le conservateur des Monuments historiques est néanmoins contre, arguant que l'épiderme de la brique aurait été par trop détérioré par le ciment. La Présidente a réaffirmé la demande de notre Société en faveur de l'enlèvement avant que le mortier ait fini de durcir. L'architecte des Bâtiments de France aurait prévu un retour en arrière pour les fenêtres de la tour Maurand avec enlèvement des menuiseries métalliques et mise en place de menuiseries en bois semblables à celles qui existaient jusque-là. Quant aux peintures murales, la décision serait irrévocable selon le conservateur des Monuments historiques : elles ne pourraient être ni restaurées ni mises en valeur. La Présidente ajoute que l'on considère à la Direction régionale des Affaires culturelles que nos courriers font « désordre ».

Pour certains membres, l'architecte paraît très sincère. On ajoute qu'il se conforme aux avis de l'architecte des Bâtiments de France.

La Présidente donne lecture des avis des deux inspecteurs généraux des Monuments historiques qui lui ont été remis en main propre par le Conservateur régional des Monuments historiques le 15 mai. On relève les contradictions que contient l'un des deux avis. On fait surtout remarquer que nous avons, avec l'affaire de l'ancien collège de Périgord, un bel exemple de l'évolution du vandalisme. L'administration des Monuments historiques se déclare surprise dans sa bonne foi dès lors que la procédure a été respectée : le vandalisme se trouve aujourd'hui au sein même de l'institution.

Il faudra sans doute saisir la presse de l'affaire. Il est déjà prévu qu'un dossier soit publié dans *L'Auta* et il faudrait obtenir un article dans *La Dépêche du Midi*. On souligne que des articles de presse seraient d'autant plus intéressants que les journalistes devraient tout naturellement interroger les différentes parties.

## SÉANCE DU 3 JUIN 2003

Présents : MM. Cazes, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Scellès, Secrétaire général, Cabau, Secrétaire-adjoint, Latour, Bibliothécaire-Archiviste ; M<sup>mes</sup> Cazes, Napoléone, Noé-Dufour, Watin-Grandchamp, MM. l'abbé Baccrabère, Bordes, Prin, membres titulaires ; M<sup>mes</sup> Bayle, Bellin, Boussoutrot, Conan, Czerniak, Galés, Marin, Stutz, MM. Geneviève, Manuel, Rebière, membres correspondants.

Excusés : M<sup>me</sup> Pradalier-Schlumberger, Présidente, MM. Balagna, Burroni, Peyrusse, Pradalier, Tollon.

Le Directeur ouvre la séance en priant la Compagnie de bien vouloir excuser l'absence de notre Présidente, en voyage d'étude. Deux communications sont inscrites au programme d'aujourd'hui, qui seront suivies d'un apéritif pour fêter la clôture d'une année académique particulièrement riche.

Le Secrétaire général n'ayant pu achever la rédaction du procès-verbal de la séance du 20 mai, sa présentation est reportée à la rentrée.

Le Directeur informe la Compagnie des **suites de l'affaire de l'ancien collège de Périgord**. C'est en particulier un courrier qui attire notre attention sur le sort de la bibliothèque de l'I.É.M. Notre Société ajoutera sans doute à sa démarche la question de la sauvegarde de la bibliothèque du 56 rue du Taur.

Le Secrétaire général donne lecture de la réponse que nous a faite le Président de l'Université de Toulouse-Le Mirail le 15 mai.

On s'étonne qu'un historien de la qualité de M. Rémy Pech parle de « vieux documents », expression tellement étrange et vague... L'architecte des Bâtiments de France avait utilisé ce même argument à propos du portail du collège de l'Esquile, il y a quelques années.

On fait observer qu'il est curieux qu'une université qui comprend en son sein l'un des plus anciens instituts d'art de France et qui a créé un D.E.S.S. Patrimoine n'assume pas elle-même, pour ses propres locaux, le contenu de ses enseignements. Il est au moins du devoir de notre Société de le faire savoir. Les vacances académiques commencent ce soir, mais le Bureau assurera pendant tout l'été le suivi des correspondances.

La parole est à Françoise Galés pour une communication sur *Le château de Sauveterre-en-Béarn*, publiée dans ce volume (t. LXIII, 2003) de nos *Mémoires*.

Le Directeur remercie bien vivement Françoise Galés de nous avoir fait découvrir ce château de Sauveterre et ses caractères architecturaux, et il s'étonne qu'un ensemble de cet intérêt ne bénéficie d'aucune protection au titre des Monuments historiques.

Jean-Louis Rebière voudrait savoir quel était le matériau de couverture des toitures. Françoise Galés répond qu'elle n'en a aucune mention dans les textes mais que la documentation fait état de bardeaux pour d'autres châteaux de Gaston Phébus. Jean-Louis Rebière lui ayant encore demandé s'il subsistait des traces de scellement de poutres ou d'arcs-diaphragmes, Françoise Galés indique que ce n'est pas le cas.

Répondant à Agnès Marin, Françoise Galés précise que la voûte pyramidale de la cuisine peut être restituée par comparaison avec celle de Montaner qui est connue par une photographie du début du XX<sup>e</sup> siècle. À propos de photographies, Dominique Watin-Grandchamp croit avoir vu des clichés de Sauveterre pris par Mieusement dans les archives des Monuments historiques.

Maurice Scellès l'ayant interrogée sur les embrasures de fenêtre en brique, Françoise Galés indique qu'on les trouve surtout dans le bâtiment situé le long du gave. Quitterie Cazes remarque qu'en revanche le mur à arases de brique correspond à une reconstruction. Françoise Galés dit que c'est aussi le cas du pigeonnier, à l'évidence tardif, et elle pense en effet que le mur est a été repris.

Après une question de Maurice Scellès et Jean-Louis Rebière sur la forme des fenêtres, Françoise Galés confirme qu'il s'agissait de croisées mais elle ajoute que les encadrements sont arrachés ou très abîmés ; quant à la demi-croisée, il s'agit en fait d'une croisée en partie murée.

Maurice Scellès ne croit pas que la position de la cheminée dans la salle doive être analysée en fonction d'une meilleure répartition de la chaleur dans la pièce ; il faut plutôt se demander si le fait qu'elle soit décentrée n'est pas la marque d'une utilisation particulière de l'espace, lors des réceptions ou d'autres événements. Françoise Galés ajoute que cette formule est employée dans tous les châteaux de Gaston Phébus.

Le Directeur émet le vœu que l'administration des Monuments historiques s'intéresse au château de Sauveterre.

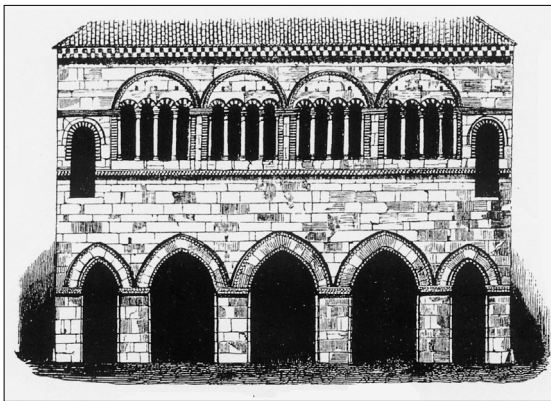
La parole est à Agnès Marin pour une communication complémentaire sur les peintures murales d'une maison du XII<sup>e</sup> siècle à Périgueux :

**« La Maison dite "des Dames de la Foi" à Périgueux, 4-6 rue des Farges :**

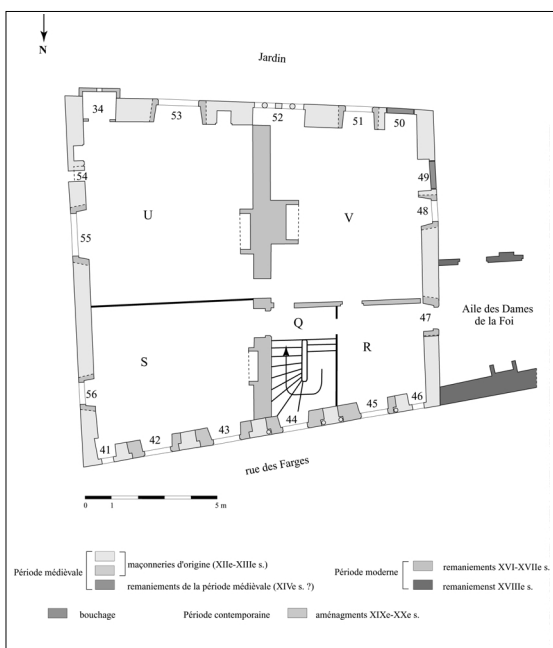
Parmi les vestiges fragmentaires ou dénaturés de l'architecture domestique de la fin de l'époque romane à Périgueux (1), la "maison des Dames de la Foi" constitue un témoignage exceptionnel tant par son bon état de conservation que par sa qualité architecturale : celle-ci a été reconnue dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par Félix de Verneuilh (2) qui présente une précieuse restitution de la façade avant qu'elle ne soit altérée par les ouvertures modernes de la seconde moitié du siècle (3). Après une longue période de déshérence, un projet de réhabilitation globale (4) a suscité fin 2002 une étude archéologique préalable prescrite par le Service régional de l'archéologie d'Aquitaine afin d'étendre l'attention portée à cette demeure, jusque-là limitée à sa façade classée depuis 1913 (5), à l'ensemble de la construction : au-delà de sa qualité monumentale, c'est donc l'occasion de rendre à cet édifice préservé par les hasards des aménagements urbains, toute la richesse de son intérêt historique et documentaire.

La demeure est située à peu près à mi-parcours de la rive sud de la rue des Farges, axe considéré comme un des plus anciens du bourg médiéval du Puy-Saint-Front (6), reliant ce dernier à l'ancienne cité antique. Elle est située non loin de la "Salle" du comte qui contrôlait l'extrémité ouest de la rue et autour de laquelle se sont groupées plusieurs demeures aristocratiques dont l'identité des possesseurs est bien connue à partir XIV<sup>e</sup> siècle (7). A. Higounet-Nadal a pu démontrer par l'étude des confronts que c'est bien cet édifice qui fut vendu en 1332 par le commandeur d'Andrivaux, frère Arnault de Serres de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à un bourgeois de la ville, Hugo Peyroni (8). Du même coup, la mention de 1247 d'une "maison du Temple sise rue des Farges" (9) a pu lui être rapportée, attestant son appartenance à l'Ordre des Templiers d'Andrivaux au moins depuis cette date, mais selon des modalités qui restent à élucider (10).

La succession des propriétaires est ensuite bien établie : par jeux d'alliances, elle échoit au début du XVI<sup>e</sup> siècle à la branche des Arnault de Golce, puis aux Arnaud de Laborie qui la conservent jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avant d'en faire don à l'Ordre des Dames de la Foi qui y établit un couvent. Après la fermeture de l'établissement religieux en 1792, l'édifice abrita un dépôt de mendicité, puis fut subdivisé en logements locatifs dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, affectation qu'elle gardera jusque dans les années 1985.



PÉRIGUEUX, MAISON DITE DES « DAMES DE LA FOI ». Restitution de la façade. (Dessin F. de Verneuilh, *Annales archéologiques*, 1846, p. 164).



PÉRIGUEUX. MAISON DITE DES « DAMES DE LA FOI ». Plan du 2<sup>e</sup> étage (salle). Relevé E. du Chazaud, A. Marin.

C'est une maison-bloc de plan trapézoïdal qui semble être restée libre de toute mitoyenneté jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (11). À l'arrière lui est toujours associé un jardin qui ne semble jamais avoir été loti et qui, du fait de l'importante rupture de pente qui affecte toute la rive sud de la rue des Farges, est à 3 m en contrebas du niveau de cette dernière. Cette conformation topographique a fortement conditionné la distribution spatiale de l'édifice. La répartition des niveaux d'origine a été brouillée par la complète restructuration qu'il a connue à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, visant à conférer à l'ancienne demeure le lustre et la rigueur d'ordonnance qui sied à l'hôtel particulier d'une illustre famille d'humanistes (12) : un escalier rampe sur rampe à quart tournant a été implanté dans un espace autonome réservé dans l'angle nord-ouest afin de desservir, depuis la cave creusée à cette époque, les quatre niveaux installés dans le volume initial de l'édifice, dont l'élévation a été intégralement remaniée afin d'insérer l'étage supplémentaire. Dans le même temps, un épais refend nord-sud a été établi à la fois pour servir de relais aux solives des planchers et pour ménager les conduits des cheminées installées dans chacune des pièces. Des travées régulières de croisées et demi-croisées ont été percées dans les trois murs est, ouest et sud : soulignons que l'ordonnance d'origine de la façade a été épargnée par ces percements, signe probable de déférence à l'égard de ce frontispice dont la magnificence devait déjà inspirer le respect. Ces transformations très lisibles n'ont cependant guère affecté les quatre murs porteurs de l'édifice médiéval : l'étude archéologique des élévations permet de décrypter les traces témoignant des dispositions d'origine et des quelques modifications apportées au cours du Moyen Âge.

L'important dénivelé qui affecte l'assiette de l'édifice a déterminé une répartition spatiale du rez-de-chaussée nettement divisée en deux parties, opposant un espace nord largement ouvert sur la rue à celui tourné sur le jardin, 3 m en contrebas. Trois grandes arcades montrent que, malgré le prestige évident qu'affiche le décor de la façade, la demeure n'était pas exclue des activités de production et d'échange de la rue commerçante qu'elle bordait. Ces ouvertures étaient complétées par deux portes latérales pouvant desservir indépendamment l'étage ou la partie arrière de la maison (13). À l'opposé, côté jardin, un portail de 3 m de haut au centre de la façade sud était le seul accès depuis l'extérieur à cet espace semi-enterré dépourvu de toute autre ouverture, caractéristique suggérant une fonction de stockage. Le niveau du rez-de-chaussée côté rue coupant le portail à 1,50 m du sommet de son arrière-voûture, il est certain que ces deux parties étaient autonomes,

séparées par un dispositif porteur est-ouest, peut-être simplement composé de piliers, et indispensable pour réduire la portée des poutres du plancher de l'étage (14). C'est dans une deuxième phase d'aménagement qu'un niveau intermédiaire a été inséré dans les 7 m de l'élévation initiale, complété par l'ouverture de deux baies côté sud afin de desservir et éclairer cet entresol, dont on ignore comment il s'articulait par rapport au niveau du rez-de-chaussée, 1,20 m plus bas (15).

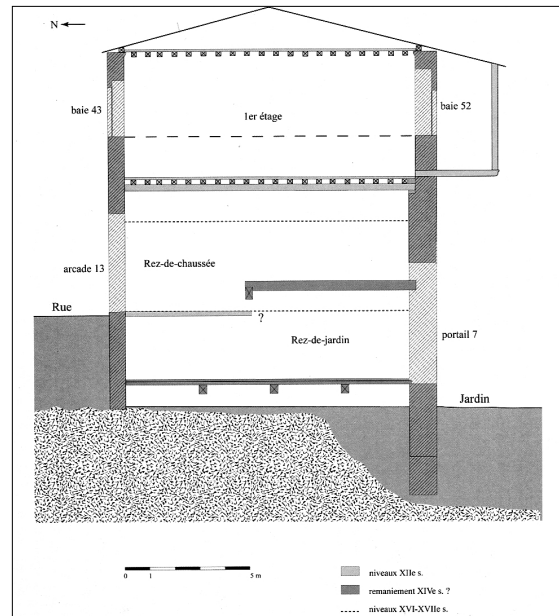
Le premier étage formait une vaste salle où aucune trace de cloisonnement n'a pu être repérée. Elle était abondamment ouverte sur la rue par quatre fenêtres à baies quadruples aux archivoltes sculptées, complétées aux angles par de hautes baies en plein cintre dont une au moins servait à coup sûr de porte (16). Une fenêtre quadruple et une baie haute de conception beaucoup plus sobre ménagés respectivement dans les murs sud et est complétaient

l'éclairage de la salle. Une galerie couvrait toute l'emprise du mur sud, accessible depuis la salle par au moins deux portes (17), la fonction d'une troisième baie d'une hauteur bien supérieure restant à déterminer. Les aménagements domestiques mis au jour se limitent à de simples placards muraux, aucun indice ne témoignant de la présence de cheminée, aménagement pourtant attesté dans plusieurs maisons du Périgord dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle (18).

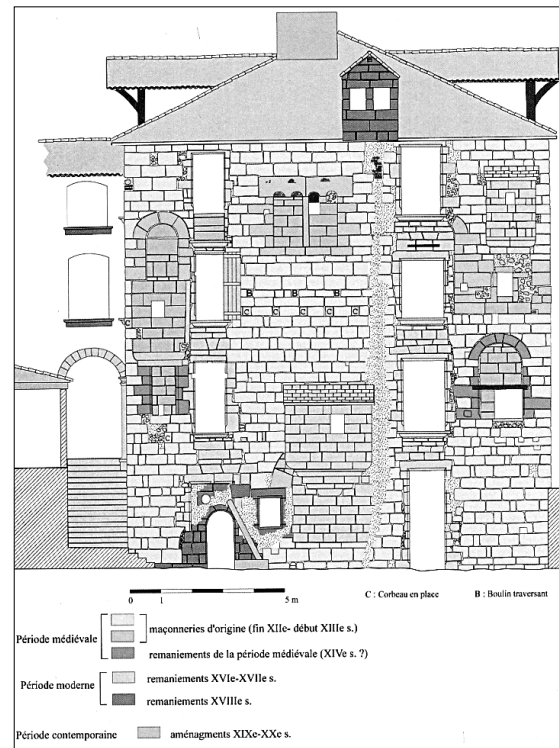
C'est dans cette salle qu'un décor peint a fait l'objet de relevés détaillés lors de l'étude archéologique, mettant en évidence sa remarquable qualité et le caractère d'exception de son iconographie.

La composition est structurée par un arrière-plan ornemental à plusieurs registres de motifs végétaux et géométriques séparés par des bandes jaunes et rouge sombre et sur lequel se déploie une théorie d'écus armoriés insérés dans des quadrilobes. Le registre inférieur (19) est couvert de trois bandes horizontales superposées alignant des motifs difficiles à caractériser : des carrés sont recoupés par leurs diagonales, chacun des triangles étant rempli de demicercles alternativement verts, jaunes, rouges et gris. Leurs bases sont soulignées par un contour de lobes noirs qui confèrent au motif une vague apparence végétale. Au-dessus, un bandeau est garni d'un motif inspiré des grecques produisant un effet de profondeur par des dégradés de couleurs et des angles soulignés de triangles noirs. La partie médiane de l'ensemble, sur laquelle se déploient les écus armoriés, est tapissée d'un thème répétitif où s'affirme à nouveau le même goût du trompe-l'œil : des carrés noirs ornés de quadrilobes rouge brun rehaussés de blanc et dont les quatre pétales s'étirent pour rejoindre les angles sont eux-mêmes inscrits dans l'angle inférieur gauche de grands carrés blancs ; les lignes obliques qui réunissent les angles supérieurs droits des deux carrés, ainsi que les bandes d'épaisseur inégales qui garnissent la partie droite du carré extérieur génèrent une impression de profondeur, comme si le motif floral était logé au fond de cubes ouverts. Enfin, une frise de quadrilobes noirs sur fond blanc sépare ce large registre, qui sert d'arrière-plan à la théorie d'écus, du bandeau sommital occupant les 0,50 m immédiatement sous la corniche biseautée romane encore en grande partie conservée. Celui-ci est alternativement composé de carrés garnis de quatre motifs de rubans pliés dont la réunion forme une croix grecque vermillon aux extrémités empâtées par des triangles noirs, et de panneaux figurés de 0,50 m de côté. L'ensemble du décor est conçu comme un tapis et obéit à une rigueur implacable ne tenant aucun compte des aménagements divers qui perturbent la surface du mur : ainsi, les registres se prolongent dans l'embrasure des baies comme si le décor venait se rabattre, en toute logique, sur le plan courbe des arrièrevoussures.

Sur la trentaine d'écus armoriés que pouvait comporter la salle, sept seulement ont pour l'instant été repérés et quatre sont à peu près lisibles (20). Deux écus sont à champ uni, or, un autre est à lion rampant



PÉRIGUEUX. MAISON DITE DES « DAMES DE LA FOI ». Coupe nord sud : essai de restitution des niveaux médiévaux. *Relevé A. Marin.*



PÉRIGUEUX. MAISON DITE DES « DAMES DE LA FOI ». Façade sud. *Relevé A. Marin.*

de sinople sur argent, et le dernier est fascé ondé enté de gueule sur argent (21). Sous réserve qu'il ne s'agisse que d'un parti décoratif, l'identification de ces armoiries devra requérir une attention particulière dans la suite de l'étude.

De la frise qui couronnait l'ensemble, et qui pouvait comporter une quarantaine de panneaux historiés, neuf d'entre eux, le plus souvent très lacunaires, ont pu être reconnus. Seul, pour l'instant, un panneau du mur ouest est dans un état de conservation suffisant pour qu'on puisse identifier le *Repas chez Simon le Pharisien*. À l'arrière d'une table abondamment garnie d'objets culinaires et de mets, quatre personnages se tiennent debout. Les visages nimbés des deux de gauche sont bien conservés. Celui du quatrième a été entièrement détruit par l'encastrement d'une solive du plancher moderne qui a heureusement épargné le nimbe crucifère du troisième personnage, ce qui permet d'identifier avec certitude une représentation du Christ dont la main droite, maladroitement tracée, esquisse le geste de bénédiction. Devant lui et à l'avant de la table, une forme blanche très dégradée n'est plus guère reconnaissable que par l'aurole de cheveux blonds aux boucles volontairement accentuées qui côtoient les pieds du Christ, désignant la pécheresse du *Repas chez Simon* tel que l'épisode est rapporté par l'Évangile de Luc (7, 36-50). Le personnage non nimbé, vêtu d'une tunique blanche et d'un bonnet blanc occupant, à l'avant de la table, la partie gauche du panneau peut alors figurer Simon le Pharisien dont les gestes éloquents expriment l'indignation causée par l'incursion de la pécheresse auprès du Christ, suscitant de celui-ci un sermon sur les vertus de la gratitude et du pardon.

Un autre panneau, au-dessus de la baie quadruple du mur sud, présente également une scène de repas dans un contexte religieux qui reste à définir (22). Sept autres panneaux plus ou moins fragmentaires ont été reconnus, la plupart comportant des personnages nimbés qui confirment la dominante religieuse de l'iconographie (23).

Suite à cette découverte, la Conservation régionale des Monuments Historiques a prescrit une consolidation des peintures délogées, réalisée par Jacqueline Laroche. Grâce aux nombreuses observations de détail complétées par des analyses de pigments, ce travail a permis de préciser plusieurs aspects techniques (24). La couche picturale repose sur un simple badigeon de chaux (25), probablement apposé sur la pierre à l'état liquide vu l'abondance des coulures : par sa finesse qui la rend par endroit presque imperceptible, cette préparation n'a aucune fonction d'aplanissement de la surface du parement, dont le traitement est pourtant le plus souvent très irrégulier. Du reste, on constate partout une indifférence évidente à l'égard de l'état de la surface à peindre, les aménagements devenus caducs (ancrages divers ou cavités liées aux systèmes de fermeture des baies romanes modifiées par la suite) ayant reçu la couche picturale sans qu'on ait pris la peine de les boucher. Le décor comme les figures ont été tracés à l'ocre rouge, révélant pour l'esquisse des figures une réelle aisance du peintre, d'autant plus frappante eu égard à la mauvaise qualité du support. La polychromie se limite à des ocres jaune et rouge d'origine minérale, à un noir utilisé systématiquement pour délimiter tant les figures que les motifs décoratifs, un vert bleuté à base de cuivre, et de deux sortes de rouge : un rouge orangé à base de jaune de chrome et un rouge vermillon très vif à base d'oxyde de fer. Tous ces pigments d'origine minérale sont liés avec du carbonate de calcium en faible teneur et un liant organique de type jaune d'œuf.



PÉRIGUEUX. MAISON DITE DES « DAMES DE LA FOI ». Mur ouest de la « salle » médiévale, panneau historié : le repas chez Simon de Béthanie. Relevé A. Marin.

Enfin, deux points sont maintenant assurés. D'une part, des sondages ponctuels réalisés sur la totalité des murs de l'étage prouvent que ce décor couvrait sans rupture l'ensemble de la salle. D'autre part, il a été apposé sans conteste dans une deuxième phase d'aménagement de l'édifice : la preuve la plus manifeste en est le réaménagement de la baie ternée du mur oriental dont la partie basse a été obturée par des assises de pierres de taille après suppression des colonnettes qui devaient compartimenter la baie dans le prolongement des petits arcs cintrés échancrés dans le linteau monolithe. L'ouverture de ces derniers a néanmoins été épargnée, agrémentée à la base par un glacis taillé dans l'assise supérieure du bouchage de la baie. La niche faiblement éclairée ainsi ménagée a ensuite été entièrement recouverte par le décor peint, les motifs développés sur les murs adjacents se prolongeant sur les montants de l'ancienne fenêtre, les assises du bouchage de l'ouverture et l'intrados de l'arrière-voussure (26).

Depuis le travail de nettoyage, les figures des panneaux historiés, bien que souvent lacunaires, se révèlent assez nombreuses et dans un état de conservation suffisant pour



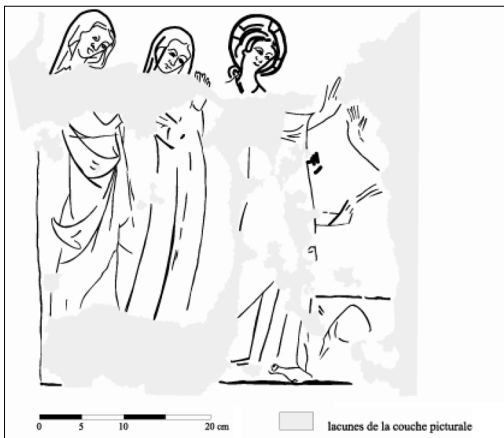
PÉRIGUEUX. MAISON DITE DES « DAMES DE LA FOI ».  
mur ouest de la « salle » médiévale, panneau historié: le repas chez Simon de Béthanie, détail.  
*Cliché A. Marin.*

autoriser une analyse stylistique qui devrait aider à terme à préciser la datation de ces peintures. Mais, d'ores et déjà, l'ensemble de la composition et en particulier la thématique héraldique du registre médian permettent d'intégrer ces peintures dans la catégorie déjà abondamment représentée des décors de salles d'apparat où dominent les frises d'écus armoriés, dont la faveur semble s'affirmer à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et s'amplifier dans toute la première moitié du siècle suivant (27). D'autre part, le répertoire ornemental utilisé, et notamment la rigueur de l'esprit de géométrie et les effets de perspective recherchés dans l'ordonnance des motifs nous incitent à rapprocher ces peintures des grandes compositions religieuses relativement bien datées de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle, telles celles des Jacobins de Toulouse et d' Agen (28).

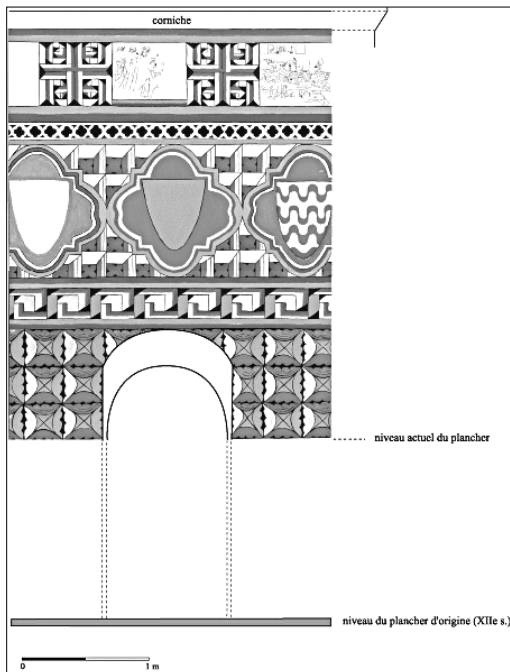
Dans le corpus des décors peints de l'architecture civile urbaine médiévale, l'importance de cet ensemble, par la qualité stylistique autant qu'iconographique de sa composition, nous paraît devoir être soulignée. En Aquitaine, actuellement, seul le décor de la "maison aux musiciens" de Mont-de-Marsan (29) soutient la comparaison par l'ampleur et la complexité de son développement, mais dans un registre



PÉRIGUEUX. MAISON DITE DES « DAMES DE LA FOI ». Mur sud de la « salle » médiévale, panneau historié: scène de la vie du Christ. *Relevé A. Marin.*



PÉRIGUEUX. MAISON DITE DES « DAMES DE LA FOI ». Mur sud de la « salle » médiévale, panneau historié: scène de la vie du Christ. Relevé A. Marin



PÉRIGUEUX. MAISON DITE DES « DAMES DE LA FOI ». Décor peint de la « salle » médiévale. Relevé et restitution A. Marin.

purement profane. Si le décor héraldique de la partie médiane n'étonne guère dans le cadre d'une demeure urbaine (30), sa conjonction avec l'iconographie religieuse savante déployée sur la frise sommitale n'a de cesse d'intriguer. Bien que la portée de la thématique religieuse ne doive pas être surévaluée (31), force est de constater qu'aucun ensemble de cette ampleur n'est encore attesté à ce jour dans le contexte d'une simple demeure patricienne (32). L'appartenance de la demeure à l'Ordre du Temple au moins depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle prend donc un relief particulier et pourrait expliquer ce trait d'exception de l'iconographie. La confrontation des données de l'analyse archéologique, de celles de l'étude stylistique du décor et de celles qui pourraient apporter d'éventuelles recherches historiques complémentaires devrait permettre de préciser la compréhension de ce site, dont on ne saurait trop souligner l'intérêt.

Agnès MARIN »

1. P. GARRIGOU GRANDCHAMP, « L'architecture domestique dans les agglomérations périgourdines aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. » dans *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord* (désormais cité *B.S.H.A.P.*), t. CXXII, 1995, p. 683-728; P. GARRIGOU GRANDCHAMP, « Habitat et topographie du Puy-Saint-Front à Périgueux aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. », *B.S.H.A.P.*, t. CXXIV, 1997, p. 499-523.

2. F. de VERNEUILH, « Architecture civile au Moyen Âge dans le Périgord et le Limousin aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. », *Annales archéologiques*, p. 162-166. Pour l'historiographie du site, voir P. GARRIGOU GRANDCHAMP, « Le grenier du chapitre de Saint-Front et la « Maison des Dames de la Foi », *B.S.H.A.P.*, t. CXXI, 1994, note 15 et fig. 8 à 11.

3. Concernant l'analyse de la façade, voir l'étude récente de P. GARRIGOU GRANDCHAMP, *op. cit.*, 1994, p. 192-202 et pour l'ensemble de l'édifice: I. DOTTE-MESPOULÈDE, « Étude architecturale de quatre maisons romanes à Périgueux », *B.S.H.A.P.*, t. CXIX, 1992, p. 233-264.

4. Projet conçu par M. E. Du Chazaud, architecte du Patrimoine à La Tour Blanche (24).

5. L'ensemble de l'édifice a en outre été inscrit à l'Inventaire supplémentaire en 1998.

6. Ch. HIGUNET, A. HIGUNET-NADAL, « Les origines de la formation de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux », *Annales du Midi*, t. 90, n° 138-139, 1978, p. 270.

7. A. HIGUNET-NADAL, « Structure sociale et topographie à Périgueux aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. », *L'urbanisation de l'Aquitaine*, Actes du XXVII<sup>e</sup> Congrès d'études régionales, Pau, 1975, Sociétés des Sciences, Lettres et Arts de Pau et du Béarn, 1975, p. 35-48.

8. A. HIGUNET-NADAL, « Ce fut la maison des Templiers d'Andrivaux » *B.S.H.A.P.*, t. CXV, 1988, p. 153-156.

9. Registre des rentes de la Charité, A.C. Périgueux, DD 5, f°5, A. HIGUNET-NADAL, *op. cit.*, 1988, p. 153.

10. La commanderie du Temple d'Andrivaux, située à quelques kilomètres à l'ouest de Périgueux, a été fondée en 1139, suite au don de l'église du lieu par l'évêque de Périgueux. Mais la documentation

concernant les nombreux dons qui ont alimenté la richesse de l'Ordre n'est conservée qu'à partir du 2<sup>e</sup> quart du XIII<sup>e</sup> siècle (S. GENDRY, « Andrivaux », *B.S.H.A.P.*, t. XCVIII, 1971, p. 159-210).

11. C'est l'organisation des percements du rez-de-chaussée qui l'atteste, les murs est et ouest ayant été dotés encore lors de la phase de remaniements de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle de fenêtres à ce niveau.

12. La demeure appartenait alors à Arnauld de La Borie, issu d'une ancienne famille noble périgourdine – son père fut maire de Périgueux et Conseiller au parlement de Bordeaux – s'illustra par une brillante carrière ecclésiastique et par son œuvre de



traducteur et d'historien (A. DUJARRIC-DESCOMBES, « Recherche sur les historiens du Périgord au XVII<sup>e</sup> s. », *B.S.H.A.P.*, t. IX, 1882, p. 162-188).

13. Aucune trace des circulations verticales ne permet néanmoins de connaître la distribution d'origine et donc de savoir si une communication directe existait entre la partie de la maison côté rue et celle ouverte sur le jardin.

14. Le système de piliers porteurs est attesté dans plusieurs maisons des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles à Périgueux. P. GARRIGOU GRANCHAMP, *Inventaire des édifices domestiques romans et gothiques des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. dans le Périgord*, 2002, [www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/geomm/France/24/perigueu.htm](http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/geomm/France/24/perigueu.htm).

15. Deux ouvertures percées après coup dans le mur sud et antérieures aux baies du XVI<sup>e</sup> siècle nous indiquent encore le niveau de circulation de ce niveau qui coupait la partie haute de l'embrasure du portail central, peut-être alors en partie condamné.

16. Les gonds d'origine insérés dans des logettes soigneusement taillées avant la pose du montant de la porte ainsi qu'un retrait de la maçonnerie ménagé également lors de la construction dans le mur oriental implanté dans le prolongement de la porte et destiné au logement de l'huis sont la preuve que cette ouverture, dont le seuil correspond bien au niveau de circulation du 1<sup>er</sup> étage, était destinée à servir de porte. En revanche, aucune trace n'a pu être mise en relation pour l'instant avec cette baie pour expliquer avec quelle structure elle fonctionnait (balcon ou pontet?).

17. Cet aménagement est attesté par la présence d'ancrages traversants ménagés dès la construction et complétés par une ligne de corbeaux située environ 0,50 m plus bas destinés à porter une poutre muralière.

18. À Périgueux même dans la maison Place Saint-Étienne, face à l'ancienne cathédrale, à Coulounieix, près de Périgueux, à l'Hôpital Charroux (I. DOTTE-MESPOULÈDE, *op. cit.*, 1992, p. 249-264).

19. On ignore tout de la nature du décor dans sa partie basse, qui actuellement se trouve dans la moitié supérieure des murs du 1<sup>er</sup> étage actuel : le dégagement des plâtres récents n'a laissé apparaître que des flots extrêmement ponctuels de la couche picturale et des parties plus étendues de la couche préparatoire, permettant seulement de s'assurer que le décor couvrait bien la totalité de l'élévation des murs du 1<sup>er</sup> étage d'origine sur environ 5 m de haut.

20. Ces écus n'ont pas la forme quasi triangulaire qui s'impose à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle mais sont bien arrondis à la base, ce qui est peut-être un indice d'ancienneté.

21. Cet écu peut-être rapproché des armes des Rochechouart, maison originaire du Poitou et du Limousin, qui a tenu à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle plusieurs seigneuries et fiefs importants en nord Périgord, notamment la châtellenie de Nontron en 1258, de Coussière-Saint-Saud en 1283 (A. de FROIDEFOND DE BOULAZAC, *Armorial de la Noblesse du Périgord*, t. 1, Périgueux, 1891, p. 424-425).

22. Un troisième panneau figurant une scène de repas n'a été que partiellement dégagé lors d'un sondage limité.

23. Un seul d'entre eux figure un animal stylisé, dans un état trop fragmentaire pour être identifié.

24. Nous tenons à remercier Jacqueline Laroche pour l'esprit de collaboration étroite avec la recherche archéologique qu'elle a mis en œuvre lors de son intervention. Les analyses ont été confiées au Centre National d'Évaluation de Photoprotection (CNEP), Université Blaise Pascal, Clermont II, UMR CNRS 6505.

25. Sur les trois prélèvements effectués, le résultat des analyses de composition de cette couche sous-jacente varie : si on retrouve partout du carbonate de calcium en teneur largement prépondérante, un aluminosilicate de type ocre à l'état de traces et de la matière organique de type jaune d'œuf en très faible proportion, deux prélèvements ont également révélé la présence d'un sulfate de calcium bihydraté de type plâtre ou gypse. Rapport d'étude par microspectrophotométrie IRTF du CNEP.

26. Le dégagement en cours du ciment qui couvre le bouchage de la fenêtre à baies quadruples du mur sud semble révéler le même parti.

27. Voir l'inventaire de ce type de décor aristocratique dans M.-P. SUBES-PICOT, « Découverte de peintures murales civiles du XIV<sup>e</sup> s. au manoir de Mesnil-sous-Jumièges », *Bulletin Monumental*, t. 152, 1994, p. 360.

28. P. DUBOURG-NOVES, « Les Jacobins d'Agen : histoire du couvent, restauration de l'église et de ses peintures », *Bulletin archéologique du C.T.H.S.*, fasc. 29, Paris, 2002, p. 5-42.

29. M.-D. et F. LAFARGUE, « Étude d'une maison médiévale de Mont-de-Marsan », *Bulletin de la Société de Borda*, n° 445, 1997, p. 159-188.

30. À Périgueux même, ce type de décor est attesté à l'hôtel de Gamanson, daté des environs de 1300 : M. GABORIT, *Des Histoires et des couleurs. Peintures murales médiévales en Aquitaine (XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s.)*, 2002, p. 129-131. En Gironde, l'étage du logis du château de Rauzan conservait également les traces d'un décor d'écus dans des quadrilobes, relevé au XIX<sup>e</sup> siècle.

31. Les thèmes religieux ne sont pas exclus du décor de l'architecture civile urbaine, mais se limitent le plus souvent à des représentations de saints ou de thèmes moralisateurs, et abordent beaucoup plus rarement les scènes historiées : sur ce sujet voir Ch. de MÉRINDOL, « Murs et plafonds peints à la fin de l'époque médiévale. L'état de la question et première synthèse », *Château et société castrale au Moyen Âge*, Rouen, 1998, p. 95-96 et M.-C. LEONELLI, « Le décor de la maison », dans *Cent maisons médiévales (du XI<sup>e</sup> s. au XVI<sup>e</sup> s.)*. *Un corpus, une esquisse*, sous la dir. de Y. Esquieu et J.-M. Pesez, Paris, CNRS, 1998, p. 131.

32. En Gironde, il faut néanmoins mentionner l'existence, dans un contexte castral, d'un décor à l'iconographie religieuse savante dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la tour du château de Langoiran, dont l'état de conservation très lacunaire est complété par les descriptions précises que Léo Drouyn en a faites au XIX<sup>e</sup> siècle (M. GABORIT, *op. cit.*, 2002, p. 190-192).

Le Directeur remercie Agnès Marin de nous avoir fait partager les progrès de cette passionnante recherche sur une maison magnifique. Il souligne la qualité admirable des relevés et leur grand intérêt pour un édifice comme celui-ci.

Après avoir fait remarquer que les relevés étaient en outre très agréables à l'œil, Patrice Cabau demande si les écus portent des armoiries exactes ou simplifiées. Agnès Marin dit que la question reste à approfondir.

Maurice Scellès note que la salle, dans l'état qui correspond au décor peint, occupe tout l'étage. Où se trouvaient donc les autres pièces : cuisine, chambres... nécessaires à un édifice à vocation domestique, si cette hypothèse doit être retenue ? Pour Dominique Watin-Grandchamp, la grande pièce de l'étage fait penser à une salle seigneuriale ; la mise en place du décor peint pourrait avoir été réalisée par les Templiers au moment où ce type de décor se multiplie dans de nombreuses commanderies. Agnès Marin explique que la possession réelle de la maison doit être encore précisée.

Anne-Laure Napoléone demande si la galerie sur l'élévation arrière et la porte qui la dessert supposent une division de l'étage dans l'état d'origine. Agnès Marin indique qu'en effet la porte ne fonctionne plus avec la pièce unique créée lors de la réalisation du décor peint.

À propos de l'opération d'aménagement en cours, Agnès Marin rappelle que la salle où ont été retrouvées les peintures devait être la première à être mise en location mais que l'architecte qui est aussi le propriétaire de l'édifice a modifié son programme pour en garantir la conservation et la mise en valeur. Un membre demande si la maison est classée au titre des Monuments historiques. Agnès Marin précise que seule la façade sur la rue est protégée. On rappelle l'exemple d'une maison de Figeac où le propriétaire était tout à fait disposé à restaurer la façade mais pas l'intérieur, de façon à y loger le maximum de mètres carrés ; la protection au titre des Monuments historiques attire souvent des gens qui sont intéressés par la défiscalisation et pas du tout par le patrimoine. Il est souligné que le propriétaire semble très attentif à l'étude de la maison et à la restauration des peintures et l'on fait remarquer que l'opération s'est accompagnée d'une étude archéologique alors qu'elle est conduite par un propriétaire privé, ce que l'on n'a pas été capable de faire pour un bâtiment public comme l'ancien collège de Périgord. C'est en tout cas une affaire à suivre.

Le Directeur se félicite que cette séance commencée avec l'affaire de l'ancien collège de Périgord s'achève sur une note plus optimiste avec la maison des Dames de la Foi à Périgueux.

Le Directeur fait appel à communications pour la prochaine année académique. Afin de mieux organiser les séances, le Bureau souhaite que soient bien distinguées les communications longues, de trois quarts d'heure à une heure, des communications courtes qui ne doivent pas excéder un quart d'heure.

Le Directeur remercie tous les membres de leur assiduité et de leur participation aux séances et prononce la clôture de l'année académique 2002-2003.

